



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Security and Defence

Chair:

The Honourable COLIN KENNY

Monday, June 16, 2003

Issue No. 20

Twenty-seventh and twenty-eighth meetings on:

Examination on the need for a
national security policy for Canada

First and only meeting on:

Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and
the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act

First and only meeting on:

Bill C-44, An Act to compensate
military members injured during service

INCLUDING:

THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-31)

and

THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-44)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

Sécurité nationale et de la défense

Président:

L'honorable COLIN KENNY

Le lundi 16 juin 2003

Fascicule n° 20

Vingt-septième et vingt-huitième réunions concernant:

L'étude sur la nécessité d'une politique nationale
sur la sécurité pour le Canada

Première et unique réunion concernant:

Le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions
et la Loi sur la pension de retraite de la
gendarmerie royale du Canada

Première et unique réunion concernant:

Le projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires
ayant subi des blessures pendant leur service

Y COMPRIS:

LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Le projet de loi C-31)

et

LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Le projet de loi C-44)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Colin Kenny, *Chair*

The Honourable J. Michael Forrestall, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Atkins	* Lynch-Staunton
Banks	(or Kinsella)
* Carstairs, P.C.	Meighen
(or Robichaud, P.C.)	Smith, P.C.
Cordy	Wiebe
Day	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président: L'honorable Colin Kenny

Vice-président: L'honorable J. Michael Forrestall

et

Les honorables sénateurs:

Atkins	* Lynch-Staunton
Banks	(ou Kinsella)
* Carstairs, c.p.	Meighen
(ou Robichaud, c.p.)	Smith, c.p.
Cordy	Wiebe
Day	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

ORDERS OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, Wednesday, June 11, 2003:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Morin, seconded by the Honourable Senator Furey, for the second reading of Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Morin moved, seconded by the Honourable Senator Gauthier, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract of the *Journals of the Senate*, Friday, June 13, 2003:

A Message was brought from the House of Commons with a Bill C-44, An Act to compensate military members injured during service, to which they desire the concurrence of the Senate.

The Bill was read the first time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Forrestall, that the Bill be read the second time now.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Forrestall, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 11 juin 2003:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Morin, appuyée par l'honorable sénateur Furey, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Morin propose, appuyé par l'honorable sénateur Gauthier, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du vendredi 13 juin 2003:

La Chambre des communes transmet un message avec un projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Forrestall, que le projet de loi soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Forrestall, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 16, 2003
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day in camera, at 9:35 a.m., in room 160-S (Subcommittee Room), Centre Block, the Chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Atkins, Banks, Cordy, Day, Forrestall and Kenny (6).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Grant Purves Grant Dawson and David Goetz, Analysts; Major General (Ret'd) Keith McDonald, Senior Military Adviser; Chief Superintendent Jean-Pierre Witty, RCMP Liaison Officer; Lieutenant-Colonel David Belovich, DND Liaison Officer; Till Heyde, Clerk; Sandeep Mukerji, Legislative Clerk, Veronica Morris, Communications Officer.

Also present: The official reporters of the Senate.

In accordance with rule 92(2)(e) and (f) the committee considered its draft agenda and its draft report.

At 10:12 a.m., the committee suspended its sitting.

At 10:15 a.m., the committee continued its meeting in public in room 160-S, Centre Block.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, June 11, 2003, the committee commenced its examination of Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act.

WITNESSES:

From the Department of Veterans Affairs:

Mr. Bryson Guptill, Director, Program Policy Directorate.

From the Department of National Defence:

Lieutenant-Colonel Brian Sutherland, Canadian Forces Liaison Officer to Veterans Affairs Canada.

From the Royal Canadian Mounted Police:

Inspector Earla-Kim McColl, Officer in Charge, Operational Policy Section, National Contract Policing Branch;

Mr. Brent Merkley, Benefits Policy Analyst, National Compensation Policy Centre.

Mr. Guptill made a statement and responded to questions.

Lieutenant-Colonel Sutherland made a statement and responded to questions.

Inspector McColl made a statement and with Mr. Merkley responded to questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 16 juin 2003
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 35, dans la salle 160-S (salle du Sous-comité) de l'édifice du Centre, sous la présidence l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Atkins, Banks, Cordy, Day, Forrestall et Kenny (6).

Sont présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Grant Purves, Grant Dawson et David Goetz, analystes; le major général (à la retraite) Keith McDonald, conseiller militaire principal; le surintendant en chef Jean-Pierre Witty, agent de liaison de la GRC; le lieutenant-colonel David Belovich, agent de liaison du MDN; Veronica Morris, agente de communications.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément aux alinéas 92(2)e) et f), le comité examine son ébauche d'ordre du jour et son ébauche de rapport.

À 10 h 12, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 15, le comité reprend ses travaux en public dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 11 juin 2003, le comité entreprend son étude du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

TÉMOINS:

Du ministère des Anciens Combattants Canada:

M. Bryson Guptill, directeur, Direction des politiques sur les programmes.

Du ministère de la Défense nationale:

Le lieutenant-colonel Brian Sutherland, officier de liaison des Forces canadiennes auprès d'Anciens combattants Canada.

De la Gendarmerie royale du Canada:

Le inspectrice Earla-Kim McColl, officier responsable, Section de la politique opérationnelle, Direction de la police contractuelle;

M. Brent Merkley, analyste des politiques et prestations, Centre national des politiques de rémunération.

M. Guptill fait une déclaration et répond aux questions.

Le lieutenant-colonel Sutherland fait un exposé et répond aux questions.

L'inspecteur McColl fait un exposé et, avec l'aide de M. Merkley, répond aux questions.

It was moved by Senator Atkins, — That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act.

It was agreed, — That the title stand postponed.

It was agreed, — That clauses 1 to 7 carry.

It was agreed, — That the title carry.

It was agreed, — That the bill carry.

It was agreed, — That Bill C-31 be reported without amendment to the Senate.

It was agreed, — That the Deputy Chair would present the report.

At 11:30 a.m., the committee suspended its sitting.

At 11:34 a.m., the committee resumed its sitting.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Friday, June 13, 2003, the committee commenced its examination of Bill C-44, An Act to compensate military members injured during service.

WITNESSES:

From the Department of National Defence:

Lieutenant-Colonel Dan Dunlop, Quality of Life;

Mr. Alex Weatherston, Counsel, Legislative and Regulatory Services, Department of Justice assigned to Department of National Defence and Canadian Forces;

Ms. Nathalie Hébert, Legislative Project Manager, Legislative and Regulatory Services, Legal Adviser for Department of National Defence and Canadian Forces;

Mr. Patrick James, Special Adviser, Legal and International Affairs, Office of the Minister of National Defence.

Lieutenant-Colonel Dunlop made a statement and with Mr. Weatherston, Ms. Hébert and Mr. James, responded to questions.

It was agreed, — That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-44, An Act to compensate military members injured during service.

It was agreed, — That the title stand postponed.

It was agreed, — That clauses 2 to 23 carry.

It was agreed, — That the schedule carry.

It was agreed, — That clause 1, which contains the short title carry.

It was agreed, — That the title carry.

It was agreed, — That the bill carry.

It was agreed, — That Bill C-44 be reported without amendment to the Senate.

Il est proposé par le sénateur Atkins - Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Il est convenu, — Que l'adoption du titre soit reportée.

Il est convenu — Que les articles 1 à 7 soient adoptés.

Il est convenu — Que le titre soit adopté.

Il est convenu — Que le projet de loi soit adopté.

Il est convenu — Qu'il soit fait rapport du projet de loi C-31 sans amendement au Sénat.

Il est convenu, — Que le vice-président présente le rapport.

À 11 h 30, le comité suspend ses travaux.

À 11 h 34, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 13 juin 2003, le comité entreprend son étude du projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service.

TÉMOINS:

Du ministère de la Défense nationale:

Le lieutenant-colonel Dan Dunlop, Direction de la qualité de la vie;

M. Alex Weatherston, avocat, Services législatifs et réglementaires du ministère de la Justice, affecté au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes;

Mme Nathalie Hébert, gestionnaire des projets législatifs, Services législatifs et réglementaires, conseillère juridique du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes;

M. Patrick James, conseiller spécial, Affaires juridiques et internationales, cabinet du ministre de la Défense nationale.

Le lieutenant-colonel Dunlop fait un exposé et, avec l'aide de M. Weatherston, Mme Hébert et M. James, répondent aux questions.

Il est convenu, — Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service.

Il est convenu, — Que l'adoption du titre soit reportée.

Il est convenu, — Que les articles 2 à 23 soient adoptés.

Il est convenu, — Que l'annexe soit adoptée.

Il est convenu, — Que l'article 1, qui contient le titre abrégé soit adopté.

Il est convenu, — Que le titre soit adopté.

Il est convenu, — Que le projet de loi soit adopté.

Il est convenu, — Qu'il soit fait rapport du projet de loi C-44 sans amendement au Sénat.

It was agreed, — That the Deputy Chair would present the report.

At 12:23 p.m., the committee suspended its sitting.

At 12:27 p.m., the committee resumed its sitting.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 30, 2002, the committee proceeded upon its examination on the need for a national security policy for Canada. (*See Issue No. 1, Monday, November 4, 2002, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESS:

From the Department of National Defence:

Captain (N) Larry Hickey, Assistant Chief of Staff Plans and Operations (for Maritime Forces Atlantic).

Captain Hickey made a statement and responded to questions.

Pursuant to the motion adopted by the committee on Monday, October 28, 2002, the following material was filed as exhibits with the Clerk.

- [“Notes for an Address by Bryson Guptill, Director, Program Policy, Department of Veterans Affairs for the clause-by-clause on Bill C-31, June 16, 2003”] (Exhibit 5900-2.37/N2-SS-1, 20, “90”)
- [“Notes for an Address by LCol Brian Sutherland, Canadian Forces Liaison Officer to Veterans Affairs, for the clause-by-clause on Bill C-31” June 16, 2003] (Exhibit 5900-2.37/N2-SS-1, 20, “91”)
- [“Opening Statement (Bill C-31)” by Inspector Earla-Kim McColl, Community Contract and Aboriginal Policing Services, Monday June 16, 2003] (Exhibit 5900-2.37/N2-SS-1, 20, “92”)
- [“Reserve Service” June 16, 2003] (Exhibit 5900-2.37/N2-SS-1, 20, “93”)
- [“Opening Remarks by Captain (N) Laurence Hickey, Maritime Forces Atlantic Assistance Chief of Staff Plans and Operation” June 16, 2003] (Exhibit 5900-2.37/N2-SS-1, 20, “94”)

At 1:52 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu, — Que le vice-président présente le rapport.

À 12 h 23, le comité suspend ses travaux.

À 12 h 27, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 30 octobre 2002, le comité procède à l'étude sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le Fascicule n° 1 du lundi 4 novembre 2002.*)

TÉMOIN:

Du ministère de la Défense nationale:

Le capitaine (M) de vaisseau Larry Hickey, chef d'état-major adjoint, Plans et Opérations (pour les forces maritimes de l'Atlantique).

Le capitaine Hickey fait une déclaration et répond aux questions.

Conformément à la motion adoptée par le comité le lundi 28 octobre 2002, les documents suivants sont déposés comme pièces auprès du greffier.

- [«Notes pour une allocution de Bryson Guptill, directeur, Politiques relatives aux programmes, ministère des Anciens combattants pour l'étude article par article du projet de loi C-31, 16 juin 2003»](Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 20, «90»)
- [«Notes pour une allocution du Lcol Brian Sutherland, agent de liaison des Forces canadiennes aux Anciens Combattants, pour l'étude article par article du projet de loi C-31, 16 juin 2003»](Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 20, «91»)
- [«Déclaration préliminaire (projet de loi C-31)» de l'inspectrice Earla-Kim McColl, Services de police communautaire, contractuelle et autochtone, lundi 16 juin 2003](Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 20, «92»)
- [«Service de réserve» 16 juin 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 20, «93»)
- [«Observations préliminaires du Capitaine (N) de vaisseau Laurence Hickey, chef d'état-major adjoint, Plans et Opérations, forces maritimes» 16 juin 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 20, «94»)

À 13 h 52, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Monday, June 16, 2003
(37)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day in camera, at 2 p.m., in room 160-S (Subcommittee Room), Centre Block, the Chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Atkins, Cordy, Day, Forrestall and Kenny (5).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Grant Purves and Grant Dawson, Analysts; Major General (Ret'd) Keith McDonald, Senior Military Adviser; Chief Superintendent Jean-Pierre Witty, RCMP Liaison Officer; Lieutenant-Colonel David Belovich, DND Liaison Officer; Veronica Morris, Communications Officer.

In accordance with rule 92(2)(f) the committee considered an interim report of the Subcommittee on Veterans Affairs.

It was moved by the Honourable Senator Cordy, — That the report be adopted.

The question being put on the motion it was adopted in the affirmative.

At 2:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 16 juin 2003
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale se réunit aujourd'hui à 14 heures, à huis clos, dans la pièce 160-S (salle de sous-comité) de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Atkins, Cordy, Day, Forrestall et Kenny (5).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Grant Purves et Grant Dawson, analystes; le major général (à la retraite) Keith McDonald, conseiller militaire principal; le surintendant en chef Jean-Pierre Witty, agent de liaison de la GRC; le lieutenant-colonel David Belovich, agent de liaison du MDN; Veronica Morris, agente de communications.

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement du Sénat, le comité examine un rapport provisoire du Sous-comité des affaires des anciens combattants.

Il est proposé par l'honorable sénateur Cordy — Que le rapport soit adopté.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 14 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Monday, June 16, 2003

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, June 11, 2003, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

COLIN KENNY

Chair

Monday, June 16, 2003

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-44, An Act to compensate military members injured during service, has, in obedience to the Order of Reference of Friday, June 13, 2003, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le vice-président,

J. MICHAEL FORRESTALL

Deputy Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le lundi 16 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur le présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 11 juin 2003, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le lundi 16 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur le présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service, a, conformément à l'ordre de renvoi du vendredi 13 juin 2003, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 16, 2003

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-31, to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act; and Bill C-44, to compensate military members injured during service, met this day at 10:15 a.m. to give consideration to the bills; and to examine and report on the need for a national security policy for Canada

Senator Colin Kenny (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: This is the Standing Senate Committee on National Security and Defence. This committee has been investigating maritime security and coastal defence. It has set aside most of the morning to consider Bill C-31 and Bill C-44.

My name is Colin Kenny. I am a senator from Ontario and I chair the committee.

Senator Forrestall is here. He has served the constituency of Dartmouth for 37 years, first in the House of Commons then in the Senate. Throughout his parliamentary career he has followed defence matters and served on defence-related committees. He was a member of the Joint Parliamentary Committee on Canada's Defence Policy from 1993 to 1994 and serves today as the Conservative Senate defence critic.

We have Senator Atkins, from Ontario, who came to the Senate in 1986 with a strong background in communications and experience as an adviser to Brian Mulroney and William Davis, the former Premier of Ontario. He is a member of the Subcommittee on Veterans Affairs and the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and also serves as chair of the Senate Conservative caucus.

Senator Day from New Brunswick is a lawyer and businessman. He was appointed to the Senate in 2001. He is deputy chair of both the Subcommittee on Veterans Affairs and the Standing Senate Committee on National Finance. He also sits on the Standing Senate Committee on Transport and Communications and the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry. He serves on the Canadian NATO Parliamentary Association as one of its councillors.

Senator Banks is from Alberta. He is one of our most accomplished entertainers and an international standard-bearer for Canadian culture. He was made an Officer of the Order of Canada in 1991; awarded the Alberta Order of Excellence in 1993; and appointed to the Senate in 2000. Senator Banks is chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. The committee has just completed studying

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 16 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada; et le projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service, se réunit aujourd'hui à 10 h 15 pour examiner les projets de loi; et pour examiner, et ensuite en faire rapport, la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada.

Le sénateur Colin Kenny (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Nous sommes le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Le comité mène une étude sur la sécurité maritime et la défense côtière. Il a réservé la majeure partie de la matinée pour étudier le projet de loi C-31 et le projet de loi C-44.

Je m'appelle Colin Kenny. Je suis un sénateur de l'Ontario et je préside le comité.

Le sénateur Forrestall est avec nous. Il représente la circonscription de Dartmouth depuis 37 ans; il a été député à la Chambre des communes avant d'être nommé sénateur. Tout au long de sa carrière parlementaire, il s'est intéressé aux questions de défense et il a oeuvré au sein de comités de la défense. De 1993 à 1994, il a été membre du Comité mixte parlementaire sur la politique de défense du Canada et est actuellement porte-parole du Parti conservateur en matière de défense au Sénat.

Le sénateur Atkins, de l'Ontario, a été nommé au Sénat en 1986, et possède une solide connaissance du domaine des communications et une expérience à titre de conseiller de Brian Mulroney et de William Davis, ancien premier ministre de l'Ontario. Il est membre de notre Sous-comité des anciens combattants, ainsi que du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il est également président du groupe parlementaire du Parti conservateur au Sénat.

Le sénateur Day, du Nouveau-Brunswick, est un avocat et un homme d'affaires. Il a été nommé au Sénat en 2001. Il est vice-président du Sous-comité des anciens combattants et du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Il siège également au Comité sénatorial permanent des transports et des communications et au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Il est aussi conseiller auprès de l'Association parlementaire Canada-OTAN.

Le sénateur Banks est originaire de l'Alberta. Il est reconnu comme l'un de nos artistes les plus accomplis et comme un ambassadeur de la culture canadienne sur la scène internationale. Il a été désigné Officier de l'Ordre du Canada en 1991; il a reçu l'Alberta Order of Excellence en 1993; et il a été nommé au Sénat en 2000. Le sénateur Banks préside le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources

amendments to the Environmental Assessment Act. He is vice-chair of the Prime Minister's caucus task force on urban issues and chair of the Alberta Liberal caucus.

Senator Cordy from Nova Scotia, who is an accomplished educator with a record of community involvement, has now joined us. She served on the board of Phoenix House. She came to the Senate in 2000. In addition to serving on our committee, Senator Cordy is a member of the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament and the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. That committee has released a landmark report on health care and is now studying the work of first responders. She also serves as vice-chair of the Canadian NATO Parliamentary Association.

Our committee is the first permanent Senate committee mandated to examine issues related to Canadian defence and security. Over the past 18 months we have completed a number of reports, beginning with "Canadian Security and Military Preparedness." This study, tabled in February 2002, considered the major security issues affecting Canada and has served as a basis for the committee's subsequent investigations.

The Senate then asked our committee to examine the need for a national security policy. To date, we have released three reports on Canadian security and defence. First, the "Defence of North America: A Canadian responsibility," tabled in September 2002; second, "An Update on Canada's Military Crisis: A View from the Bottom Up," published in November 2002; and third, "The Myth of Security at Canada's Airports," published in January 2003.

The committee has been evaluating Canada's contribution to North American maritime security and defence. However, during its first session this morning the committee will turn its attention to Bill C-31. To help the committee consider this proposed legislation the following three witnesses have been called: Mr. Bryson Guptill, Lieutenant-Colonel Brian Sutherland and Inspector McColl.

Welcome to the committee. We understand you all have short statements to make.

Mr. Bryson Guptill, Director, Program Policy Directorate, Veterans Affairs Canada: It is an honour to appear today before such an august group. I am pleased to appear to answer any questions on Bill C-31, to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act. This bill demonstrates the government's commitment to providing protection, resources and support to Canadian troops engaged in the campaign against terrorism and other situations involving elevated risk.

naturelles. Ce comité vient de terminer l'étude des modifications proposées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il est vice-président de l'équipe spéciale du groupe parlementaire du premier ministre sur les questions urbaines, et il préside le groupe parlementaire du Parti libéral de l'Alberta.

Le sénateur Cordy, de la Nouvelle-Écosse, une éducatrice accomplie ayant à son actif un long engagement communautaire, vient de se joindre à nous. Elle a siégé au conseil d'administration de Phoenix House. Elle a été nommée au Sénat en 2000. Outre sa participation aux travaux de notre comité, elle est membre du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, ainsi que du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Le comité a publié un rapport clé sur les soins de santé et étudie maintenant le travail qu'effectuent les premiers intervenants. Elle est en outre vice-présidente de l'Association parlementaire Canada-OTAN.

Notre comité est le premier comité sénatorial permanent qui a pour mandat d'examiner les questions de défense et de sécurité au Canada. Au cours des 18 derniers mois, nous avons terminé plusieurs rapports, à commencer par «L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense». Cette étude, déposée en février 2002, traitait des principaux enjeux en matière de sécurité pour le Canada et a servi de fondement aux études que le comité a menées ultérieurement.

Le Sénat a ensuite demandé à notre comité d'examiner la nécessité d'élaborer une politique nationale sur la sécurité. Jusqu'ici, nous avons publié trois rapports portant sur la sécurité et la défense du Canada. Le premier rapport, «La défense de l'Amérique du Nord: Une responsabilité canadienne», a été déposé en septembre 2002; le deuxième rapport, «Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes, une vue de bas en haut», a été publié en novembre 2002; et le troisième, «Le mythe de la sécurité dans les aéroports canadiens», a été publié en janvier 2003.

Le comité évalue actuellement la contribution du Canada à la sécurité et à la défense maritimes en Amérique du Nord. Cependant, au cours de sa première séance de ce matin, il portera son attention sur le projet de loi C-31. Pour l'aider à étudier ce projet de loi, le comité a convoqué les trois témoins suivants: M. Bryson Guptill, le lieutenant-colonel Brian Sutherland et l'inspecteur McColl.

Bienvenue au comité. Nous croyons savoir que vous avez de brèves déclarations à faire.

M. Bryson Guptill, directeur, Direction des politiques sur les programmes, Anciens combattants Canada: C'est pour moi un honneur que de comparaître aujourd'hui devant un groupe aussi auguste. Je suis heureux d'être ici pour répondre à toutes vos questions au sujet du projet de loi C-31, modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Ce projet de loi témoigne de l'engagement du gouvernement à offrir une protection, des ressources et un soutien aux soldats canadiens engagés dans la campagne contre le terrorisme et dans d'autres situations où les risques sont élevés.

I am also pleased to be accompanied by LCol. Brian Sutherland from the Department of National Defence and Inspector Earla-Kim McColl of the Royal Canadian Mounted Police.

Honourable senators, Canada has a proud military history and that proud military tradition will continue. There is no doubt that Canada is renowned for its peacekeeping service and for the contributions made by our men and women who put their lives in danger to ensure a better life for others, both at home and abroad.

As you have heard before, there are two major components to this bill. I would like to start off by talking about the new service type that this bill provides for, a special duty operation, or SDO. We are living in a changing world and that change resounded around the globe on September 11, 2001. On that day, all our feelings of security and safety were jeopardized. This bill recognizes our new world and the changing military operations that have evolved to deal with it.

The special duty operation is being created to cover a number of situations. Primarily, it will cover operations that are not geographically defined. In the war against terrorism, for instance, the battle is being fought on many fronts and not just in one geographical area. We all know that there are a number of specific assignments involved in any operation that are not described geographically, and for which the location cannot be divulged. There is another important element of the special duty operation designation, the fact that it can be used to designate operations in Canada, unlike the Special Duty Area, which must, by definition, fall outside Canadian boundaries.

SDOs will normally be outside of Canada; however, some domestic operations could be declared SDOs if it is felt that those involved are being exposed to elevated risks. Those operations, for example, could include search and rescue or disaster relief. Essentially, the SDO designation would provide the Minister of National Defence and the Solicitor General with flexibility in situations that are not area specific. As you know, this new service type will complement the existing Special Duty Area or SDA service type. The ability to declare Special Duty Areas is important and would remain in place to designate geographic areas outside of Canada in which members are exposed to elevated risk. However, the designation process has been streamlined.

Honourable senators, in short, this bill would streamline the approval process for designating Special Duty Areas, the end result being that members and their families would know, prior to their actual deployment, that they have been given round-the-clock disability pension coverage. I can only imagine how much comfort that would bring to both those who are leaving and those who are waiting for them at home.

Je suis également heureux d'être accompagné par le lieutenant-colonel Brian Sutherland, du ministère de la Défense nationale, et par l'inspecteur Earla-Kim McColl, de la Gendarmerie royale du Canada.

Honorables sénateurs, le Canada a une fière histoire militaire et cette fière tradition militaire se poursuivra. Il ne fait aucun doute que le Canada est réputé pour ses missions de maintien de la paix et pour les contributions faites par nos hommes et nos femmes qui mettent leur vie en danger pour garantir une vie meilleure à d'autres, tant au Canada qu'à l'étranger.

Comme vous l'avez entendu, ce projet de loi comporte deux principaux éléments. Je voudrais d'abord parler du nouveau type de service que prévoit ce projet de loi, soit une opération de service spécial, ou OSS. Nous vivons dans un monde en changement, et ce changement a été ressenti dans le monde entier le 11 septembre 2001. Ce jour-là, tous nos sentiments de sécurité et de sûreté ont été mis en péril. Ce projet de loi tient compte de ce monde nouveau et des opérations militaires qui ont évolué pour y faire face.

L'opération de service spécial est créée pour tenir compte de plusieurs situations. Elle portera principalement sur les opérations qui ne sont pas définies géographiquement. Dans la guerre contre le terrorisme, par exemple, la bataille est livrée sur de nombreux fronts et non seulement dans une zone géographique. Nous savons tous qu'il existe dans une opération plusieurs missions précises qui ne sont pas décrites géographiquement, et dont le lieu ne peut être divulgué. La désignation d'opération de service spécial comporte un autre élément important, à savoir qu'elle puisse être utilisée pour désigner des opérations menées au Canada, contrairement à la Zone de service spécial, qui doit par définition se trouver à l'extérieur des frontières canadiennes.

Les OSS seront habituellement menées à l'extérieur du Canada; cependant, certaines opérations nationales pourraient être déclarées OSS si on estime que les personnes qui y sont engagées sont exposées à des risques élevés. Par exemple, ces opérations pourraient englober des missions de recherche et de sauvetage ou un secours aux sinistrés. Essentiellement, la désignation d'OSS offrirait au ministre de la Défense nationale et au solliciteur général la souplesse qui est nécessaire dans des situations qui ne sont pas propres à une région en particulier. Comme vous le savez, ce nouveau type de service complètera l'actuel type de service que constitue la Zone de service spécial ou ZSS. La capacité de déclarer des Zones de service spécial est importante et demeurerait en place pour désigner des zones géographiques situées à l'extérieur du Canada où des membres sont exposés à des risques élevés. Cependant, le processus de désignation a été simplifié.

Honorables sénateurs, en bref, ce projet de loi simplifierait le processus d'approbation de la désignation des Zones de service spécial, de sorte que les membres et leurs familles sauraient, avant le déploiement, qu'ils bénéficient de la protection complète qu'offre la pension d'invalidité. Je peux imaginer quel réconfort cela apporterait à ceux qui partent et à ceux qui attendent leur retour.

We cannot underestimate the importance of this peace of mind, especially in light of today's instant communications, which bring us images from the world's hot spots as they happen. Some of those images must cause great anxiety for those who are watching from home. The assurance of coverage for 24 hours a day, 7 days a week will bring an element of comfort to those families. This bill proposes a reasonable and necessary change to how these areas and operations are designated.

In essence, if passed, this bill would grant the power to declare Special Duty Areas to the Minister of National Defence or the Solicitor General in consultation with the Minister of Veterans Affairs. This process would replace the existing designation process.

When we think of Special Duty Area or special duty operation coverage, there may be a tendency to think mainly of Canadian Forces members. However, when the RCMP serves with the Canadian Forces in Special Duty Areas or special duty operations designated by the Minister of National Defence, RCMP members will be covered if they are exposed to conditions of elevated risk comparable to Canadian Forces members. In those instances, the deployed RCMP members will have access to the same comprehensive disability pension coverage as their Canadian Forces counterparts.

In the case of RCMP-only operations, the Solicitor General would declare the special duty operation or Special Duty Area to designate an operation or an area outside of Canada, and then the Commissioner of the RCMP would issue the operational order deploying members to such operations.

I would like to raise another important point dealing with both special duty operations and Special Duty Areas. The coverage proposed here would include training prior to deployment, travel to and from the designated area or operation of elevated risk and authorized leave of absence from the area or from the operation.

This bill reinforces Canada's longstanding reputation as a leader in providing the men and women who serve our nation with one of the most comprehensive packages of veterans' benefits in the world. This bill not only broadens coverage, but also provides a new flexibility that recognizes the realities of service in the 21st century. This bill demonstrates Canada's commitment to those who protect our values and serve all Canadians.

I will be pleased to take your questions; but before I do, I would like to turn it over to LCol. Sutherland, who will make some comments on behalf of the Department of National Defence.

Nous ne saurions sous-estimer l'importance de cette tranquillité d'esprit, particulièrement compte tenu des communications actuelles instantanées, qui nous montrent des images des points chauds du monde en temps réel. Certaines de ces images doivent causer beaucoup d'anxiété à ceux qui les regardent à la maison. La garantie d'une protection 24 jours par jour, sept jours par semaine, apportera un peu de réconfort à ces familles. Ce projet de loi propose d'apporter un changement raisonnable et nécessaire à la désignation de ces zones et de ces opérations.

En substance, s'il est adopté, ce projet de loi accorderait au ministre de la Défense nationale ou au solliciteur général, avec la consultation du ministre des Anciens combattants, le pouvoir de désigner des Zones de service spécial. Ce processus remplacerait le processus actuel de désignation.

Lorsque nous songeons à la couverture prévue dans une Zone de service spécial ou dans le cadre d'une opération de service spécial, nous avons peut-être tendance à penser principalement aux membres des Forces canadiennes. Cependant, lorsque des membres de la GRC servent auprès des Forces canadiennes dans des Zones de service spécial ou dans le cadre d'opérations de service spécial désignées par le ministre de la Défense nationale, ils seront couverts s'ils sont exposés à des risques élevés comparables à ceux que courent les membres des Forces canadiennes. Dans ces cas, les membres de la GRC qui sont déployés seront admissibles à la même protection complète offerte par la pension d'invalidité que leurs homologues des Forces canadiennes.

Dans le cas des opérations menées uniquement par la GRC, le solliciteur général déclarerait l'opération de service spécial ou la Zone de service spécial pour désigner une opération ou une zone à l'extérieur du Canada, puis le commissaire de la GRC émettrait l'ordre opérationnel de déploiement des membres dans le cadre de ces opérations.

Je voudrais soulever un autre point important au sujet des opérations de service spécial et des Zones de service spécial. La couverture proposée dans le projet de loi engloberait la formation avant le déploiement, le déplacement pour se rendre dans la zone désignée ou sur les lieux de l'opération désignée où les risques sont élevés, et pour en revenir, et le congé autorisé avec solde pris durant ce service.

Ce projet de loi renforce la réputation de longue date du Canada en tant que leader mondial qui offre aux hommes et aux femmes qui servent notre pays un des programmes les plus complets de prestations aux anciens combattants. Non seulement il élargit la protection offerte, mais il permet également une nouvelle souplesse qui reconnaît les réalités du service au XXI^e siècle. Il témoigne de l'engagement que prend le Canada à l'égard de ceux qui protègent nos valeurs et qui sont au service de tous les Canadiens.

Je serai ravi de répondre à vos questions; mais avant de le faire, je voudrais donner la parole au lieutenant-colonel Sutherland, qui fera quelques observations au nom du ministère de la Défense nationale.

Lieutenant-Colonel Brian Sutherland, Canadian Forces Liaison Officer to Veterans Affairs Canada, Department of National Defence: Honourable senators, I too am very pleased to appear before this committee. As Mr. Guptill has already emphasized, this bill demonstrates the government's commitment to providing protection, resources and support to Canadian Forces members engaged on special duty service in an effective and timely manner.

[*Translation*]

To our great satisfaction, the members of Parliament decided to pass this bill without delay and submit it to the Senate for final debate.

[*English*]

From both my own experience and contact over the years with a large number of military personnel, I can state there is a well-founded, if vague, belief that no matter what happens to a Canadian Forces member, we will be taken care of. Most of us have had a good idea that this ranges from the application of immediate first aid to proper treatment by medical personnel and, if necessary, evacuation to a facility such as a hospital. At the same time, when given an assignment, the mission becomes our primary focus. That is not to say we are blinkered to other realities, but the task at hand inevitably takes up our full attention.

In my opinion, that is the way it should be; and the complexity of modern military operations is demanding enough without worrying about how our service members will be treated should they incur a long-term disability. As Mr. Guptill has already described, the assurance of 24 hours a day, 7 days a week coverage will bring an element of security to our members and comfort to their families.

The maintenance of morale has always been a priority in the conduct of military operations and Bill C-31 supports this objective very well indeed.

This bill also formally recognizes that Canadian Forces personnel face conditions of elevated risk on operations, associated training and even leave, in situations similar to what might be called traditional peacekeeping missions.

Members who are disabled while on a special duty service, whether in Canada or abroad, will now be entitled to a pension comparable to one awarded in the past for service in a Special Duty Area. This change eliminates a dichotomy that was perceived by many to be unfair.

[*Translation*]

It would be my pleasure to answer your questions.

Le lieutenant-colonel Brian Sutherland, officier de liaison des Forces canadiennes auprès d'Anciens combattants Canada, ministère de la Défense nationale: Honorables sénateurs, je suis également très heureux de comparaître devant ce comité. Comme l'a souligné M. Guptill, ce projet de loi témoigne de l'engagement du Canada à offrir d'une manière efficace et opportune une protection, des ressources et un soutien aux membres des Forces canadiennes qui accomplissent du service spécial.

[*Français*]

Les députés du Parlement ont jugé bon, à notre grande satisfaction, d'opter sans délai pour cet important projet de loi et de le soumettre aux délibérations finales du Sénat.

[*Traduction*]

Fort de mon expérience et de mes contacts, au fil des ans, avec un grand nombre de militaires, je peux dire qu'ils ont une conviction bien fondée, quoique vague, que, peu importe ce qui arrive à un membre des Forces canadiennes, on prendra soin de lui. La plupart d'entre nous ont conscience que ces soins vont de la dispensation immédiate des premiers soins à un traitement médical approprié et, au besoin, à l'évacuation vers un établissement comme un hôpital. Par ailleurs, lorsque nous recevons une affectation, nous nous concentrons principalement sur notre mission. Cela ne veut pas dire que nous sommes fermés à d'autres réalités; cependant, la tâche qui nous est confiée accapare toute notre attention.

À mon avis, c'est ainsi que les choses devraient se passer; et les opérations militaires modernes sont suffisamment complexes et exigeantes pour que nous n'ayons pas à nous soucier de la façon dont les membres de nos services seront traités s'ils sont atteints d'une invalidité de longue durée. Comme M. Guptill l'a déjà décrit, la garantie d'une couverture 24 heures par jour, sept jours par semaine, apportera un élément de sécurité à nos membres et de réconfort à leurs familles.

Le maintien du moral a toujours constitué une priorité dans la conduite des opérations militaires, et le projet de loi C-31 appuie très bien cet objectif.

En outre, ce projet de loi reconnaît officiellement que les membres des Forces canadiennes doivent faire face à des conditions où les risques sont élevés dans le cadre des opérations, de la formation connexe et même des congés autorisés, dans des situations analogues à celles qu'on pourrait appeler les missions traditionnelles de maintien de la paix.

Les membres qui deviennent invalides pendant qu'ils sont en service spécial au Canada ou à l'étranger seront désormais admissibles à une pension comparable à celle qui était accordée par le passé pour le service dans une Zone de service spécial. Cette modification supprime une dichotomie que beaucoup jugeaient injuste.

[*Français*]

Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

[English]

Inspector Earla-Kim McColl, Officer in Charge, Operational Policy Section, National Contract Policing, Royal Canadian Mounted Police: I am the officer in charge of operational policy and community contract and Aboriginal policing services for the RCMP.

[Translation]

First I would like to thank you for the opportunity to comment on the proposed amendments to the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act. Although this bill affects both the RCMP and our partners in the Canadian Forces, I would like to take this time to underscore the importance of this bill to the RCMP.

[English]

These legislative amendments tell our members that the Government of Canada acknowledges the risks that they willingly face. They tell us that the people of Canada support the difficult and sometimes dangerous work that the members of the RCMP do. They give us tangible evidence that our members' pledge to place themselves in harm's way, not only on a daily basis but also in the face of extraordinary events, is appreciated and valued.

[Translation]

I am aware of the exchanges and discussions on this bill that have taken place between the RCMP and the committee. We feel this is a very important initiative that will provide the necessary protection and a great deal of peace of mind to our members.

[English]

As we watched the tragic events of September 11 and the efforts of our brave colleagues in the United States, we were profoundly affected by the surreal situation to which they responded. They ran in to help as others were fleeing for their lives. The magnitude and complexity of their task, as well as the extraordinary dangers that our counterparts in the U.S. encountered in their own backyard, forced us to confront the reality that significant danger is not a distant possibility. It could meet us on our doorstep.

On the international scene, the risks and dangers of Special Duty Areas are to some extent already known. Peacekeeping missions are carefully planned, and logistics and support are in place well ahead of time. Canada has successfully completed more than 25 peacekeeping and peace support operations worldwide since 1989, deploying over 1,200 officers from different Canadian police agencies.

[Traduction]

L'inspectrice Earla-Kim McColl, officier responsable, Section de la politique opérationnelle, Direction de la police contractuelle, Gendarmerie royale du Canada: Je suis l'agent responsable de la politique opérationnelle et des services de police communautaires et des services de police offerts aux collectivités autochtones, pour le compte de la GRC.

[Français]

Je tiens d'abord à vous remercier de l'occasion que vous me donnez de commenter les modifications proposées à la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Bien que ce projet de loi touche à la fois la GRC et nos partenaires des Forces armées canadiennes, je voudrais profiter du temps que vous m'accordez pour souligner l'importance de ce projet de loi une GRC.

[Traduction]

Ces modifications législatives font prendre conscience à nos membres que le gouvernement du Canada reconnaît les risques auxquels ils s'exposent volontiers. Elles nous apprennent que les Canadiens appuient le travail difficile et parfois dangereux qu'accomplissent les membres de la GRC. Elles nous donnent la preuve tangible que l'engagement de nos membres à mettre leur vie en danger, non seulement au quotidien, mais aussi dans des situations exceptionnelles, est apprécié à sa juste valeur.

[Français]

Je suis consciente des échanges et des discussions qui ont eu lieu au sujet du projet de loi entre la GRC et le comité. Nous croyons qu'il s'agit d'une initiative très importante qui offrira la protection nécessaire ainsi qu'une grande mesure de confort pour nos membres.

[Traduction]

Lorsque nous avons vu les événements tragiques du 11 septembre et les efforts de nos valeureux collègues des États-Unis, nous avons été profondément touchés par la tragédie incroyable dans laquelle ils intervenaient. Ils sont accourus pour aider les sinistrés pendant que d'autres s'enfuyaient pour rester en vie. L'ampleur et la complexité de leur tâche, ainsi que les dangers extraordinaires que nos homologues des États-Unis ont rencontré sur leur propre territoire, nous ont obligés à faire face à la réalité: un grave danger n'est pas une lointaine possibilité. Les Canadiens pourraient y être exposés.

Sur la scène internationale, les risques et les dangers que présentent les Zones de service spécial sont déjà connus dans une certaine mesure. Les missions de maintien de la paix sont soigneusement planifiées, et la logistique et les services de soutien sont en place longtemps d'avance. Le Canada a mené avec succès plus de 25 opérations de maintien de la paix et de soutien de la paix dans le monde depuis 1989, déployant plus de 1 200 membres de différents corps policiers du Canada.

These missions have exposed police officers to many risks as they have assisted local police agencies and unstable communities to establish law and order, helped refugees and displaced persons, combed through mass graves while investigating war crimes, negotiated agreements between hostile groups or assisted in humanitarian activities.

Incidents on the domestic front, however, are sometimes even less predictable than these often-volatile international scenarios. When police are called in to investigate a potential threat in an urban or rural setting, respond to a major disaster or contain a threat to public order, the risks may be unknown, and the negative effects of service in that area on our members may not become evident until much later.

The Oka crisis in the late 1980s was one such domestic challenge for police. Knowing that the provisions of this proposed legislation will cover this kind of event as a special duty operation is a significant decision that will provide our members with the coverage they need and deserve. I am confident that this proposed legislation would provide them and their families with a sense of comfort that the required support will be there.

We are aware that the existing Special Duty Area initiative utilized for area-specific deployments is limited to international locales clearly defined by latitude and longitude. This new special duty operation initiative for cases that are less area specific addresses elevated risks both internationally and domestically and is not limited to geographic areas.

This new designation is necessary because an area of elevated risk is becoming more difficult to define geographically in this new era. Terrorism knows no borders. We have learned from other world tragedies that we must become more proactive, and we welcome this initiative as a step in the right direction in the fight against terrorism as well as the other initiatives that meet the criteria of elevated risk.

The uncertainties of being involved in an international mission and not knowing until well into the mission whether the Special Duty Area designation would be made has, over the years, caused understandable discomfort for both the members on the mission as well as their families. The introduction of the special duty operation is a welcome addition where members are deployed in areas of elevated risk.

Now deployed personnel will know in advance of the mission what their coverage will be. This provides comfort to both the deployed member and his or her family.

The message is clear. Our work of protecting the public is important, and the appropriate compensation for members is too.

We know that the Government of Canada supports our members, both at home and abroad.

Ces missions ont exposé les agents de police à de nombreux risques, lorsqu'ils ont aidé les policiers locaux et les collectivités instables à rétablir l'ordre public, ont prêté assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, ont ratissé des charniers pendant qu'ils enquêtaient sur des crimes de guerre, ont négocié des ententes entre des groupes hostiles ou ont aidé à mener des activités humanitaires.

Cependant, les incidents qui surviennent au Canada sont parfois encore moins prévisibles que ces situations internationales souvent explosives. Lorsque des policiers sont appelés pour faire enquête sur une menace éventuelle en milieu urbain ou rural, pour intervenir en cas de catastrophe grave ou pour réprimer une menace à l'ordre public, les risques sont peut-être inconnus, et les répercussions négatives de ce service sur nos membres ne deviennent peut-être évidentes que bien plus tard.

À la fin des années 80, la crise d'Oka a posé un défi semblable pour la police au Canada. Les dispositions de ce projet de loi, qui engloberont ce genre d'incident dans une opération de service spécial, constituent une importante décision qui offrira à nos membres la protection dont ils ont besoin et qu'ils méritent. J'ai pleinement confiance que ce projet de loi leur apportera, ainsi qu'à leurs familles, un sentiment de réconfort à l'idée de savoir qu'ils bénéficieront de l'aide nécessaire.

Nous savons que l'actuelle initiative concernant les Zones de service spécial, utilisée dans le cas des déploiements dans des zones précises, se limite à des zones internationales clairement définies par la latitude et la longitude. La nouvelle initiative concernant les opérations de service spécial, dans le cas de situations qui concernent moins des zones spéciales, tient compte des risques élevés qui sont présents au Canada et à l'étranger et ne se limite pas à des zones géographiques.

Cette nouvelle désignation s'impose, car, dans en cette nouvelle ère, une zone de risque élevé devient plus difficile à définir géographiquement. Le terrorisme ne connaît pas de frontières. Nous avons appris, à la suite d'autres tragédies qui sont survenues dans le monde, que nous devons devenir plus proactifs, et nous accueillons favorablement cette initiative, car elle constitue un pas dans la bonne direction pour lutter contre le terrorisme, ainsi que les autres initiatives qui répondent aux critères des risques élevés.

Les incertitudes que suscite la participation à une mission internationale et le fait de ne savoir que pendant la mission si la désignation de Zone de service spécial aura lieu ont, au fil des ans, causé de l'anxiété parmi les participants aux missions et leurs familles, ce qui est compréhensible. La création de l'opération de service spécial constitue un ajout apprécié lorsque les membres sont déployés dans des zones où les risques sont élevés.

Désormais, le personnel déployé saura avant la mission de quelle protection il pourra bénéficier. Cela lui apportera un peu de réconfort, ainsi qu'à sa famille.

Le message est clair. Notre travail de protection de la population est important, et l'indemnisation appropriée des membres est également importante.

Nous savons que le gouvernement du Canada appuie nos membres, au Canada et à l'étranger.

[Translation]

On behalf of the Royal Canadian Mounted Police I would like to thank Veterans Affairs Canada and the Canadian Forces for their relentless work to see this initiative through. We are counting on continued cooperation with our colleagues in our common efforts to ensure security in Canada.

[English]

I wish to thank the Standing Senate Committee on National Security and Defence for the opportunity to speak to these issues.

Senator Banks: Out of curiosity, Inspector McColl, and since you are in the contract department, when an RCMP member is sent to Bosnia, is that under a contract?

Inspector McColl: It currently falls under international peacekeeping. We have a section designated for that as well.

Senator Banks: That falls under your bailiwick?

Inspector McColl: I am representing the RCMP today because occasionally, these things occur in contract policing situations. Gustafson Lake, for example, may fall under this type of initiative. I bring representation from operations today.

Senator Banks: Thank you.

Mr. Guptill, nobody would quarrel with the thrust of this. However, I have the bill before me and I have a couple of questions about it.

Inspector McColl mentioned the first issue when she was speaking: Members would know in advance that they were going somewhere that has been designated. However, the bill does not say that. It says that the minister “may” make such a designation. It does not say that the minister “shall,” and it does not say that there is a trigger by which it is so designated.

The bill does not, in my view — and if I am wrong, I hope that you will point that out — correct the situation in which a member, either of the Canadian Forces or of the RCMP, could be sent into a situation of elevated danger at a time when that area has not yet been designated as a special operations situation. Thus, they would not be in the circumstance that Inspector McColl mentioned, of deployed personnel knowing in advance of the mission. That is not always necessarily so, is it?

Mr. Guptill: It would not always necessarily be so. The positive part of this bill is that the government will now have the ability to do this in advance. The Minister of National Defence, in consultation with the Minister of Veterans Affairs, and the Solicitor General, also in consultation with the Minister of Veterans Affairs, will be able to designate these Special Duty Areas or operations in advance, so that people who are deploying to those operations know that they will get that kind of coverage.

[Français]

Au nom de la Gendarmerie Royale du Canada, je tiens à remercier les Anciens combattants du Canada et les Forces armées canadiennes pour leur travail acharné à la réalisation de cette initiative. Nous comptons sur une collaboration continue avec nos collègues dans nos efforts communs visant à assurer la sécurité au Canada.

[Traduction]

Je tiens à remercier le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense de m’avoir permis de traiter de ces questions.

Le sénateur Banks: Par curiosité, inspecteur McColl, et puisque vous faites partie du service de la police contractuelle, lorsqu’un membre de la GRC est envoyé en Bosnie, est-ce en vertu d’un contrat?

L’inspecteur McColl: Cela fait partie des missions internationales de maintien de la paix. Nous avons une section désignée à cette fin.

Le sénateur Banks: Vous travaillez dans ce domaine?

L’inspecteur McColl: Je représente la GRC aujourd’hui parce que, à l’occasion, on recourt aux services de police contractuelle dans des situations de ce genre. Par exemple, Gustafson Lake peut faire partie de ce type d’initiative. Je représente le secteur des opérations aujourd’hui.

Le sénateur Banks: Merci.

Monsieur Guptill, personne ne conteste l’essentiel de ces propos. Cependant, j’ai le projet de loi sous les yeux et j’ai quelques questions à poser à son sujet.

L’inspecteur McColl a mentionné la première question lorsqu’elle a fait ses observations: les membres sauraient d’avance qu’ils seraient déployés dans un lieu désigné. Or, le projet de loi ne le dit pas. Il dit que le ministre «peut» faire cette désignation. Il ne dit pas qu’il «doit» la faire, ni qu’il existe un mécanisme permettant de faire cette désignation.

À mon avis — j’espère que vous le soulignerez si je fais erreur — le projet de loi ne corrige pas la situation où un membre des Forces canadiennes ou de la GRC pourrait être déployé dans un lieu où les risques sont élevés à un moment où ce lieu n’a pas encore été désigné comme zone de service spécial. Ainsi, il ne serait pas dans la situation que l’inspecteur McColl a mentionnée, soit celle du personnel déployé qui est au courant de la mission d’avance. Cela n’est pas toujours nécessairement le cas, n’est-ce pas?

M. Guptill: Ce n’est pas toujours nécessairement le cas. L’élément positif du projet de loi, c’est que le gouvernement pourra désormais le faire d’avance. Le ministre de la Défense nationale, et le solliciteur général, avec la consultation du ministre des Anciens combattants, pourront désigner d’avance des Zones ou des opérations de service spécial, pour que les personnes déployées sachent qu’elles bénéficieront de cette protection.

Let us look at Afghanistan as an example. People have been deployed to Afghanistan for many months. Yet the designation of the Special Duty Area covering Afghanistan was just recently finalized.

Senator Banks: Why is that?

Mr. Guptill: The current process is fairly lengthy. It involves approval of the Governor in Council and a number of other steps.

The people are covered retroactively. In every instance, we can go back to the date of deployment to ensure there is coverage. The problem is that situation of uncertainty, and this bill is directed at changing that.

Senator Banks: My question is, does it? As you have said, intentions are wonderful, but there are some people in this room who have had some experience with processes that require consultation between ministers in order for things to happen. One thing is a condition precedent to another happening and somebody is out of town and so on. We have some familiarity with that.

I am not sure this can be made any better, although I am sure it would, as you say, streamline it, because a couple of ministers could do this as opposed to the Governor in Council. I hope that members are sufficiently comfortable with that and that the intent, which is clearly set out, is followed.

However, a question arises because the bill says “may” and not “shall.” When the word “may” is used rather than “shall,” then what we are hopeful will happen might not necessarily happen.

I have one other question. I need to be directed to the place in the bill in which an action of special duty and elevated danger to members of the Canadian Forces or the RCMP in Canada might be designated a Special Operations Area. My concern stems from the fact that the proposed subsection 91.2 (1) of the bill states:

The Minister of National Defence, after consulting the Minister, may by order designate an area as a special duty area if

(a) the area is outside Canada;

I cannot find any words in the bill that state otherwise. If somebody were engaged in a shooting match in Canada or if Canada were invaded, that would constitute heightened risk for members of all the Canadian services. Where in the bill does it state that a designation could be made for an action that creates a condition of elevated risk inside Canada? I cannot find it.

Mr. Guptill: The proposed legislation contemplates that operations inside Canada could be declared special duty operations.

Senator Banks: Tell me where it does that.

Prenons l’Afghanistan, par exemple. Des membres ont été déployés en Afghanistan pendant de nombreux mois. Pourtant, la désignation de Zone de service spécial englobant l’Afghanistan n’a été finalisée que récemment.

Le sénateur Banks: Pourquoi?

M. Guptill: Le processus actuel est passablement long. Il comprend l’approbation du gouverneur en conseil et plusieurs autres étapes.

Les membres sont couverts rétroactivement. Dans chaque cas, nous pouvons retourner à la date du déploiement pour assurer qu’ils sont protégés. Le problème est cette incertitude, et ce projet de loi vise à le corriger.

Le sénateur Banks: Est-ce qu’il le corrige? Comme vous l’avez dit, les intentions peuvent être merveilleuses, mais certaines personnes dans cette salle sont au courant de processus qui nécessitent une consultation entre des ministres pour que des choses se produisent. Entre autres, il faut réunir toutes sortes de conditions avant qu’une initiative ne se concrétise, mais il se peut qu’un intervenant soit à l’extérieur de la ville, et cetera. Nous sommes au courant de situations de ce genre.

Je ne suis pas sûr que ce projet de loi améliorera le processus, bien que je sois certain qu’il le simplifiera, comme vous le dites, car quelques ministres pourraient s’en charger, au lieu du gouverneur en conseil. J’espère que les membres sont assez satisfaits de cela et que l’objectif, qui est clairement exposé, sera atteint.

Cependant, une question surgit car le projet de loi dit «peut» et non «doit». Lorsqu’on parle d’une possibilité au lieu d’une obligation, ce que nous espérons qu’il se produira ne se produira peut-être pas nécessairement.

J’ai une autre question. Je voudrais qu’on m’indique où, dans le projet de loi, une action de service spécial et à risques élevés pour les membres des Forces canadiennes ou de la GRC au Canada pourrait être désignée Zone de service spécial. Ma préoccupation découle du fait que le paragraphe 91.2(1) du projet de loi dit:

Après consultation du ministre, le ministre de la Défense nationale peut, par arrêté, désigner toute zone comme zone de service spécial si [...]

a) la zone se situe à l’extérieur du Canada;

Je ne peux rien trouver dans le projet de loi à l’effet du contraire. Si quelqu’un est engagé dans des tirs au Canada ou si le Canada était envahi, cela constituerait un risque plus élevé pour les membres de tous les services canadiens. Dans le projet de loi, où dit-on qu’une désignation pourrait être faite dans le cas d’une action qui créerait une situation de risque élevé à l’intérieur du Canada? Je ne la trouve pas.

M. Guptill: Le projet de loi prévoit que des opérations menées à l’intérieur du Canada pourraient être déclarées opérations de service spécial.

Le sénateur Banks: Dites-moi où on le dit.

Mr. Guptill: I would ask one of my colleagues to look for that. The proposed legislation does not contemplate declaring Special Duty Areas in Canada. They would still be designated only in international situations. A geographic area would only be defined as it applies internationally. However, an operation could be designated internationally or inside Canada. The special duty operation — the new designation that we are talking about in this bill — could apply to operations inside Canada or internationally. The geographic part — the Special Duty Area — would only apply internationally.

Senator Banks: There is no conflict between those two things, I gather. Is that what you are saying?

Mr. Guptill: That is right. The Special Duty Area would only apply internationally to geographically defined areas that have actual boundaries. Whereas in Canada, it is the nature of the elevated risk situation that would likely be designated. The coverage is the same. In Canada, a high-risk situation would be designated a special duty operation.

Senator Banks: Inspector, I am thinking of Mr. Strongquill, for whom there was no designation.

Inspector McColl: No.

Senator Banks: There was no Special Duty Area designation and no special duty operation designation. He and his partner stopped a truck on the highway and he was killed. What happens in such a circumstance in respect of the compensation to which his heirs are due? Does this bill affect that compensation?

Inspector McColl: I do not believe that in such a situation it would be affected. That member was unfortunately killed on duty, and special provisions for death or disability while on duty are already in effect.

Senator Banks: They are in a place other than in this bill before us?

Inspector McColl: That is correct.

The Chairman: If I may, Inspector, could you outline the existing provisions? If that is not possible today, could you obtain that information for the committee?

Inspector McColl: I will ensure that the committee is provided with that information.

The Chairman: In addition, we would be curious to know about the kind of compensation available for members of the force who lose a limb.

Senator Banks: I am hopeful that we will have more discussion on this and that consideration will be given to further “greasing the rails” in respect of the designation of either an operation or an area. I do not know how that could be done more effectively. This relies on everyone’s good intentions. As you pointed out on Afghanistan, there is no doubt of what everyone’s intentions were, still are and ought to be. No one would argue with those intentions. However, the mechanics still present a problem for me. I suppose that it is impossible to state in a bill that the minister

M. Guptill: Je demanderai à un de mes collègues de faire la recherche. Le projet de loi ne prévoit pas de désigner des Zones de service spécial au Canada. Elles ne seraient désignées ainsi que dans des situations à l’étranger. Une zone géographique ne serait définie que dans une situation à l’étranger. Cependant, une opération pourrait être désignée à l’étranger ou au Canada. L’opération de service spécial — la nouvelle désignation dont nous parlons dans ce projet de loi — pourrait s’appliquer aux opérations au Canada ou à l’étranger. L’aspect géographique — la Zone de service spécial — ne s’appliquerait qu’à l’étranger.

Le sénateur Banks: Il n’y a pas de conflit entre les deux, si je comprends bien. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Guptill: C’est exact. La Zone de service spécial ne s’appliquerait qu’à l’étranger, à des zones géographiquement définies qui ont de vraies frontières. Tandis qu’au Canada, c’est la nature de la situation à risques élevés qui serait probablement désignée. La protection serait la même. Au Canada, une situation à risque élevé serait désignée opération de service spécial.

Le sénateur Banks: Inspecteur, je songe à M. Strongquill, pour qui il n’y avait aucune désignation.

L’inspecteur McColl: C’est exact.

Le sénateur Banks: Il n’y avait aucune désignation de Zone de service spécial ni de désignation d’opération de service spécial. Lui et son partenaire ont arrêté un camion sur la route et il a été tué. Dans un tel cas, qu’advient-il de l’indemnisation à laquelle ses héritiers ont droit? Ce projet de loi a-t-il un effet sur cette indemnisation?

L’inspecteur McColl: Je ne crois pas que, dans une telle situation, cela aurait un effet. Ce membre a malheureusement été tué pendant son service, et des dispositions spéciales en cas de décès ou d’invalidité pendant le service sont déjà en vigueur.

Le sénateur Banks: Elles existent ailleurs que dans le projet de loi dont nous sommes saisis?

L’inspecteur McColl: C’est exact.

Le président: Si vous le permettez, inspecteur, pourriez-vous décrire les dispositions actuelles? Si cela n’est pas possible aujourd’hui, pourriez-vous obtenir ces renseignements pour le comité?

L’inspecteur McColl: Je ferai en sorte que le comité reçoive ces renseignements.

Le président: En outre, nous serions curieux de savoir quelle indemnisation est offerte aux membres de la force qui perdent un bras ou une jambe.

Le sénateur Banks: J’espère que nous discuterons plus longuement de cela et qu’on envisagera de mieux «huiler les mécanismes» en ce qui concerne la désignation d’une opération ou d’une zone. J’ignore comment on pourrait s’y prendre plus efficacement. Ce projet de loi compte sur les bonnes intentions de tout le monde. Comme vous l’avez souligné au sujet de l’Afghanistan, les intentions de tout le monde ne laissent, ne laissent et ne devraient laisser planer aucun doute. Personne ne conteste ces intentions. Cependant, les mécanismes me posent

“shall” unless you are able to describe all of the circumstances in which a minister would do that; and that would be impossible. I am hopeful that something more certain could be developed and that the ministers involved would act with alacrity on these designations.

The Chairman: Senator Banks, perhaps we could ask Mr. Guptill to refer to the clause about which you asked and walk us through it.

Senator Banks: The reference is to proposed new sections 91.3, 91.4 and, to a lesser degree, 32.14 for further definition.

Mr. Guptill: Proposed new section 91.3, for example, states:

The Minister of National Defence, after consulting the Minister, may by order designate as a special duty operation any operation, or any component of an operation, if

(b) members of the Canadian Forces have been deployed, or will be deployed, as part of that operation; and

(c) the Minister of National Defence is of the opinion that that deployment has exposed or may expose those members to conditions of elevated risk.

The test that would apply is whether the situation constitutes elevated risk. If the situation were considered an elevated risk, and if it were occurring inside Canada or outside Canada, the Minister of National Defence could declare that situation a special duty operation.

An element of judgment is required to deem a situation to be of elevated risk. My colleague at the Department of National Defence may want to further describe some of the work that DND is doing to determine whether situations would be considered elevated risk.

There is flexibility in the proposed legislation. Certainly the intent would be, as Senator Banks has pointed out, to cover anyone in situations of elevated risk so that they would receive the most extensive coverage.

Senator Banks: I am worried about the fact that any time the word “may” is used, the words “may not,” although not written, could certainly be implied.

The Chairman: If I may, as a follow-up to that point, the question at the end of the day is: Why is it important that a person be in a designated area when something bad happens to him or her? If something bad were to happen to someone while working for the RCMP or for the Department of National Defence, why would that individual not be taken care of? Why would it matter whether the person was in an area of designated risk or not?

toujours un problème. Je présume qu’il est impossible de dire dans un projet de loi que le ministre «doit» faire telle chose, à moins qu’on puisse décrire toutes les circonstances dans lesquelles il la ferait; et cela serait impossible. J’espère qu’on pourra élaborer une disposition plus sûre et que les ministres en question agiront avec empressement au sujet de ces désignations.

Le président: Sénateur Banks, nous pourrions peut-être demander à M. Guptill d’expliquer l’article sur lequel vous vous êtes interrogé.

Le sénateur Banks: Il s’agit des nouveaux articles 91.3, 91.4 et, dans une moindre mesure, de l’article 32.14, où l’on donne d’autres définitions.

M. Guptill: Par exemple, le nouvel article 91.3 qui est proposé dit:

Après consultation du ministre, le ministre de la Défense nationale peut, par arrêté, désigner tout ou partie d’une opération comme opération de service spécial si, à la fois:

b) des membres des Forces canadiennes ont été ou seront déployés dans le cadre de l’opération;

c) il est d’avis qu’en raison du déploiement les membres ont été ou pourraient être exposés à des risques élevés.

Le critère qui s’appliquerait serait de savoir si la situation présente des risques élevés. Si elle était considérée comme présentant des risques élevés, et si elle se produisait au Canada ou à l’étranger, le ministre de la Défense nationale pourrait déclarer que cette situation constitue une opération de service spécial.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer qu’une situation présente des risques élevés. Mon collègue du ministère de la Défense nationale voudra peut-être décrire plus longuement une partie du travail qu’effectue le ministère pour savoir si des situations pourraient être considérées comme présentant des risques élevés.

Le projet de loi offre une certaine souplesse. Comme le sénateur Banks l’a souligné, il vise à englober tous les membres qui se trouvent dans des situations où les risques sont élevés pour qu’ils bénéficient de la protection la plus complète.

Le sénateur Banks: Je suis inquiet, car chaque fois qu’on emploie le mot «peut», on pourrait sous-entendre les mots «peut ne pas», bien qu’ils ne soient pas écrits.

Le président: Si vous le permettez, pour faire suite à ce point, la question qu’il faut se poser en fin de compte est celle-ci: pourquoi est-il important qu’une personne se trouve dans une zone désignée lorsqu’une situation malencontreuse lui arrive? Si une situation malencontreuse devait arriver à quelqu’un pendant qu’il travaille pour la GRC ou pour le ministère de la Défense nationale, pourquoi ne prendrait-on pas soin de lui? Pourquoi est-il important que cette personne se trouve dans une zone désignée où les risques sont élevés?

Mr. Guptill: That is a good question. I would draw the senators' attention to two current sections of the Pension Act, sections 21(1) and 21(2). To come back to the question that was addressed to my colleague in the RCMP, there is a current provision in the Pension Act for coverage of members should they be in situations of elevated risk.

Section 21(2) requires that a person who is disabled as a result of an injury be able to show that the disability resulted from actions associated with the military or with an RCMP operation. The test under section 21(1), which is relevant to this discussion, provides coverage on a more or less automatic basis, such that the person does not have to show that the action was related specifically to a military operation on that day.

The Chairman: You are telling us that the onus is being shifted from the individual to the institution.

Mr. Guptill: That is right. Section 21(1) is more comprehensive, in that the test for the individual is not as onerous as it would be under section 21(2).

If I could complete my thought on this: In the event of someone being killed in service, such as an officer being shot, as in the instance Senator Banks was referring to, there is no question in that situation that the person was serving as an RCMP officer at that time. For that reason, they would get coverage under the existing Pension Act and as it relates back to the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act. We are trying here to make this more comprehensive and cover people in a situation where there may be some question as to whether or not their service is related to a military activity or an RCMP activity. In that sense, they get the benefit of what we call the "insurance principle" coverage, which is section 21(1) of the Pension Act.

Senator Banks: The magic word that you used was "operation." That onus is shifted, so that if the members of whichever service are either in the operation or in the area, they are deemed to have been at elevated risk and therefore any injury they suffer qualifies.

Are you saying that if, as we all wish, Mr. Strongquill's circumstances had come out differently and he had been injured, that he would automatically — is that a word that would apply — regardless of any designation or otherwise and without anybody having to make a decision, qualify for the benefits that would have been granted if he had been serving in Bosnia?

Mr. Guptill: That is right, essentially, although I would not go so far as to say "automatically," because the person has to apply for the coverage. Once they have applied for the coverage, all they would have to show under section 21(2) of the Pension Act is that the injury, or the disability resulting from the injury, resulted from service in the forces. That test is even more relaxed under section 21(1) of the Pension Act, which states that the disability was incurred "during or attributed to." The "incurred during" part of the legislation under section 21(1) is even more open, in the sense that if people are diagnosed with an ailment or an illness

M. Guptill: C'est une bonne question. J'attire l'attention des sénateurs sur deux paragraphes actuels de la Loi sur les pensions, les paragraphes 21(1) et 21(2). Pour revenir à la question qui a été posée à ma collègue de la GRC, une disposition actuelle de la Loi sur les pensions prévoit une protection pour les membres s'ils se trouvent dans une situation où les risques sont élevés.

Le paragraphe 21(2) prévoit qu'une personne atteinte d'invalidité à la suite d'une blessure doit pouvoir montrer que l'invalidité est directement attribuable au service dans les forces ou à une opération de la GRC. Le critère établi aux termes du paragraphe 21(1), qui concerne notre discussion, prévoit une protection d'une façon plus ou moins automatique, de sorte que la personne n'est pas tenue de montrer que l'invalidité est directement attribuable à l'opération militaire effectuée.

Le président: Vous nous dites que le fardeau de la preuve est transféré de la personne à l'institution.

M. Guptill: C'est exact. Le paragraphe 21(1) est plus complet, en ce sens que le critère à respecter n'est pas aussi exigeant que dans le paragraphe 21(2).

Permettez-moi de terminer ma réflexion sur ce sujet: lorsqu'un membre est tué pendant son service, par exemple, lorsqu'il a été atteint de coups de feu, comme dans l'exemple qu'a donné le sénateur Banks, il ne fait aucun doute que, dans cette situation, il était en service comme agent de la GRC à ce moment-là. Pour cette raison, il bénéficierait de la protection prévue dans l'actuelle Loi sur les pensions et dans la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Nous tentons de rendre la protection plus complète et d'englober les personnes qui se trouvent dans une situation où on peut se demander si leur service est rattaché à une activité militaire ou à une activité de la GRC. En ce sens, elles bénéficient de ce que nous appelons la protection du «principe de l'assurance», qui est prévue dans le paragraphe 21(1) de la Loi sur les pensions.

Le sénateur Banks: Le mot magique que vous avez employé est «opération». Le fardeau de la preuve est transféré, de sorte que, si les membres de l'un ou l'autre service participent à l'opération ou se trouvent dans la zone, ils sont considérés comme ayant été exposés à des risques élevés et, par conséquent, ils sont admissibles s'ils sont blessés.

Dites-vous que si, comme nous le souhaitons tous, la situation de M. Strongquill avait été différente et qu'il avait été blessé, il aurait été automatiquement — est-ce le terme approprié? —, peu importe toute désignation et sans que personne ait à prendre une décision, admissible aux prestations qui auraient été accordées s'il avait été déployé en Bosnie?

M. Guptill: C'est essentiellement exact, bien que je n'irais pas jusqu'à dire «automatiquement», car la personne doit demander les prestations. Une fois qu'elle les a demandées, tout ce qu'elle doit montrer aux termes du paragraphe 21(2) de la Loi sur les pensions, c'est que la blessure, ou l'invalidité attribuable à la blessure, est rattachée au service dans les forces. Ce critère est encore plus souple aux termes du paragraphe 21(1) de la Loi sur les pensions, qui dit que l'invalidité est causée par une blessure survenue «au cours du service militaire ou attribuable à celui-ci». L'expression «au cours du service» est encore plus ouverte, en ce

that results eventually in a disability, even if there is no clear evidence that that illness resulted from their service in a military operation, they are given the benefits of the doubt in this insurance principle. For example, if they are diagnosed with multiple sclerosis, and the diagnosis can be attributed to their service at the time, then they would receive a disability pension for multiple sclerosis as a result of their section 21(1) service. That is what we are talking about in the case of this proposed legislation. Now we would be broadening this section 21(1) coverage to include special duty operations, which can be designated by the minister without having to go through the same approval process that we require now.

Senator Banks: There is still a difference. Following up on the chairman's question, if I were a new recruit in the infantry and on my first week of training in Alberta a jeep turned over on me and I was injured, I am not captured here, because that was not either a designated operation or a designated area, so I have fallen under a different category than is being contemplated in this bill?

Mr. Guptill: That is correct. In that instance, you would be covered should you apply for a disability pension because it is clear that the accident was attributed to your service. If you were injured as a result of a car accident in downtown Edmonton, then that would be a different situation.

Senator Day: Following through with the example given by Senator Banks, if the recruit in Gagetown were injured on duty, we understand that that is a section 21(2) type coverage; if that member were in a section 21(1) type operation and was downtown on leave the day he was injured, he is still covered; is that correct? On or off duty, it does not matter any longer if you are in a special designated area?

Mr. Guptill: I am not sure that I would agree with that particular example. Let us take an example of someone in an operation outside Canada, say in Kosovo, who was injured while on the way back to barracks. Under section 21(1), there would be no question about the coverage. They would be covered by virtue of the fact that they are deployed to Kosovo.

Senator Day: In a special designated area?

Mr. Guptill: That is right.

Senator Day: Assuming the same disability, in one place or the other, is there any difference in the benefits under one section coverage or another?

Mr. Guptill: Absolutely not. It is the same.

Senator Forrestall: I am pleased to see these changes. I want to suggest to you that these changes have been 20 years in the development and implementation and still do not go far enough. They are still too confusing and too open to interpretation. It seems to me it is time we began to look at it in the sense of the individual versus the institution. I would make it even

sens que, si on a diagnostiqué chez des personnes une affection ou une maladie qui entraîne une invalidité, même s'il n'existe pas de preuve évidente que cette maladie est attribuable à leur service dans une opération militaire, ce principe d'assurance leur donne le bénéfice du doute. Par exemple, si on leur a diagnostiqué une sclérose en plaques, et que cette maladie peut être attribuée à leur service, elles recevraient une pension d'invalidité pour sclérose en plaques à la suite de leur service prévu au paragraphe 21(1). C'est ce dont nous parlons dans le cas de ce projet de loi. Nous élargirions cette protection prévue dans le paragraphe 21(1) pour englober les opérations de service spécial, qui peuvent être désignées par le ministre sans qu'on ait à passer par le même processus d'approbation qu'à l'heure actuelle.

Le sénateur Banks: Il existe tout de même une différence. Pour faire suite à la question du président, si j'étais une nouvelle recrue dans l'infanterie et que, pendant la première semaine de mon entraînement en Alberta, une jeep se renversait sur moi et que j'étais blessé, je ne serais pas capturé, car il ne s'agirait pas d'une opération ou d'une zone désignée, serais-je classé dans une catégorie différente de celle qui est envisagée dans ce projet de loi?

M. Guptill: C'est exact. Dans ce cas, vous recevriez des prestations si vous demandiez une pension d'invalidité, car il est évident que l'accident serait attribuable à votre service. Si vous étiez blessé à la suite d'un accident de voiture dans le centre-ville d'Edmonton, la situation serait différente.

Le sénateur Day: Pour faire suite à l'exemple qu'a donné le sénateur Banks, si une recrue de Gagetown était blessée pendant son service, elle recevrait une pension aux termes du paragraphe 21(2); si ce membre participait à une opération aux termes du paragraphe 21(1) et se trouvait dans le centre-ville, en congé, le jour où il a été blessé, il serait toujours couvert; est-ce exact? Qu'il soit en service ou non, cela n'importe plus si on se trouve dans une zone spéciale désignée?

M. Guptill: Je ne suis pas sûr que je serais d'accord sur cet exemple. Prenons l'exemple d'un membre qui participe à une opération à l'extérieur du Canada, disons au Kosovo, qui a été blessé pendant qu'il retournait à la caserne. Selon le paragraphe 21(1), il bénéficierait sans contredit de prestations, parce qu'il serait déployé au Kosovo.

Le sénateur Day: Dans une zone spéciale désignée?

M. Guptill: C'est exact.

Le sénateur Day: Si on présume que l'invalidité est la même dans un endroit ou l'autre, existe-t-il une différence dans les prestations offertes en vertu d'un paragraphe ou de l'autre?

M. Guptill: Absolument pas. Les prestations seraient les mêmes.

Le sénateur Forrestall: Je suis heureux de constater ces modifications. Je tiens à vous dire qu'elles sont élaborées depuis 20 ans et qu'elles ne vont pas encore assez loin. Elles suscitent encore trop de confusion et sont trop ouvertes à des interprétations. Il me semble qu'il est temps que nous commençons à examiner cette question du point de vue de la

simpler. What is the chore ahead, not where, and why not make it universal and have done with it?

Can I have an assurance that the proposed benefits for the RCMP are the same as the benefits for the Canadian military?

The Chairman: Perhaps the witness should identify himself.

Mr. Brent Merkley, Pension and Benefits Policy Analyst, National Compensation Policy Centre, Royal Canadian Mounted Police: My name is Brent Merkley. I am with the RCMP National Compensation Centre. I have been with the RCMP for the last 30 years.

The question you referred to, Senator Forrestall, is one that we are presently researching. We are looking at long-term care and the Veterans Independence Program. They are the two key benefits that we do not have that mirror the Armed Forces or DND benefits. Aside from that — and we are in the process of reviewing those — the benefits are identical under the Pension Act.

The Chairman: What are the programs you are still researching?

Mr. Merkley: The Veterans Independence Program, commonly referred to as the VIP, and the long-term care.

Senator Forrestall: Through to palliative care.

Mr. Merkley: It could include palliative care.

Senator Forrestall: That is good. Is dismemberment the same? Your arm is more beautiful but no more valuable than his?

Mr. Merkley: Dismemberment is another issue, sir.

Senator Forrestall: I used the term “benefit.”

Mr. Merkley: Under the Pension Act, yes, they are identical.

The Chairman: Qualify that, because “under the Pension Act” does not explain it all, does it?

Mr. Merkley: That is correct.

The Chairman: Tell the committee what the difference is.

Senator Forrestall: Do not be reticent with us, because nothing irritates a layperson asking a question of a professional more than the professional deciding to answer the question specifically and not to bother involving the facts.

Mr. Merkley: The RCMP was brought into what I understand is the next bill coming forward. I believe it is Bill C-44, the dismemberment bill, as I will refer to it. It is somewhat unique. It is a little different from the RCMP, in that there was an officers’ provision back in 1972 that provided an additional benefit based

personne et non de l’institution. Je simplifierais encore davantage les choses. Quelle est la tâche qui nous attend, et non pas où se trouve-t-elle, et pourquoi ne pas rendre les indemnités universelles et en finir une fois pour toutes?

Puis-je avoir l’assurance que les indemnités proposées pour la GRC sont les mêmes que celles qui le sont pour les forces armées canadiennes?

Le président: Le témoin voudra peut-être s’identifier.

M. Brent Merkley, analyste des politiques et prestations, Centre national des politiques de rémunération, Gendarmerie royale du Canada: Je m’appelle Brent Merkley. Je suis rattaché au Centre national de décision en matière de rémunérations. Je travaille dans la GRC depuis 30 ans.

Nous effectuons actuellement une recherche sur la question dont vous avez parlé, sénateur Forrestall. Nous examinons les soins de longue durée et le Programme pour l’autonomie des anciens combattants. Ce sont les deux prestations clés que nous n’avons pas et qu’on trouve dans les Forces canadiennes ou au ministère de la Défense nationale. Cela mis à part — et nous sommes en train de les revoir — les prestations sont identiques en vertu de la Loi sur les pensions.

Le président: Sur quels programmes effectuez-vous une recherche?

M. Merkley: Le Programme pour l’autonomie des anciens combattants, qu’on appelle communément le PAAC, et les soins de longue durée.

Le sénateur Forrestall: Jusqu’aux soins palliatifs.

M. Merkley: Ils pourraient englober les soins palliatifs.

Le sénateur Forrestall: C’est bien. Les prestations sont les mêmes en cas de perte d’un membre? Votre bras est plus beau, mais pas plus précieux que le sien?

M. Merkley: La perte d’un membre est une autre question, sénateur.

Le sénateur Forrestall: J’ai employé le terme «prestation».

M. Merkley: Selon la Loi sur les pensions, oui, elles sont identiques.

Le président: Vous devriez émettre des réserves, car «en vertu de la Loi sur les pensions» n’explique pas tout, n’est-ce pas?

M. Merkley: C’est exact.

Le président: Dites-nous quelle est la différence.

Le sénateur Forrestall: Ne soyez pas réticent avec nous, car rien n’irrite plus un profane qui pose une question à un professionnel que de voir le professionnel répondre directement à la question sans prendre la peine de donner les faits.

M. Merkley: La GRC a été amenée à étudier le prochain projet de loi. Je crois qu’il s’agit du projet de loi C-44, le projet de loi sur la mutilation, comme je vais le désigner. Il est quelque peu unique. Il est un peu différent de la loi sur la GRC, en ce sens qu’il existait en 1972 une disposition concernant les agents qui offrait une

on rank. That is separate and apart from what we are looking at. We are looking at determining whether our accidental death and dismemberment policy that came into being in 1990 would be comparable to that, but there are no rank-based factors in the RCMP similar to what that provision allowed. As I understand it, Bill C-44 will rectify that.

Senator Forrestall: Is there a condition under which it would kick in? For example, if you were in a designated area of elevated risk?

Mr. Merkley: I am not sure if it has to be linked to duties.

LCol. Sutherland: As far as I know, when you are talking about the —

Senator Forrestall: I am talking about equal treatment of the RCMP and the Canadian Forces — same treatment, without prejudice, without all this nonsense.

LCol. Sutherland: As I understand it, Bill C-44 will take care of the period from 1972 to about March of this year when we amended our insurance plan, because you cannot institute insurance coverage for incidents retroactively. Consequently, that is a large-scale, one-time payment for dismemberment. It is policy based, and the policy has changed over the years and will undoubtedly change again as the demands of service life change.

Mr. Guptill: Honourable senators, I will try to add some clarity to a rather technical discussion. We are trying here to deal with the changes we are proposing to the Pension Act, and there are various subsidiary questions that come out of that.

Dealing with Senator Forrestall's question on coverage of RCMP members and Canadian Forces members as it relates to the Pension Act, let me assure the senators that the pension coverage is exactly the same for both groups.

There is then some subsidiary coverage that relates to health care benefits that we at Veterans Affairs provide to pensioners who are suffering a disability. The health care benefits that relate to Special Duty Areas and special duty operations that are covered by this proposed legislation give coverage to Canadian Forces members. For example, if they are suffering a disability, they are eligible for certain home care services under the Department of Veterans Affairs' Veterans Independence Program, and those home care services result in certain health benefits being available to Canadian Forces members. Those home care services are not available at this point to RCMP members, but the RCMP is studying whether or not there should be total comparability. I should add that this is not part of this proposed legislation; this is something the RCMP is looking at separately.

Similarly, in response to Senator Forrestall's question about dismemberment, legislation is being contemplated to deal with that issue, and I believe senators had some questions about the

indemnité supplémentaire en fonction du grade. Cela est différent de ce que nous examinons ici. Nous cherchons à savoir si notre politique sur la mort accidentelle et sur la mutilation accidentelle qui est entrée en vigueur en 1990 serait comparable à cela, mais, dans la GRC, il n'existe pas de facteurs liés au grade comme ceux que prévoyait cette disposition. Si je comprends bien, le projet de loi C-44 corrigera cette situation.

Le sénateur Forrestall: Existe-t-il une condition selon laquelle cette indemnité serait accordée? Par exemple, si on se trouvait dans une zone désignée où les risques sont élevés?

M. Merkley: Je ne suis pas sûr que cela doit être rattaché aux fonctions.

Le lcol Sutherland: Autant que je sache, lorsqu'on parle...

Le sénateur Forrestall: Je parle d'un traitement égal dans la GRC et dans les Forces canadiennes, le même traitement, sans préjudice, sans toutes ces sottises.

Le lcol Sutherland: Si je comprends bien, le projet de loi C-44 englobera la période de 1972 à environ mars de cette année, lorsque nous avons modifié notre programme d'assurance, car on ne peut pas établir rétroactivement une couverture en cas d'accidents. Par conséquent, il s'agit d'un paiement important, non renouvelable, pour mutilation. Il est fondé sur la politique, et la politique a été modifiée au fil des ans et sera sans doute modifiée encore une fois, à mesure que changeront les exigences de la vie dans le service.

M. Guptill: Honorables sénateurs, je vais tenter d'éclaircir la discussion, qui est assez technique. Nous tentons ici d'examiner les modifications que nous proposons d'apporter à la Loi sur les pensions, et diverses questions accessoires en découlent.

En ce qui concerne la question du sénateur Forrestall au sujet de la protection que prévoit la Loi sur les pensions pour les membres de la GRC et les membres des Forces canadiennes, permettez-moi d'assurer aux sénateurs que la protection est exactement la même pour les deux groupes.

Il existe encore une protection accessoire qui concerne les prestations de soins de santé que nous, au ministère des Anciens combattants, offrons aux retraités qui sont atteints d'une invalidité. Les prestations de santé qui concernent les Zones de service spécial et les opérations de service spécial qui sont visées par le projet de loi englobent les membres des Forces canadiennes. Par exemple, s'ils sont atteints d'une invalidité, ils sont admissibles à certains services de santé à domicile, aux termes du Programme pour l'autonomie des anciens combattants du ministère des Anciens combattants, et ces services de soins à domicile font que certaines prestations de santé sont offertes aux membres des Forces canadiennes. Ces services de soins à domicile ne sont pas offerts pour l'instant aux membres de la GRC, mais la GRC examine la question de savoir s'il ne devrait pas y avoir comparabilité totale. J'ajouterai que cela ne fait pas partie de ce projet de loi; la GRC examine cette question séparément.

Par ailleurs, pour répondre à la question du sénateur Forrestall au sujet de la mutilation, un projet de loi est envisagé pour traiter cette question, et je crois que les sénateurs ont eu des questions à

dismemberment issue in the past. That will be the subject of discussion with the next group coming forward to speak to you, on Bill C-44. They will be able to deal with the questions specifically related to dismemberment.

The Chairman: Inspector, we would like the request for background information to include this issue as well, please.

Inspector McColl: Yes.

Senator Forrestall: You fellows do an excellent job. I am sure of that. I now have a better understanding. If you go back 20 or 30 years ago in Hansard, you will find my concerns about these questions expressed in a number of different ways. When you invite a person who has a special relationship to the process of governance of Canada, i.e., a member of the Royal Canadian Mounted Police or a member of the Canadian Armed Forces, something changes. The contract is different. It is not just paper. It is something else. There is trust. It is all of those things put together. We have not had that, and we still do not have it, in spite of the best efforts of people who understand these very complex questions much better than we do.

When you ask a pilot to prepare for work in an area where there is obvious danger, in a war zone, he trains much harder. He flies a bit lower. He uses live ammunition. He subjects himself to what we saw happen such a short time ago. The plane, although we do not know the causes as yet, was too low for safe ejection. We placed that man in harm's way. He trusted us, and we have not let him down yet, and I do not want to let him down. That is my point.

It seems to me that as long as you play around with geography, you will never answer that question of trust. We say, for example, "the United Nations or some similar institution." What similar institution in the world is there? Why be specific? Why can we not be absolutely correct, generally speaking, if we are satisfied that we are asking people to put themselves in harm's way? That way, we do not overlook anyone.

The questions that we are still dealing with concern extended care and these two very basic issues that have been around for a long time. I wish you well with them and look forward to seeing the results of that, but I am not terribly happy that we are not at that point with this proposed legislation. Just as we ask a pilot to put himself in harm's way in training, we ask the RCMP constable, we ask the man with the rifle, to put himself in harm's way in training.

Whatever you can do will be greatly appreciated. This is welcome, and we thank the ministers for their care. We pray that they will be able to work together.

I do not have any concerns about the ministers, but I have enormous concerns about the top-level professional staff, who will be so absolutely right that the layperson at the top will be

ce sujet par le passé. Ce sera l'objet de la discussion qui aura lieu avec le prochain groupe qui viendra vous entretenir du projet de loi C-44. Il pourra répondre précisément aux questions concernant la mutilation.

Le président: Inspecteur, nous voudrions également des renseignements sur cette question.

L'inspecteur McColl: D'accord.

Le sénateur Forrestall: Vous faites un excellent travail. J'en suis sûr. Je comprends mieux maintenant. Si vous retournez dans le Hansard d'il y a 20 ou 30 ans, vous trouverez que j'y ai exprimé mes préoccupations sur ces questions de différentes manières. Lorsqu'on invite une personne qui entretient des rapports spéciaux avec le processus de gouvernance du Canada, à savoir un membre de la Gendarmerie royale du Canada ou des Forces canadiennes, il y a quelque chose qui change. Le contrat est différent. Ce n'est pas que du papier. C'est autre chose. Une confiance s'installe. C'est tout cela mis ensemble. Nous n'avons pas connu cela, et nous ne le connaissons toujours pas, en dépit des meilleurs efforts des gens qui comprennent bien mieux que nous ces questions très complexes.

Lorsqu'on demande à un pilote de se préparer à aller travailler dans une zone où il y a manifestement des dangers, dans une zone de guerre, il s'entraîne beaucoup plus fort. Il vole un peu plus bas. Il utilise de vraies munitions. Il se soumet à ce que nous avons vu il n'y a pas longtemps. L'avion était trop bas pour qu'il puisse s'éjecter sans danger, et nous ignorons les causes de l'accident. Nous avons mis cet homme en danger. Il nous faisait confiance, et nous ne l'avons pas encore abandonné, et je ne veux pas l'abandonner. C'est là où je veux en venir.

Il me semble que, aussi longtemps qu'on parlera de géographie, on ne répondra jamais à cette question de confiance. Nous disons, par exemple, «des Nations Unies ou une institution analogue». Quelle institution analogue existe-t-il dans le monde? Pourquoi être précis? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir parfaitement raison, en termes généraux, si nous sommes convaincus que nous demandons à des gens de mettre leur vie en danger? Ainsi, nous ne négligerons personne.

Les questions que nous étudions encore portent sur les soins prolongés et ces deux questions très fondamentales existent depuis longtemps. Je vous souhaite du succès dans cette étude, et j'ai hâte d'en voir les résultats, mais je ne suis pas très heureux que nous n'en soyons pas encore là avec ce projet de loi. Tout comme nous demandons à un pilote de mettre sa vie en danger pendant son entraînement, nous demandons à un agent de la GRC, à un homme muni d'un pistolet, de mettre sa vie en danger pendant son entraînement.

Tout ce que vous pourrez faire sera grandement apprécié. Cela est bienvenu, et nous remercions les ministres de leur attention. Nous prions pour qu'ils soient en mesure de collaborer.

Je ne m'inquiète pas au sujet des ministres, mais je m'inquiète énormément au sujet des très hauts fonctionnaires, qui auront tellement raison que le profane de haut niveau nagera

constantly confused. Reduce that confusion and move as quickly as you can to a universal definition and you will have my gratitude.

The Chairman: The information we are looking for falls along the following lines: We are interested in whether the coverage and protection flows from the Chief of Defence Staff down to a private, and from the Commissioner of the RCMP down to a special constable, and whether the protections provided are consistent. We are interested in situations where the protection would be in place automatically. What are the steps that one must go through before the protections pertain? We are interested in understanding the gaps in protection for people in either the RCM Police or in the Canadian Forces.

Senator Forrestall has made the point that the qualifications we see here, relating to areas or circumstances being designated, are difficult for the committee to comprehend. I think it is fair to say the committee is of the view that when people are working and are in harm's way, they should get the same coverage. If damage happens, it does not really matter much whether it happened in one part of the world or another, or on one type of duty or another; someone is damaged. We are concerned about whether they are protected and covered.

If you could, please provide the committee with outlines of how that coverage operates. We want to see underlining and highlighting and asterisks where the coverage does not exist, where the problems are and where work needs to be done to correct the situation. It is not the custom of the committee to have witnesses ask questions of senators, but is that clear? Do you have any questions about what we are looking for?

Mr. Guptill: That is clear.

Senator Cordy: Thank you for appearing and for giving us your opinions on Bill C-31. I want to ensure I leave with the right impressions this morning. I understand from your comments that you feel that this bill means that the government and the people of Canada recognize the risks that our military and our RCMP members undergo, particularly when they are put in dangerous situations not always outside of Canada. Sometimes the risks occur in Canada, but lately they are particularly occurring outside of Canada.

You feel that this bill goes a long way toward helping members of the military to meet their needs for better pensions, and superannuation for RCMP members; that this bill will go a long way toward helping people receive better coverage. Is that the impression that I should be taking with me?

Inspector McColl: Yes.

LCol. Sutherland: Yes.

Senator Atkins: Thank you for being here this morning, witnesses.

constamment dans la confusion. Atténuez cette confusion et agissez le plus rapidement possible pour parvenir à une définition universelle, et je vous serai reconnaissant.

Le président: Les renseignements que nous désirons sont les suivants: nous voulons savoir si la couverture et la protection vont du chef d'état-major de la défense au soldat, et du commissaire de la GRC à l'agent spécial, et si les protections offertes sont uniformes. Nous sommes intéressés par les situations où la protection serait en place automatiquement. Quelles mesures quelqu'un doit-il prendre avant de bénéficier de la protection? Nous voulons comprendre les écarts qui existent dans la protection des membres de la GRC et de ceux des Forces canadiennes.

Le sénateur Forrestall a dit que le comité a du mal à comprendre les réserves que nous constatons ici, concernant la désignation de zones ou de situations. Je crois qu'on peut dire en toute justice que le comité estime que, lorsque des gens travaillent et sont exposés à des dangers, ils devraient bénéficier de la même protection. Si des blessures ont été causées, il importe peu qu'elles l'aient été dans une région ou une autre du monde, ou dans un type de service ou un autre; quelqu'un a été blessé. Nous voulons savoir s'il est protégé et couvert.

Nous aimerions que vous donniez au comité un aperçu du fonctionnement de la couverture. Nous voudrions que vous nous expliquiez les cas où la couverture n'est pas offerte, où sont les problèmes et sur quels aspects il faut travailler pour corriger la situation. Le comité n'a pas l'habitude de demander aux témoins de poser des questions aux sénateurs, mais est-ce clair? Avez-vous des questions à poser sur ce que nous demandons?

M. Guptill: C'est clair.

Le sénateur Cordy: Merci d'avoir comparu et de nous avoir donné votre opinion au sujet du projet de loi C-31. Je veux m'assurer de partir en ayant la bonne impression ce matin. Je comprends, d'après vos observations, que vous estimez que ce projet de loi signifie que le gouvernement et les Canadiens reconnaissent les risques que courent nos membres des Forces canadiennes et nos membres de la GRC, particulièrement lorsqu'ils sont placés dans des situations dangereuses et pas toujours à l'extérieur du Canada. Parfois, les risques sont présents au Canada, mais récemment, ils sont particulièrement présents à l'étranger.

Vous estimez que ce projet de loi contribue grandement à aider les membres des forces armées à répondre à leurs besoins pour obtenir de meilleures pensions, et les membres de la GRC à répondre aux leurs pour obtenir une meilleure pension de retraite; que ce projet de loi contribue grandement à aider ces gens à bénéficier d'une meilleure couverture. Est-ce l'impression que je dois garder?

L'inspecteur McColl: C'est exact.

Le lcol Sutherland: Oui.

Le sénateur Atkins: Nous remercions les témoins de leur présence ici ce matin.

Is it not true that members of the RCMP must volunteer for Special Duty Areas, or can they be assigned?

Inspector McColl: That would depend on what level we are at. For the first people to respond to a call for service, it is their duty and responsibility to attend. Once it evolves into something along the lines of Gustafson Lake or Oka, we may have a better understanding of that operation. Members of emergency response teams and tactical troops do volunteer for those particular duties. That is in Canada. Overseas service is definitely volunteer service.

Senator Atkins: Do the members receive an order? I think you said in your opening remarks it is under contract?

Inspector McColl: Contract policing is how we refer to our contractual obligations to the provinces. International policing is a different directorate within the RCMP, but these types of circumstances, when they occur in Canada, affect the people who are involved in contract policing. They are the first line of response to a complaint. If we get a call about anthrax, the general-duty, uniformed police officer will be the first on the scene.

Senator Atkins: Are there any civilians in the RCMP who may be assigned these duties and are they covered?

Mr. Merkley: The RCMP includes 2,200 civilian members. They are hired for their basic skills — laboratory specialists and telecommunications operators, for example. They do not have to fulfil the requirements of police status such as arresting privileges. They are covered in a similar manner to the regular uniformed members under the Pension Act; they have the same benefit coverage.

Senator Atkins: Would that be so under Bill C-31, if they were in harm's way?

Mr. Merkley: If the civilian members volunteer, yes, they would have the same coverage.

Senator Atkins: LCol. Sutherland, are you satisfied that in the process of dealing with military personnel, the medical records are sufficient? Are they top quality? Is there ever any debate or discussion or problems relating to medical records?

LCol. Sutherland: Senator Atkins, there is always debate within the Canadian Forces about almost everything. Medical records are the product of individuals' input. Of course, that ranges across the forces and it depends on the situation. There is a standard to which they want to perform their duties. That is met most times but there will always be exceptions to that. When someone is filling out a medical chit on a rocking boat somewhere in the North Atlantic, the handwriting may not be so clear. Twenty years later, someone may be trying to decipher what that person has written. There will always be cases like that. For the most part, the members are professionals and they do their duty in a professional manner.

N'est-il pas vrai que les membres de la GRC doivent se porter volontaires pour se rendre dans des Zones de service spécial, ou peut-on les y affecter?

L'inspecteur McColl: Cela dépend du niveau. Les premiers intervenants ont le devoir et la responsabilité de le faire. Lorsque la situation évolue, comme ce fut le cas à Gustafson Lake ou à Oka, nous avons une meilleure compréhension de cette opération. Les membres des équipes d'intervention d'urgence et des troupes tactiques se portent volontaires pour exercer ces fonctions au Canada. Le service à l'étranger est volontaire.

Le sénateur Atkins: Les membres reçoivent-ils un ordre? Je crois que vous avez dit dans vos observations qu'il s'agit d'un contrat.

L'inspecteur McColl: Nous appelons services de police à contrat nos obligations contractuelles envers les provinces. Les services internationaux de police constituent une direction différente de la GRC, mais les situations de ce genre, lorsqu'elles se produisent au Canada, concernent ceux qui assurent les services de police à contrat. Ils sont les premiers intervenants en cas de plainte. Si nous recevons un appel au sujet de l'anthrax, l'agent aux services généraux, qui porte l'uniforme, sera le premier sur la scène.

Le sénateur Atkins: Y a-t-il des civils dans la GRC qui peuvent être affectés à ces fonctions, et sont-ils couverts?

M. Merkley: La GRC comprend 2 200 membres civils. Ils sont embauchés en fonction de leurs compétences de base — il s'agit, par exemple, de spécialistes de laboratoire et de préposés aux télécommunications. Ils ne sont pas tenus de répondre aux exigences des fonctions de police, comme celles de procéder à des arrestations. Ils sont couverts de la même façon que les membres ordinaires en uniforme, aux termes de la Loi sur les pensions; ils bénéficient des mêmes prestations.

Le sénateur Atkins: Serait-ce le cas en vertu du projet de loi C-31, s'ils étaient exposés à des dangers?

M. Merkley: Si des civils se portaient volontaires, ils bénéficieraient effectivement de la même couverture.

Le sénateur Atkins: Lieutenant-colonel Sutherland, êtes-vous convaincu que les dossiers médicaux soient suffisants en ce qui concerne les militaires? Sont-ils d'excellente qualité? Les dossiers médicaux suscitent-ils un débat, une discussion ou des problèmes?

Le lcol Sutherland: Sénateur Atkins, dans les Forces canadiennes, pratiquement toutes les questions suscitent un débat. Les dossiers médicaux dépendent des renseignements donnés par les intéressés. Bien sûr, ce varie entre les personnes et cela dépend de la situation. Elles veulent exercer leurs fonctions en respectant une norme. Cette norme est respectée la plupart du temps, mais il y a toujours des exceptions. Lorsque quelqu'un remplit une note médicale à bord d'un bateau qui tangué, quelque part dans l'Atlantique Nord, l'écriture n'est peut-être pas très claire. Vingt ans plus tard, quelqu'un peut tenter de la déchiffrer. Il y aura toujours des cas de ce genre. La plupart du temps, les membres sont professionnels et exercent leurs fonctions avec professionnalisme.

Senator Atkins: When you are younger, you do not feel you have any medical problems.

LCol. Sutherland: That is a problem that we recognize in the Armed Forces. Many of the members are injured when they are going through their training. They may twist an ankle but just “suck it up,” take some aspirin and move on. Twenty years later, when that person has arthritis in the same joint and claims to have been hurt while on a course, there may not be a record. We are trying to change that, but it is very much the way we do business. Hindsight does not help in a case like that.

I must admit, from what I have seen, Veterans Affairs has a good approach to that. They take statements from witnesses in cases where people say they were hurt but the medical chit cannot be found. Their process seems to be, when in doubt, defer to the individual.

Senator Atkins: Are members of the reserve covered in exactly the same way as permanent forces personnel and RCMP?

LCol. Sutherland: Yes, sir. When reserves are employed in a Special Duty Area or on a special duty operation, their coverage will be exactly the same.

The Chairman: However, not when they are carrying out summer training or working on Tuesday nights?

LCol. Sutherland: No, sir. That speaks to what Mr. Guptill was talking about before; the Pension Act has coverage for people who suffer a disability due to their service.

If they bang themselves up on a Tuesday night, they are covered under the Pension Act the same as anyone who has an accident on a regular forces base. If they are on duty and the accident is service related, the Pension Act covers them.

The Chairman: That is something that I think we will come back to.

Following up on Senator Atkins' question about the ability to search records, it is my impression that they are not in terrific shape. The testimony we received on the bill we will be dealing with was there were about a dozen people who might have lost a limb. We are now up to 114 and 81 additional deceased, which is a lot different from “about a dozen.”

How difficult is it to get an individual's file? How long does it take?

LCol. Sutherland: I cannot answer that. I have never had to request a file.

Mr. Guptill: The question of records has always been an interesting one for debate. I have been dealing recently with records related to First Nations veterans, and we have been able

Le sénateur Atkins: Lorsqu'on est jeune, on ne croit avoir aucun problème de santé.

Le lcol Sutherland: C'est un problème que nous reconnaissons dans les Forces canadiennes. Beaucoup de membres sont blessés pendant leur entraînement. Ils peuvent se tordre la cheville, mais tout simplement endurer la douleur, prendre une aspirine et continuer. Vingt ans plus tard, lorsqu'ils ont de l'arthrite au même endroit et soutiennent avoir été blessés au cours de leur entraînement, il est possible qu'il n'existe aucun dossier là-dessus. Nous tentons de changer cela. C'est ainsi que nous procédons. Une analyse après coup n'est pas très utile dans un cas comme celui-là.

D'après ce que j'ai constaté, je dois avouer que le ministère des Anciens combattants utilise une bonne approche à cet égard. On prend les déclarations des témoins lorsque des personnes disent avoir été blessées, mais qu'on ne peut trouver la note médicale. Il semble que le processus consiste à s'en remettre à la personne en cas de doute.

Le sénateur Atkins: Les membres de la réserve sont-ils couverts exactement de la même manière que l'effectif permanent des forces armées et de la GRC?

Le lcol Sutherland: Oui, sénateur. Lorsque des membres de la réserve sont déployés dans une Zone de service spécial ou dans le cadre d'une opération de service spécial, leur couverture est exactement la même.

Le président: Cependant, pas lorsqu'ils suivent un entraînement l'été ou travaillent les mardis soirs?

Le lcol Sutherland: Non, sénateur. Cela revient à ce que disait M. Guptill; la Loi sur les pensions prévoit une protection pour les membres qui sont atteints d'une invalidité attribuable à leur service.

S'ils se blessent un mardi soir, ils sont protégés en vertu de la Loi sur les pensions, de la même manière que tous ceux qui ont un accident dans une base de la Force régulière. S'ils sont en service et que l'accident est attribuable au service, la Loi sur les pensions les protégera.

Le président: Je crois que nous y reviendrons.

Pour faire suite à la question du sénateur Atkins au sujet de la capacité de trouver les dossiers, j'ai l'impression qu'ils ne sont pas en très bon état. Selon les témoignages que nous avons reçus au sujet du projet de loi que nous allons étudier, une dizaine de personnes auraient subi une mutilation. Nous en sommes maintenant à 114 et à 81 personnes décédées, ce qui est très différent d'une dizaine de personnes.

À quel point est-ce difficile d'obtenir le dossier d'une personne? Comment de temps faut-il?

Le lcol Sutherland: Je ne peux pas répondre. Je n'ai jamais demandé un dossier.

M. Guptill: La question des dossiers a toujours été un intéressant sujet de débat. J'ai pris connaissance récemment de dossiers concernant des anciens combattants autochtones, et nous

to find the service record of a First Nations veteran in every instance, even going back to the 1940s. Therefore, the documentation on what happened to these individuals and what benefits they received is exceptionally good, frequently to the surprise of the individuals, who may have forgotten in the intervening years whether they received a particular demobilization benefit.

Using hearing loss as an example, there has been concern over the years about the high proportion of people serving in the military who have suffered from a hearing loss disability. You now have to have an audiogram when you enter the service and again when you leave in order to determine whether there has been a loss of hearing. That provides very good documentation.

Clearly, there are people who served in the 1940s who did not have an audiogram. However, on first application, 90 per cent of those who apply for a disability pension for hearing loss receive a favourable ruling. That is a very high proportion and Canada's record in that area is comparable to that of any other jurisdiction.

As my colleague said, there will always be questions about whether the records are perfect, but in the examples I have given you, the records were exceptionally good for proving disability related to service and the awarding of a pension as a result.

The Chairman: I know that once this hearing is broadcast we will be hearing from many people who have views on this issue.

Senator Banks: Mr. Merkley, in responding to Senator Cordy's question you said the benefits for civilian members of the force were similar. Do you mean "similar" or "identical"?

Mr. Merkley: Identical.

Senator Banks: I wanted to make that clear for the record. They are the same.

LCol. Sutherland, you responded to Senator Day's question about a member of the forces in Afghanistan who goes downtown in Kabul or is on leave and goes to Paris. You said there were circumstances in which the member would not be covered. However, the bill, as I read it in clause 3, is amending the act to say that it includes authorized leave of absence with pay during that service, wherever that leave is taken.

I take that to mean that if I were on duty in an area that has been designated by the minister as special and I go away for a holiday while still assigned to that situation, I am covered. Is that correct? I am speaking of authorized leave with pay.

Mr. Guptill: Let me clarify that because I may have left an incorrect impression.

If you are serving in Kosovo or in Bosnia and you are travelling to or from Bosnia, under this proposed legislation you would be covered. If you are on leave of absence from Bosnia to go to some other location, you are covered 24 hours a day, 7 days a week. If you suffer a disability while you are away, you are covered.

avons pu trouver le dossier de service d'un ancien combattant autochtone dans tous les cas, même en remontant jusqu'aux années 40. Par conséquent, la documentation sur ce qui est arrivé à ces personnes et sur les indemnités qu'elles sont reçues est exceptionnellement bonne, ce qui étonne souvent ces gens, qui ont peut-être oublié, au cours des années qui ont suivi, s'ils ont reçu ou non une indemnité de démobilisation.

Pour prendre comme exemple la perte de l'ouïe, on s'est inquiété, au fil des ans, du grand nombre de militaires qui ont été atteints d'une invalidité causée par la perte de l'ouïe. Il faut désormais subir un audiogramme lorsqu'on entre dans les forces et lorsqu'on les quitte, pour savoir s'il y a eu perte de l'ouïe. Cela permet d'obtenir une très bonne documentation.

De toute évidence, ceux qui ont servi dans les années 40 n'ont pas subi un audiogramme. Cependant, à la première demande, 90 p. 100 de ceux qui demandent une pension d'invalidité pour perte de l'ouïe font l'objet d'une décision favorable. C'est un taux très élevé, et le bilan du Canada à cet égard est comparable à celui de tout autre pays.

Comme mon collègue l'a dit, on se demandera toujours si les dossiers sont parfaits, mais dans les exemples que je vous ai donnés, les dossiers étaient exceptionnellement bons et faisaient la preuve d'une invalidité attribuable au service, ce qui a donné droit à une pension.

Le président: Je sais que, lorsque cette audience sera télédiffusée, nous entendrons bien des gens qui ont des points de vue à exprimer sur cette question.

Le sénateur Banks: Monsieur Merkley, en répondant à la question du sénateur Cordy, vous avez dit que les indemnités des membres civils des forces étaient analogues. Voulez-vous dire «analogues» ou «identiques»?

M. Merkley: Identiques.

Le sénateur Banks: Je voulais que cela soit clair. Elles sont les mêmes.

Lieutenant-colonel Sutherland, vous avez répondu à une question du sénateur Day au sujet d'un membre des forces déployée en Afghanistan qui se rend à Kaboul, ou qui est en congé et se rend à Paris. Vous avez dit qu'il y avait des cas où le membre ne serait pas couvert. Cependant, l'article 3 du projet de loi modifie la loi pour prévoir que cela comprend le congé autorisé avec solde pris durant le service, sans égard au lieu où il est pris.

Si je comprends bien, cela signifie que, si j'étais en service dans une zone désignée spéciale par le ministre et que je prenais des vacances pendant que je suis toujours affecté à ce service, je serais couvert. Est-ce exact? Je parle d'un congé autorisé avec solde.

M. Guptill: Permettez-moi de clarifier cela, car j'ai peut-être donné une fausse impression.

Si vous êtes en service au Kosovo ou en Bosnie et que vous vous déplacez pour vous rendre en Bosnie ou pour en revenir, selon ce projet de loi, vous seriez couverts. Si vous êtes en congé de la Bosnie pour vous rendre ailleurs, vous êtes couverts 24 heures par jour, sept jours par semaine. Si vous êtes atteint d'une invalidité pendant votre congé, vous êtes couvert.

The reason the special duty operation designation applies in Canada, but not Special Duty Areas, is that in Canada, if you are engaged in an activity at Gagetown and are injured and suffer a disability as a result, you are covered under the Pension Act. If you go home at night to Oromocto and slip on the ice and hurt your back, you are not covered. That is the difference between sections 21(1) and 21(2) of the Pension Act.

The Chairman: If recruits from Edmonton or from Oromocto were training to go to Kosovo, would they be covered?

Mr. Guptill: That is right. That is what is added by this particular provision.

The Chairman: There being no further questions, I would like to thank the witnesses for appearing before us. Your testimony has been helpful. We look forward to hearing back from you shortly. In particular, we hope you will underline the anomalies and the areas that require further work. If we hear back from you in the next month or six weeks, that would be ample time for us.

Colleagues, do you wish to have further discussion of this bill or shall we move to clause-by-clause consideration?

Senator Atkins: I move that we proceed to clause-by-clause consideration.

The Chairman: We are now on clause-by-clause consideration of Bill C-31, to amend the Pension Act and the RCMP Superannuation Act.

Is it agreed that the title shall stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 1 to 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that the title shall carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that the bill shall carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that the bill be reported to the Senate at its next sitting?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you very much. Senator Forrestall has kindly agreed to report it this evening.

The committee will now proceed to Bill C-44. We have just finished reporting Bill C-31, to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, and we are now moving on to another piece of proposed legislation.

La raison pour laquelle la désignation d'opération de service spécial s'applique au Canada, mais pas les Zones de service spécial, c'est qu'au Canada, si vous êtes engagé dans une activité à Gagetown et que vous êtes blessé et êtes atteint d'une invalidité à la suite de cette blessure, vous êtes couvert en vertu de la Loi sur les pensions. Si vous retournez chez vous le soir à Oromocto, que vous glissez sur de la glace et que vous vous faites mal au dos, vous n'êtes pas couvert. C'est la différence entre les paragraphes 21(1) et 21(2) de la Loi sur les pensions.

Le président: Si les recrues d'Edmonton ou d'Oromocto s'entraînaient pour se rendre au Kosovo, seraient-elles couvertes?

M. Guptill: Oui, c'est exact. C'est ce qu'on a ajouté à cette disposition.

Le président: Comme il n'y a pas d'autres questions, je voudrais remercier les témoins d'avoir comparu devant le comité. Vos témoignages ont été utiles. Nous sommes impatients de vous entendre de nouveau sous peu. Plus particulièrement, j'espère que vous soulignerez les anomalies et les aspects qui nécessitent davantage de travail. Si vous revenez d'ici un mois ou six semaines, cela nous donnera amplement de temps.

Chers collègues, désirez-vous que nous discutons plus longuement de ce projet de loi ou devrions-nous passer à son étude article par article?

Le sénateur Atkins: Je propose que nous passions à son étude article par article.

Le président: Nous passons maintenant à l'étude, article par article, du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la GRC.

Est-ce d'accord pour que le titre soit reporté?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 1 à 7 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Est-ce d'accord que nous fassions rapport du projet de loi au Sénat à sa prochaine séance?

Des voix: D'accord.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Le sénateur Forrestall a eu l'amabilité d'accepter d'en faire rapport ce soir.

Le comité passe maintenant à l'étude du projet de loi C-44. Nous venons de faire l'étude du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, et nous passons maintenant à l'étude d'un autre projet de loi.

Today we will hear testimony on Bill C-44, to compensate military members injured during service. It will provide retroactive benefits for dismemberment for members of the Canadian Forces.

Our committee takes a special interest in this proposed legislation because it is a direct response to our April 2003 report by the Subcommittee on Veterans Affairs, entitled, "Fixing the Canadian Forces' Method of Dealing with Death and Dismemberment."

This issue on death or dismemberment provisions was brought to the attention of the subcommittee by the case of Maj. (ret'd) Bruce Henwood, who lost both legs while serving in Bosnia. Maj. Henwood gave moving testimony that as a junior officer he did not qualify for a payment of up to \$250,000, but those with the rank of colonel or higher would. Representatives of the public and private sectors testified that a provision for this type of insurance, for a lump sum payment, was standard within the insurance industry and available for a small sum.

Shortly before senior officials from the Department of National Defence were scheduled to appear, the minister announced changes to the military insurance plan so that now all members of the Canadian Forces, regardless of rank, are eligible for coverage.

As a committee we welcomed this change in policy, but we also pressed forward on the issue of retroactivity so that justice and equity will aid those members of the Canadian Forces who were dismembered in the past.

Today, we will deal with the proposed legislation designed to provide these retroactive benefits.

The witnesses today include LCol. Dan Dunlop of the Quality of Life directorate; Alex Weatherston, Counsel, Legislative and Regulatory Services, Department of Justice, assigned to DND; Nathalie Hébert, Legislative Project Manager, Legislative and Regulatory Services; and Patrick James, Special Adviser, Legal and International Affairs, from the office of the Minister of National Defence.

You are all most welcome. We have been looking forward to this piece of proposed legislation with great anticipation.

Lieutenant-Colonel Dan Dunlop, Quality of Life, Department of National Defence: It is an honour and privilege to appear before you today on this most important piece of proposed legislation. Bill C-44 will permit lump sum payments to be made to serving and former members of the Canadian Forces who have suffered an injury attributable to service that resulted in dismemberment, that is, loss of a hand, foot or thumb and index finger on the same hand, or the loss of sight, hearing or speech.

Aujourd'hui, nous entendrons des témoignages sur le projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service. Il prévoit d'indemniser rétroactivement les membres des Forces canadiennes qui ont subi une mutilation.

Notre comité s'intéresse particulièrement à ce projet de loi, car il découle directement du rapport que le Sous-comité des anciens combattants a déposé en avril 2003 et qui s'intitule «Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation».

La question des dispositions sur la mort ou la mutilation a été portée à l'attention du sous-comité par le cas du major (retraité) Bruce Henwood, qui a perdu les jambes pendant qu'il était en service en Bosnie. Le major Henwood a présenté un témoignage émouvant: en tant qu'officier subalterne, il n'avait pas droit à une prestation maximale de 250 000 \$, alors que les officiers du grade de colonel et d'un grade supérieur y avaient droit. Des représentants des secteurs public et privé qui ont témoigné ont dit qu'une disposition pour ce type d'assurance, pour une indemnité forfaitaire, était courante dans le secteur des assurances et accessible moyennant un faible montant.

Peu avant que de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale étaient censés comparaître, le ministre a annoncé des modifications au régime d'assurance militaire, de sorte que, désormais, tous les membres des Forces canadiennes, peu importe leur grade, sont admissibles à l'assurance.

Notre comité a accueilli favorablement cette modification de la politique, mais nous avons également exercé des pressions au sujet de la rétroactivité, afin que, par souci de justice et d'équité, on vienne en aide aux membres des Forces canadiennes qui ont subi une mutilation par le passé.

Aujourd'hui, nous examinerons le projet de loi qui vise à offrir ces indemnités rétroactives.

Les témoins que nous accueillons sont le lieutenant-colonel Dan Dunlop, de la Direction de la qualité de la vie; Alex Weatherston, conseiller, Services législatifs et réglementaires, ministère de la Justice, affecté au MDN; Nathalie Hébert, gestionnaire des projets législatifs, Services législatifs et réglementaires; et Patrick James, conseiller spécial, Affaires juridiques et internationales, du cabinet du ministre de la Défense nationale.

Vous êtes tous très bienvenus. Nous attendions impatiemment ce projet de loi.

Le lieutenant-colonel Dan Dunlop, Direction de la qualité de la vie, ministère de la Défense nationale: C'est un honneur et un privilège que de comparaître aujourd'hui devant le comité au sujet de ce projet de loi extrêmement important. Le projet de loi C-44 permettra d'accorder des indemnités forfaitaires aux membres et anciens membres des Forces canadiennes qui ont subi une blessure attribuable au service et qui a entraîné la perte d'un membre, c'est-à-dire la perte d'une main, d'un pied, ou du pouce et de l'index de la même main, ou la perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole.

The proposed legislation will remove a disparity in insurance coverage between Canadian Forces members who have been entitled to lump sum benefits for injuries and those who have not.

Since October 1, 1972, the General Officers Insurance Plan has provided to colonels and generals lump sum payments of up to \$250,000 for dismemberment or loss of sight, hearing or speech. The plan is modelled on the compensation package that is provided to all executive-level federal employees.

As you are well aware, the subcommittee released a report recommending that all CF members be entitled to the same coverage for accidental death and dismemberment, and that payments be made to members for accidental death and dismemberment while on duty in the past.

While the General Officers Insurance Plan, as an appropriate part of executive compensation, provides lump sum benefits for accidental death and dismemberment whether or not the injury is service related, coverage for all CF members for service-related injuries should be the same.

Accordingly, as an initial measure to remove this disparity, Treasury Board approved insurance coverage, effective February 13, 2003, under which all CF members not covered by the general officers plan have the same coverage for service-related injuries that result in dismemberment or loss of sight, hearing or speech.

As the new insurance plan could not deal with injuries before February 13, 2003, new proposed legislation has been tabled. Bill C-44 would provide lump sum payments of up to \$250,000 to a member who suffered a service-related injury that resulted in dismemberment or the loss of sight, hearing or speech, if the member survived for a period of at least 30 days after the injury.

Features of the bill are as follows: The proposed legislation would apply to the period from October 1, 1972, the start of the general officers plan, to February 12, 2003, for the loss of a hand, foot or eye. The loss of hearing and speech would be covered from April 1, 1986 to February 12, 2003, and the loss of thumb and index finger of the same hand from November 1, 1988 to February 12, 2003.

Benefits would be payable to regular and reserve force members. If an eligible recipient were deceased, the payment would be made to his or her estate. Benefits would not be subject to federal tax or reduce any benefit payable under the Pension Act.

Le projet de loi éliminera une disparité en matière d'assurance entre les membres des Forces canadiennes qui ont été admissibles à des indemnités forfaitaires à la suite de blessures et ceux qui ne l'ont pas été.

Depuis le 1^{er} octobre 1972, le Régime d'assurance des officiers généraux offre aux colonels et aux généraux des indemnités forfaitaires maximales de 250 000 \$ en cas de la perte d'un membre ou de la perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole. Le régime est fondé sur le régime d'avantages qui est offert à tous les fonctionnaires fédéraux de la catégorie de la direction.

Comme vous en êtes bien conscients, le sous-comité a publié un rapport recommandant que tous les membres de FC soient admissibles à la même protection en cas de mort accidentelle ou de mutilation accidentelle, et que des indemnités rétroactives soient versées en cas de mort accidentelle ou de mutilation accidentelle pendant le service.

Bien que le Régime d'assurance des officiers généraux, qui constitue un élément approprié du régime d'indemnisation des hauts gradés, offre des indemnités forfaitaires en cas de mort accidentelle ou de mutilation accidentelle, qu'elles soient attribuables ou non au service, la protection devrait être la même pour tous les membres des FC qui ont subi des blessures attribuables au service.

Par conséquent, comme première mesure pour éliminer cette disparité, le Conseil du Trésor a approuvé une couverture d'assurance, à compter du 13 février 2003, selon laquelle tous les membres des FC non protégés par le régime des officiers généraux bénéficieront de la même protection en cas de blessures attribuables au service qui entraînent la perte d'un membre ou la perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole.

Comme le nouveau régime d'assurance ne pouvait pas s'appliquer aux blessures subies avant le 13 février 2003, un nouveau projet de loi a été déposé. Le projet de loi C-44 offrirait une indemnité forfaitaire maximale de 250 000 \$ à un membre qui a subi une blessure attribuable au service et qui a entraîné la perte d'un membre ou la perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole, si le membre a survécu pendant au moins 30 jours à la blessure.

Les caractéristiques du projet de loi sont les suivantes: le projet de loi viserait la période du 1^{er} octobre 1972, date d'entrée en vigueur du régime d'assurance des officiers généraux, au 12 février 2003, en cas de perte d'une main, d'un pied ou d'un oeil. La période du 1^{er} avril 1986 au 12 février 2003 s'appliquerait à la perte de l'ouïe ou de la parole, et la période du 1^{er} novembre 1988 au 12 février 2003 s'appliquerait à la perte du pouce et de l'index de la même main.

Les indemnités seraient versées aux membres de la force régulière et de la force de réserve. Si un bénéficiaire admissible est décédé, l'indemnité serait versée à sa succession. Les indemnités seraient soustraites aux impôts fédéraux et ne réduiraient aucune prestation payable en vertu de la Loi sur les pensions.

Details on the amounts of the benefits payable during the different periods of coverage for specific losses are set out in the schedule to the bill. The Department of National Defence would administer the proposed legislation and provide the necessary funding, estimated at \$26.3 million.

Government records indicate that there are potentially 114 living claimants and 81 deceased claimants.

In conclusion, proceeding with the proposed legislation will ensure that any former or serving CF member who has suffered dismemberment or loss of sight, hearing or speech resulting from a service-related injury will receive a lump sum payment comparable to that which would have been paid to a colonel or general.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Day: The first thing that I would like to say on behalf of myself and our committee is to ask you, Mr. James, to take back to Mr. McCallum, the Minister of National Defence, our thanks for acting on our report. We very much appreciate the quick work that he did once he recognized the injustice that existed.

Perhaps, LCol. Dunlop, you could help me here. The bill refers to three different classes of reservists: Class A, B and C. Can you tell me what each of those classes comprises?

LCol. Dunlop: I do not profess expertise in the area, but I have a good understanding.

Class A service applies to reservists when they are going through their weekly training, their summer training, et cetera. It is part-time service of a few hours a week or a couple of weeks in the summer, that sort of thing.

Class B service is considered full-time service, of which there are two categories, what we call "short-term class B" and "long-term class B." Short-term class B would be 180 days or less, and long term would be greater than 180 days.

Basically, a class B member would be doing service of a full-time nature, quite often in support of the reserves, but also in support of the regular force.

Class C is full-time employment. It is a reservist who is filling a position that would normally be filled by a regular force member, usually in an operational theatre. For example, someone in Bosnia would be class C and treated the same as regular force members.

In terms of pay, members of the reserve force class C receive the same pay as regular force, but reservists who are in class A or B receive 85 per cent of regular force pay. It is one of the differentiations.

Des détails sur les montants des indemnités payables pendant les différentes périodes de protection d'assurance en cas de pertes précises sont exposés dans l'annexe du projet de loi. Le ministère de la Défense nationale gèrerait le projet de loi et attribuerait les fonds nécessaires, évalués à 26,3 millions de dollars.

Selon les dossiers du gouvernement, il y aurait 114 demandeurs vivants et 81 décédés.

En conclusion, l'adoption du projet de loi fera en sorte que tous les membres et anciens membres des FC qui ont subi une mutilation ou la perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole à la suite d'une blessure attribuable au service recevront une indemnité forfaitaire comparable à celle qui aurait été attribuée à un colonel ou à un général.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Day: La première chose que je voudrais faire en mon nom et en celui du comité, c'est de vous demander, monsieur James, de transmettre à M. McCallum, ministre de la Défense nationale, nos remerciements pour avoir donné suite à notre rapport. Nous sommes très reconnaissants qu'il ait agi rapidement lorsqu'il a reconnu qu'il existait une injustice.

Lieutenant-colonel Dunlop, vous pourriez peut-être m'éclairer. Le projet de loi renvoie à trois différentes catégories de réservistes: ceux de classe A, B et C. Pouvez-vous me dire ce que comprend chacune de ces classes?

Le lcol Dunlop: Je ne prétends pas être un expert dans ce domaine, mais j'en ai une bonne idée.

Le service de classe A vise les réservistes qui suivent leur entraînement hebdomadaire, leur entraînement d'été, et cetera. Il s'agit d'un service à temps partiel de quelques heures par semaine ou de quelques semaines au cours de l'été.

Le service de classe B est considéré comme un service à plein temps, qui se divise en deux catégories, que nous appelons «classe B à court terme» et «classe B à long terme». La classe B à court terme signifie 180 jours ou moins, et la classe B à long terme, plus de 180 jours.

Essentiellement, un membre de la classe B accomplirait un service à plein temps, très souvent pour appuyer les réserves, mais aussi pour appuyer la force régulière.

Le service de classe C est un emploi à plein temps. Il s'agit d'un réserviste qui occupe un poste qui serait normalement occupé par un membre de la force régulière, habituellement dans un théâtre d'opérations. Par exemple, un réserviste déployé en Bosnie appartiendrait à la classe C et serait traité de la même manière qu'un membre de la force régulière.

En ce qui concerne la solde, les membres de la force de réserve de classe C reçoivent la même solde que ceux de la force régulière, mais les réservistes de la classe A ou B reçoivent 85 p. 100 de la solde de la force régulière. C'est une des différences.

Senator Day: If reservists were called up for full-time service to go on deployment, but that deployment was for less than 180 days, would they remain class B reservists or be considered class C because they are in harm's way?

LCol. Dunlop: If we were talking about a theatre of operation in Europe, for example, the person would be a reserve class C and would receive the full benefits, regardless of the length of the tour.

Senator Day: Irrespective of whether it was 180 days or not?

LCol. Dunlop: That is correct.

The Chairman: Based on what, colonel? When you say that person moves to become a class C, is that because he is in a designated area?

LCol. Dunlop: I believe it is because the position is in a designated area.

Senator Banks: Could you find out where it says that in the bill so that we can be certain of the answer to the question?

LCol. Dunlop: It does not say that in the bill, sir.

Senator Day: Do you mean in Bill C-44?

Senator Banks: Yes.

Senator Day: It does not describe any of them.

Senator Banks: Where is the trigger that spells out the circumstances, that is to say, members of the reserve are regarded as class C reservists as soon as they move into either a designated area or a designated operation? I believe that is what you said?

LCol. Dunlop: I believe that would be reflected in departmental orders and regulations but I could not quote you chapter and verse on that.

Senator Banks: Would you undertake to find them and send them to the clerk of the committee so we are absolutely certain of that?

The Chairman: Is that difficult to find in a hurry?

LCol. Dunlop: I would not think so, senator.

Mr. Alex Weatherston, Counsel, Legislative and Regulatory Services, Department of Justice: I believe the answer to that question is in the *Queen's Regulations and Orders* that are cited in the bill. If you look at article 9.07 you will find "service with other reserve units," whereas class C is for "service with the regular force," and that is when they are going overseas. It comes out of *Queen's Regulations and Orders*. We can get those.

LCol. Dunlop: I have them here.

Le sénateur Day: Si les réservistes étaient appelés à être déployés pour accomplir du service à plein temps, mais que ce déploiement durait moins de 180 jours, demeureraient-ils des réservistes de classe B ou seraient-ils considérés comme des réservistes de classe C parce qu'ils sont exposés à des dangers?

Le lcol Dunlop: Si nous parlions d'un théâtre d'opérations en Europe, par exemple, ils feraient partie de la réserve de classe C et recevraient tous les avantages, peu importe la durée de leur affectation.

Le sénateur Day: Peu importe si elle dure moins de 180 jours?

Le lcol Dunlop: C'est exact.

Le président: De quoi cela dépend-il, colonel? Lorsque vous dites qu'un réserviste devient membre de classe C, est-ce parce qu'il se trouve dans une zone désignée?

Le lcol Dunlop: Je crois que c'est parce que le poste se trouve dans une zone désignée.

Le sénateur Banks: Pourriez-vous nous dire où cela se trouve dans le projet de loi, afin que nous puissions être certains de la réponse à la question?

Le lcol Dunlop: Cela ne se trouve pas dans le projet de loi, sénateur.

Le sénateur Day: Vous voulez dire dans le projet de loi C-44?

Le sénateur Banks: Oui.

Le sénateur Day: Il ne décrit rien de tout cela.

Le sénateur Banks: Quel est le mécanisme qui décrit les circonstances? Autrement dit, les membres de la réserve sont considérés comme des réservistes de classe C dès qu'ils se rendent dans une zone désignée ou participent à une opération désignée? Est-ce bien ce que vous avez dit?

Le lcol Dunlop: Je crois que cela figure dans les ordonnances et les règlements du ministère, mais je ne pourrais pas vous dire exactement où.

Le sénateur Banks: Pourriez-vous trouver ce renseignement et le transmettre au greffier du comité, afin que nous puissions en être absolument certains?

Le président: Est-ce difficile à trouver rapidement?

Le lcol Dunlop: Je ne le crois pas, sénateur.

M. Alex Weatherston, conseiller, Services législatifs et réglementaires, ministère de la Justice: Je crois que la réponse à cette question se trouve dans les *Ordonnances et règlements royaux* qui sont mentionnés dans le projet de loi. Si vous regardez l'article 9.07, vous verrez qu'il s'agit d'un service auprès d'autres unités de la réserve, tandis que le service de classe C est accompli auprès de la force régulière, et c'est à ce moment-là que le service s'effectue à l'étranger. On trouve cela dans les *Ordonnances et règlements royaux*. Nous pouvons les obtenir.

Le lcol Dunlop: J'en ai un exemplaire ici.

Senator Banks: I know that a bill cannot take every eventuality into account, but it is theoretically possible that a group of reservists who are not specifically assigned to a regular unit might be sent to serve in either a designated operation in Canada, or a designated area outside Canada.

If an individual is moved from a reserve unit or a militia unit into functioning in a permanent forces unit, then I understand that. However, there are circumstances in which — and I think there is one coming up — entire companies of reservists or militias are being assigned to those areas. I want to ensure they are covered as well. I am sure they are, but I want to have it on the record.

LCol. Dunlop: If we were talking about service in Europe or in a deployed operation situation, whether it was a reserve or a regular unit, the members would be considered under class C. It is an operational theatre.

The Chairman: Were you going to find the regulation for us, colonel?

LCol. Dunlop: Do you want it now, sir?

The Chairman: Yes, it would expedite matters.

While the colonel is looking do we have questions for other members of the panel?

Senator Day: I should continue to deal with the colonel on this. Maybe Ms. Hébert could help me with a question while we are looking up the issue in the Queen's orders.

When we made this recommendation, we understood that the impact would potentially be 10 to 20 individuals. We now find there are 114 living and 81 estates of deceased members that could be impacted. Is there any explanation for the significant difference?

LCol. Dunlop: There might have been some confusion. I think a number in the range of 12 would probably refer to claims that had been paid under the General Officers Insurance Plan over the life of the plan. Until recently, neither the department nor Veterans Affairs were in any position to comment in a meaningful way on the numbers. Veterans Affairs has now done a detailed screen of their records, which has provided us with this breakdown between living and deceased members.

Senator Day: I am impressed that you were able to do that with the records as quickly as you have.

The questions I asked about the various classes — and I understand we will have something distributed shortly — were not with respect to the current situation or Bill C-44. That is what I would like to do now. I would like to find out if there is a difference in relation to the reservists.

Le sénateur Banks: Je sais qu'un projet de loi ne peut pas tenir compte de toutes les éventualités, mais il est théoriquement possible qu'un groupe de réservistes qui ne sont pas spécifiquement affectés à une unité de la force régulière puissent être déployés pour servir dans le cadre d'une opération désignée au Canada, ou dans une zone désignée à l'étranger.

Si un réserviste passe d'une unité de la force de réserve ou d'une unité de la milice à une unité des forces permanentes, je peux comprendre cela. Cependant, il y a des cas — je pense que cela se produira sous peu — où des unités entières de réservistes ou de miliciens sont affectées dans ces zones. Je veux m'assurer qu'ils seront également protégés par une assurance. Je suis certain qu'ils le sont, mais je veux que cela soit consigné au compte rendu.

Le lcol Dunlop: Si nous parlions du service en Europe ou dans une situation où ils seraient déployés pour mener une opération, les membres seraient considérés comme appartenant à la classe C, qu'ils fassent partie de la force de réserve ou de la force régulière. Ce serait un théâtre d'opérations.

Le président: Alliez-vous nous trouver le règlement, colonel?

Le lcol Dunlop: Le voulez-vous maintenant, sénateur?

Le président: Oui, cela accélérerait les choses.

Pendant que le colonel fait sa recherche, avez-vous des questions à poser aux autres membres du groupe?

Le sénateur Day: Je voudrais continuer d'interroger le colonel à ce sujet. Mme Hébert pourrait peut-être répondre à ma question pendant que nous cherchons la réponse dans les ordonnances et règlements royaux.

Lorsque nous avons fait cette recommandation, nous pensions qu'elle toucherait 10 à 20 personnes. Nous apprenons maintenant que 114 militaires vivants et 81 héritiers de militaires décédés pourraient être touchés. Peut-on expliquer cette différence importante?

Le lcol Dunlop: Il y a peut-être eu un peu de confusion. Je crois que le chiffre 12 renvoie aux indemnités qui ont été versées aux termes du Régime d'assurance des officiers généraux au cours de la durée du régime. Jusqu'à récemment, ni le ministère ni Anciens combattants n'étaient en mesure de commenter les chiffres de façon significative. Anciens combattants a effectué une analyse détaillée de ses dossiers, qui nous a donné une ventilation des militaires vivants et des militaires décédés.

Le sénateur Day: Je suis impressionné que vous ayez pu consulter les dossiers aussi rapidement.

Les questions que j'ai posées au sujet des différentes classes — et un document nous sera distribué sous peu — ne concernaient pas la situation actuelle ni le projet de loi C-44. C'est ce que je voudrais faire maintenant. Je voudrais savoir s'il existe une différence en ce qui concerne les réservistes.

Bill C-44, as I understand and read it, is dealing with different starting dates, depending on when the general officers plan started, from 1972 and other dates more current, all stopping on February 12, 2003. Then, from February 13, 2003 forward, Treasury Board has approved coverage; is that correct?

LCol. Dunlop: That is correct.

Senator Day: That is not in here. Can you explain to us, first, the type of coverage from February 13 forward?

LCol. Dunlop: When the department developed the new policy effective February 13, we basically mirrored the provisions of the General Officers Insurance Plan. The features in what is now called the Canadian Forces accidental dismemberment policy are virtually identical to those you see in this proposed legislation in terms of the range of coverage and the dollar amounts being paid for regular and reserve force members.

Senator Day: There really is no change. Your answer on the different classes of reservists applies both for Bill C-44 and for the current situation?

LCol. Dunlop: Absolutely.

Senator Day: The other comment I have is to thank the minister for his consideration with respect to estates being able to claim what the deceased member of the Armed Forces would have been able to claim as a lump sum payment for dismemberment, as well as the non-taxable aspect that appears in Bill C-44. We had mentioned neither of those in our report, but both are welcomed.

Senator Forrestall: Do I understand that to mean that any payment to the deceased member's estate is not subject to tax, nor is it included in the income of the estate, which may be subject to tax overall?

LCol. Dunlop: That is correct.

Senator Forrestall: It is excluded?

LCol. Dunlop: It is excluded.

Senator Forrestall: It is still dealt with under the terms of a will, even though the forces member may leave such instruments to his estate?

LCol. Dunlop: That is our understanding.

Senator Forrestall: My other questions had to do with the issues that Senator Day has raised. In advising my colleagues, I had it down pretty well, except I had it reversed.

Senator Atkins: Will it be difficult to track down the beneficiaries of an estate?

Mr. Weatherston: We will certainly have service records, which will tell us about the last spouse designation.

That is of some concern to DND; but they will be advertising for these people to come forward and show proof that they represent the estates, and I think DND will expend effort to find those people.

Si je comprends bien le projet de loi C-44, il traite de différentes dates d'entrée en vigueur, en fonction du début du régime des officiers généraux, soit à partir de 1972, et d'autres dates plus récentes, qui se terminent toutes le 12 février 2003. Ensuite, à compter du 13 février 2003, le Conseil du Trésor a approuvé la protection; est-ce exact?

Le lcol Dunlop: C'est exact.

Le sénateur Day: Cela n'est pas indiqué ici. Pouvez-vous nous expliquer d'abord le type de protection offerte à compter du 13 février?

Le lcol Dunlop: Lorsque le ministère a élaboré la nouvelle politique qui entrain en vigueur le 13 février, nous nous sommes fondés sur les dispositions du Régime d'assurance des officiers généraux. Les caractéristiques de ce qu'on appelle maintenant la politique de mutilation accidentelle des Forces canadiennes sont pratiquement identiques à celles que vous voyez dans ce projet de loi, en ce qui concerne la protection et les indemnités versées aux membres de la force régulière et aux réservistes.

Le sénateur Day: Il n'y a pas vraiment de changement. Votre réponse au sujet des différentes classes de réservistes s'applique à la fois au projet de loi C-44 et à la situation actuelle?

Le lcol Dunlop: Absolument.

Le sénateur Day: L'autre observation que je voudrais faire, c'est que je remercie le ministre d'avoir tenu compte des héritiers qui peuvent demander l'indemnité forfaitaire que le militaire décédé aurait pu demander à la suite d'une mutilation, ainsi que pour la non-imposition de l'indemnité que prévoit le projet de loi C-44. Nous n'avions mentionné ni l'un ni l'autre dans notre rapport, mais les deux sont les bienvenus.

Le sénateur Forrestall: Dois-je comprendre que toute indemnité versée à la succession du militaire décédé n'est pas imposée, ni comprise dans le revenu de la succession, qui peut être assujéti à l'impôt général?

Le lcol Dunlop: C'est exact.

Le sénateur Forrestall: Elle est exempte?

Le lcol Dunlop: Elle est exempte.

Le sénateur Forrestall: Elle est tout de même assujéti aux conditions d'un testament, même si le militaire peut laisser ces documents à sa succession?

Le lcol Dunlop: C'est ce que nous comprenons.

Le sénateur Forrestall: Mes autres questions concernaient les enjeux qu'a soulevés le sénateur Day. En conseillant mes collègues, j'ai assez bien compris, sauf que c'était l'inverse.

Le sénateur Atkins: Sera-t-il difficile de retracer les bénéficiaires d'une succession?

M. Weatherston: Nous aurons certainement les états de service, qui nous diront qui a été le dernier conjoint.

Cela préoccupe un peu le MDN; mais il fera des annonces pour que ces gens se présentent et prouvent qu'ils représentent la succession, et je crois que le ministère déploiera des efforts pour trouver ces gens.

Senator Atkins: It will be complicated if the spouse is deceased.

Mr. Weatherston: That is correct, but the estate will still be there to follow through. There are amounts of money involved here, so we think people will come forward.

The Chairman: When we had the minister and deputy here, we asked whether you will take advantage of the Legion, and whether you had other vehicles or publications to make sure that people who might be beneficiaries under this proposed legislation know that it is available. Could you elaborate on that for us?

LCol. Dunlop: We certainly plan to avail ourselves of any normal publications. Veterans Affairs, for example, has a number of publications and a number of good ideas on how best to contact these people. We will work with the Legion as well. We are looking at public service announcements, possibly in newspapers, to give coverage to this proposed legislation.

The Chairman: Could you please provide the clerk of this committee with a summary of the communications program that is taking place — how it covers the different regions of the country and how it deals with different languages? We would be very interested in the follow-up on that to ensure that we do not miss anyone inadvertently.

Senator Atkins: To carry on with this theme, this could be complicated by the will of the deceased veteran if the spouse is no longer with us. There could be a very interesting legal challenge before you could provide the benefits to the heirs.

Mr. Weatherston: Some of these veterans may have died intestate, in which case the provincial laws of intestacy will then apply.

LCol. Dunlop: We certainly discussed the various options — should the payment die with the member or go to the estate and so on? We came to the conclusion that there would be complications, but the moral high ground was best served by making this available to the spouses because we thought that is what the member would have wanted. It is second best, but it is at least honouring the member's wishes.

The Chairman: I think I speak for the committee in saying you have made the right decision. The burden that the family takes on when this happens is immense, and we are very pleased to see this as a feature of the bill.

Perhaps we could return now to the question; I think we all have the documentation in front of us.

Mr. Weatherston: I put a line through the first part of that page because those are articles that do not relate to this issue. At the very bottom of article 9.06 is the class A reserve service, and on the second page we have the class B and class C. In the definition here in the *Queen's Regulations and Orders*, class A is anything that is not class B and class C. That is a bit of a circular definition, but that is what the articles purport to do.

Le sénateur Atkins: Ce sera compliqué si le conjoint est décédé.

M. Weatherston: C'est exact, mais la succession demeurera toujours. Comme nous parlons de montants d'argent, nous estimons que des gens se présenteront.

Le président: Lorsque le ministre et le sous-ministre ont comparu, nous leur avons demandé si vous allez solliciter l'aide de la Légion, et si vous aviez d'autres moyens ou d'autres publications pour faire en sorte que les gens qui pourraient être bénéficiaires aux termes de ce projet de loi sachent qu'ils le sont. Pourriez-vous expliquer cela?

Le lcol Dunlop: Nous comptons certainement recourir aux publications habituelles. Par exemple, le ministère des Anciens combattants a plusieurs publications et plusieurs bonnes idées sur les meilleures façons de communiquer avec ces gens. Nous collaborerons également avec la Légion. Nous envisagerons de faire des annonces dans la fonction publique, et peut-être dans les journaux, pour faire valoir ce projet de loi.

Le président: Pourriez-vous remettre au greffier du comité un résumé du programme de communications qui a lieu — comment il couvre les différentes régions du pays et comment il traite des différentes langues? Nous serions très désireux d'obtenir un suivi sur cela pour faire en sorte que nous n'oublions personne par inadvertance.

Le sénateur Atkins: Dans le même ordre d'idées, le testament de l'ancien combattant décédé pourrait compliquer les choses si son conjoint est décédé également. Une contestation judiciaire pourrait avoir lieu avant que vous ne puissiez verser l'indemnité aux héritiers.

M. Weatherston: Certains de ces anciens combattants sont peut-être décédés intestat, auquel cas les lois provinciales de l'intestat s'appliqueraient.

Le lcol Dunlop: Nous avons certes discuté des diverses possibilités — l'indemnité devrait-elle être supprimée à la suite du décès de militaire ou être versée à la succession? Nous sommes arrivés à la conclusion que cela entraînerait des complications, mais pour des motifs d'ordre moral, il valait mieux la verser au conjoint, car nous avons estimé que c'est ce que le militaire décédé aurait souhaité. C'est un pis-aller, mais cela répond du moins aux désirs du militaire.

Le président: Je crois me faire le porte-parole du comité en disant que vous avez pris la bonne décision. Le fardeau que doit supporter la famille lorsqu'un décès survient est énorme, et nous sommes très heureux que cette disposition figure dans le projet de loi.

Nous pourrions peut-être revenir à la question; je crois que nous avons tous la documentation entre les mains.

M. Weatherston: J'ai biffé la première partie de cette page parce que ces articles ne concernent pas la question. Au bas de l'article 9.06, on traite du service de réserve de classe A, et à la deuxième page, du service de réserve de classe B et de classe C. Dans la définition donnée dans les *Ordonnances et règlements royaux*, on dit que classe A exclut classe B et classe C. C'est un peu une définition circulaire, mais c'est là l'objet de ces articles.

At the very top of the page is subparagraph 2, which deals with class A. As LCol. Dunlop indicated, class A is someone who attends local parades and exercises that are performed at a local headquarters. I was a class A reserve as a justice department lawyer, so I am allowed to do both — some military service as a reservist and a justice department job.

For classes B and C, substantive provisions are set out now to position people. Starting with 9.07, we have a paragraph 1, which has three subparagraphs. Paragraph 1(a) is the typical class B reservist who is helping out in support of the cadet programs of Canada. Typically, he would be helping out in the summer, on the weekends or on a Wednesday evening. He would be doing some class B reserve service; but he would have to be in a temporary position and in the instructional or administrative staff of a school or other training establishment, for example, the Trenton school for the air cadets that is held every summer.

Article 9.07, subparagraph 1(b), refers to a reservist who proceeds on such training attachment or such training course as prescribed by the Chief of Defence Staff. Again, someone who is training as a reservist could be on class B. Finally, article 9.07 1(c) refers to a reservist who is on duties of a temporary nature approved by the Chief of Defence Staff when not practical to employ members of the regular force on those duties.

Just to follow up on what LCol. Dunlop said, people going to Bosnia or other major operations fall under article 9.08, paragraph 1. They are serving in a regular force position or they are supernumerary to a regular force position.

There may be an amendment to article 9.08 at some point that may address some of the concerns you had about reservists going overseas as formed groups or formed units. That is not clear in article 9.08 as it stands now.

The Chairman: What is the definition of “supernumerary”?

Mr. Weatherston: The PPCLI went over to Bosnia during the time I was in the regular force as assistant judge advocate general at Winnipeg. That was a regular force unit. Say it had 800 people; on top of that 800 would be some reservists in supernumerary positions. They would go with the regular force unit. If your regular force unit had vacancies, they would be held against those vacant establishment positions. It could happen both ways — vacancies in the unit or people added on top of the establishment. They would be going with the regular force unit and that is how they have been going since. Article 9.08 is a Governor-in-Council regulation. I cannot speak to the exact amendments, except to say the chief has announced they are studying that.

The Chairman: Senator Banks, has this clarified the issue?

Au haut de la page, on trouve le paragraphe (2), qui traite du service de classe A. Comme l’a dit le lieutenant-colonel Dunlop, un réserviste de classe A est celui qui participe à des séances locales de rassemblement ou d’exercice dans un quartier général local. Je suis réserviste de classe A tout en étant avocat du ministère de la Justice, de sorte que je peux accomplir du service comme réserviste et occuper un poste au ministère de la Justice.

En ce qui concerne les classes B et C, des dispositions de fond sont maintenant énoncées pour catégoriser les réservistes. D’abord, l’article 9.07 comprend un paragraphe et trois alinéas. À l’alinéa 1a), on trouve le réserviste typique de classe B qui aide à mettre en oeuvre les programmes des cadets du Canada. Il serait de service pendant l’été, les week-ends ou un mercredi soir. Il accomplit un peu de service de réserve de classe B; mais il servirait à titre temporaire comme membre du personnel des instructeurs ou du personnel administratif d’une école ou d’un autre établissement de formation, par exemple, l’école de Trenton, pour la formation des cadets de l’aviation qui a lieu tous les étés.

L’alinéa 1b) de l’article 9.07 renvoie à un réserviste qui est envoyé en affectation pour fins d’instruction ou à un cours d’instruction pour une période que peut prescrire le chef d’état-major de la défense. Là encore, quelqu’un qui reçoit une formation de réserviste pourrait faire partie de la classe B. Enfin, l’alinéa 1c) renvoie à un réserviste qui est affecté à des tâches de nature temporaire sur l’autorisation du chef d’état-major de la défense, lorsqu’il n’est pas pratique d’affecter des militaires de la force régulière à ces tâches.

Pour faire suite aux propos du lieutenant-colonel Dunlop, les réservistes qui se rendent en Bosnie ou qui participent à d’autres opérations importantes sont visés par le paragraphe (1) de l’article 9.08. Ils occupent un poste prévu à l’effectif de la force régulière ou sont surnuméraires à l’effectif de cette force.

On modifiera peut-être l’article 9.08 à un moment donné pour répondre à certaines préoccupations que vous avez au sujet des réservistes qui sont déployés à l’étranger en tant que groupes ou unités structurés. Cela n’est pas clair dans l’article 9.08 actuel.

Le président: Que signifie «surnuméraire»?

M. Weatherston: Le PPCLI s’est rendu en Bosnie pendant que j’étais dans la force régulière, en qualité de juge-avocat général adjoint, à Winnipeg. Il s’agit d’une unité de la force régulière. Admettons qu’elle compte 800 personnes; s’ajouteraient à cela des réservistes qui occuperaient des postes surnuméraires. Ils feraient partie de l’unité de la force régulière. Si l’unité de la force régulière avait des postes vacants, ces réservistes combleraient ces postes vacants prévus à l’effectif. Cela pourrait se produire de deux manières: il y aurait des postes vacants dans l’unité ou des réservistes seraient ajoutés à l’effectif. Ils se joindraient à l’unité de la force régulière et c’est ainsi qu’ils participent. L’article 9.08 constitue un règlement pris par le gouverneur en conseil. Je ne sais pas quels seront les amendements exacts, sauf que le chef a annoncé qu’on les étudie.

Le président: Sénateur Banks, la question est-elle clarifiée?

Senator Banks: With one exception. If I am performing on a temporary basis the functions that are set out in paragraphs (a), (b) or (c), but I am not on full-time service, then I am not captured by article 9.07. I am not in the class B because a prerequisite is I am on full-time service and performing those functions temporarily. Those two things have to occur at the same time. People could be temporarily performing the functions set out in those paragraphs, but if they have not been designated by some other means somewhere else as being on full-time service, they are not captured by this section. Am I right?

Mr. Weatherston: Both articles 9.07 and 9.08 concern full-time service. Whether you are B or C, you are on full-time service, and that has an impact on other things. For instance, here at Department of National Defence headquarters, there are class B reservists performing staff positions where there are certainly not regular force people around, and it is of a short-term nature. As a matter of policy, if you are going overseas, you are class C now, either supernumerary or regular forces; you are never class B.

Senator Banks: Perhaps this is an inconsequential question, but am I correct in saying that if I were performing these functions on a temporary basis and I had not been designated as being on full-time service, then I am not captured by this section?

Mr. Weatherston: By definition, if you are in class B or C, you are full time.

The only part timers are people in class A. Those are the people going out on the weekends leading parades.

Senator Banks: No such person would do any of the functions set out in articles 90.7 1(a) (b) or (c)?

Mr. Weatherston: They would not do that on part-time service. They would be full time.

Senator Day: You have made it clear for me. I am glad you had the document with you. It was very helpful.

The Chairman: I have a question. Would it be fair to say that this piece of proposed legislation before us provides for ranks of lieutenant-colonel down to private exactly the same coverage as for a full colonel through a general in a retrospective way?

LCol. Dunlop: Yes, you would be correct in that characterization.

The Chairman: Is my understanding correct that the coverage for generals and colonels included injuries sustained when not on duty?

LCol. Dunlop: You are correct, sir.

The Chairman: Therefore, individuals of a lower rank who were injured while not on duty would also be eligible to claim under this proposed legislation?

LCol. Dunlop: No, senator. Under this proposed legislation, only injury attributable to military service is covered by the benefit.

Le sénateur Banks: À une exception près. Si j'accomplis à titre temporaire les fonctions énumérées aux alinéas a), b) ou c), mais que je n'accomplis pas du service à plein temps, je ne suis pas visé par l'article 9.07. Je ne fais pas partie du service de classe B parce qu'une condition préalable veut que j'accomplisse du service à plein temps et que j'exerce ces fonctions temporairement. Ces deux conditions doivent être réunies en même temps. Des réservistes pourraient exercer temporairement les fonctions énoncées dans ces alinéas, mais s'ils n'ont pas été désignés par d'autres moyens, ailleurs, comme accomplissant du service à plein temps, ils ne sont pas visés par cet article. Est-ce exact?

M. Weatherston: Dans les articles 9.07 et 9.08, les réservistes accomplissent du service à plein temps. Qu'ils fassent partie de la classe B ou de la classe C, ils accomplissent du service à plein temps, et cela se répercute sur d'autres fonctions. Par exemple, au Quartier général de la Défense nationale, il y a des réservistes de classe B qui occupent des postes administratifs lorsque des militaires de la force régulière sont absents, et ces postes sont temporaires. En matière d'administration, si on se rend à l'étranger, on est réserviste de classe C, soit surnuméraire ou dans l'effectif de la force régulière; on ne fait pas partie de la classe B.

Le sénateur Banks: Peut-être est-ce une question déraisonnable, mais ai-je raison de dire que, si j'exerçais ces fonctions à titre temporaire et que je n'avais pas été désigné comme accomplissant du service à plein temps, je ne serais pas visé par cet article?

M. Weatherston: Par définition, si vous faites partie de la classe B ou C, vous êtes réserviste à plein temps.

Les seuls réservistes à temps partiel sont ceux de la classe A. Ce sont eux qui dirigent les rassemblements pendant les week-ends.

Le sénateur Banks: Aucun d'eux n'exercerait les fonctions énoncées aux alinéas 90.7(1)a), b) ou c)?

M. Weatherston: Ils ne le feraient pas à temps partiel. Ils le feraient à temps plein.

Le sénateur Day: Vous m'avez éclairé. Je suis heureux que vous ayez le document. Il a été très utile.

Le président: J'ai une question à poser. Serait-il juste de dire que ce projet de loi offre rétroactivement aux militaires du grade de lieutenant-colonel jusqu'à celui de soldat exactement la même protection que celle qui est offerte aux colonels et aux généraux?

Le lcol Dunlop: Oui, vous avez raison.

Le président: Ai-je bien compris que la protection des généraux et des colonels comprend des blessures subies pendant qu'ils ne sont pas en service?

Le lcol Dunlop: Vous avez raison, sénateur.

Le président: Par conséquent, des militaires de grade inférieur qui ont été blessés pendant qu'ils n'étaient pas en service seraient également admissibles à une indemnité, aux termes de ce projet de loi?

Le lcol Dunlop: Non, sénateur. Selon ce projet de loi, seules les blessures attribuables au service donnent droit à l'indemnité.

The Chairman: I did not understand your response to the previous question when you said that they were identical.

LCol. Dunlop: I apologize if I misspoke. I meant specifically in the context of attributable to military service.

The Chairman: Could you explain why this difference exists?

LCol. Dunlop: Under the General Officers Insurance Plan, as you have correctly identified, there is a range of insurance benefits that are in effect 24 hours a day, 7 days a week. It does not matter whether the general is at home or at work. The same coverage would apply.

In developing the package from February 13 forward and this retrospective package, there was discussion as to whether all members of the Canadian Forces should have exact parity with the general officers or parity with a subset of benefits. The subset would be that which is service related. The decision taken was that because of the unique nature of military service, all ranks should receive the same benefits because we are likely to be put in harm's way.

We felt that 24-7 coverage was in the nature of executive compensation. If I am home on the weekend, I am not in harm's way. I am the same as any other member of the public service in that regard. We did not think that military members should be treated differently.

We still believe there is merit to executive compensation. It is there to recognize the additional burden of leadership, and we feel it is fair in that regard.

Senator Atkins: If a member of the military were assigned to the UN, which was the case with Maj. Henwood, he would be compensated by the UN. Does this bill affect that at all?

LCol. Dunlop: Without reference to any specific example, I can tell you categorically that there is no provision in this proposed legislation to reduce a payment made under it because of any other payment that would have been received from the UN. They are two separate and distinct benefits, if you will. There would be no offset or reduction.

Senator Atkins: That is good news.

The Chairman: Are there any other questions from members of the committee?

Senator Banks: In C-44, paragraph 4(1)(f) excludes from coverage, as I read it, a person who has been determined by the minister to be entitled to a lump sum payment in respect to the injury under an insurance plan provided by the Government of Canada. Who would be such a person?

LCol. Dunlop: That would specifically refer to a member covered by the General Officers Insurance Plan who received a payment under that plan.

Le président: Je n'ai pas compris votre réponse à la question précédente, lorsque vous avez dit que les indemnités étaient identiques.

Le lcol Dunlop: Je suis désolé si je me suis mal exprimé. Je parlais spécifiquement de blessures attribuables au service.

Le président: Pourriez-vous expliquer pourquoi cette différence existe?

Le lcol Dunlop: Selon le Régime d'assurance des officiers généraux, comme vous l'avez bien mentionné, il existe une gamme de prestations d'assurance qui sont en vigueur 24 heures par jour, sept jours par semaine. Peu importe si le général est chez lui ou au travail, il bénéficierait de la même protection.

En élaborant le régime à compter du 13 février et de manière rétroactive, on s'est demandé si tous les membres des Forces canadiennes devraient bénéficier d'une parité exacte avec les officiers généraux ou d'une parité avec un sous-ensemble d'indemnités. Le sous-ensemble serait les blessures attribuables au service. On a décidé que, étant donné la nature exceptionnelle du service dans les forces, les militaires de tous les grades devraient bénéficier des mêmes indemnités parce qu'ils seront probablement exposés à des dangers.

Nous avons estimé qu'une protection de 24 heures par jour, sept jours par semaine, correspondait à l'indemnité versée aux hauts gradés. Si je suis chez moi le week-end, je ne suis pas exposé à des dangers. À cet égard, je suis comme tout autre membre de la fonction publique. Nous avons estimé que les membres des forces ne devraient pas être traités différemment.

Nous croyons toujours au bien-fondé de l'indemnité versée aux hauts gradés. Elle vise à reconnaître le fardeau supplémentaire que représente le leadership, et nous estimons qu'elle est équitable.

Le sénateur Atkins: Si un membre des forces était affecté aux Nations Unies, ce qui était le cas du major Henwood, il serait indemnisé par les Nations Unies. Ce projet de loi change-t-il quelque chose à cela?

Le lcol Dunlop: Sans donner d'exemple précis, je peux vous dire catégoriquement que ce projet de loi ne renferme aucune disposition visant à réduire une indemnité versée en vertu de ce projet de loi en raison d'une autre indemnité qui aurait été reçue des Nations Unies. Il s'agit de deux indemnités séparées et distinctes. Il n'y aurait aucune réduction.

Le sénateur Atkins: Je suis heureux de l'entendre.

Le président: Les membres du comité ont-ils d'autres questions à poser?

Le sénateur Banks: Dans le projet de loi C-44, l'alinéa 4(1)(f) exclut de la protection une personne dont le ministre est convaincu qu'elle avait droit à une somme forfaitaire pour la blessure prévue par un régime d'assurance offert par le gouvernement du Canada. Qui serait cette personne?

Le lcol Dunlop: Il s'agit spécifiquement d'un militaire visé par le Régime d'assurance des officiers généraux qui a reçu une indemnité aux termes de ce régime.

Mr. Weatherston: This would be the colonels and generals.

Senator Cordy: Under that section on "Compensation," there is a difference in compensation for those who have been in the service for less than 180 days. What was the rationale for that?

LCol. Dunlop: The rationale throughout the development of this proposed legislation was to maintain parity with the officers' insurance plans.

There are two plans. The regular plan came into force October 1, 1972, and has evolved since that time. The reserve force plan came into effect in 1994.

If you were to examine the benefits payable today under those two plans, you would see that a member of the reserve force class A or class B of less than 180 days would receive a maximum benefit of \$100,000, whereas under the regular force class B or class C the maximum benefit would be \$250,000. There is a difference in the maximum benefit payable under the General Officers Insurance Plan. The same payment is mirrored in the plan.

The Chairman: In fairness, that was in the report that the subcommittee issued. The full committee endorsed the idea that the general officers' plan be mirrored in the proposed legislation. That is the case?

LCol. Dunlop: That is exactly what we have done.

The Chairman: We have it word for word.

Senator ForreSTALL: Paragraph 4(1)(d) reads, "the person survived for a period of at least 30 days after the injury." Could you tell us what that means, for the record?

LCol. Dunlop: Yes, senator.

Again, I will preface my answer by saying that we were mirroring the General Officers Insurance Plan. That plan covers both accidental death and dismemberment. The general officers' plan will pay, for example, a maximum of \$250,000 for death or dismemberment, but not both. In other words, if a person suffered a dismemberment and then died two days later, that person would not receive two cheques for \$250,000.

We said that we had better ensure when developing the bill that we were very clear that we are paying for dismemberment. The matter of death benefits is an issue that the department will be examining in the next 18 to 24 months. Clearly, at this stage, we are focusing on dismemberment benefits, as we should be.

The Chairman: Colleagues, are there other questions you would like to ask this panel? Seeing none, on behalf of the committee I would like to thank you very much for appearing today. It has been short notice for all of us, but we were delighted it was short notice.

We were afraid that we would not receive this proposed legislation before Parliament rose. We are very pleased to have received it.

M. Weatherston: Il s'agirait des colonels et des généraux.

Le sénateur Cordy: Dans cette section intitulée «Indemnisation», il existe une différence dans l'indemnité pour ceux qui ont servi pendant moins de 180 jours. Quel est le bien-fondé de cela?

Le lcol Dunlop: Le bien-fondé de cela dans l'élaboration du projet de loi consistait à maintenir la parité avec les régimes d'assurance des officiers.

Il existe deux régimes. Le régime de la force régulière est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1972 et a évolué depuis. Le régime de la force de réserve est entré en vigueur en 1994.

Si on examinait les indemnités payables aujourd'hui aux termes de ces deux régimes, on constaterait qu'un membre de la force de réserve de classe A ou de classe B ayant servi moins de 180 jours recevrait une indemnité maximale de 100 000 \$, tandis qu'un membre de la force régulière de classe B ou de classe C recevrait une indemnité maximale de 250 000 \$. Il y a une différence dans l'indemnité maximale payable en vertu du Régime d'assurance des officiers généraux. La même indemnité est fondée sur le régime.

Le président: C'était justement dans le rapport que le sous-comité a publié. Le comité en entier a appuyé l'idée que le projet de loi soit fondé sur le régime des officiers généraux. Est-ce le cas?

Le lcol Dunlop: C'est exactement ce que nous avons fait.

Le président: C'est écrit textuellement.

Le sénateur ForreSTALL: L'alinéa 4(1)d) dit: «la personne a survécu au moins trente jours à la blessure». Pourriez-vous nous dire ce que cela signifie, aux fins du compte rendu?

Le lcol Dunlop: Oui, sénateur.

Là encore, je répondrai d'abord que nous nous sommes fondés sur le Régime d'assurance des officiers généraux. Ce régime porte sur la mort accidentelle ou la mutilation accidentelle. Le régime des officiers généraux versera, par exemple, une indemnité de 250 000 \$ en cas de décès ou de mutilation, mais pas en cas des deux. Autrement dit, si une personne a perdu un membre et est décédée deux jours plus tard, deux chèques de 250 000 \$ ne seront pas versés.

Nous avons estimé que nous ferions mieux de nous assurer, lorsque nous avons élaboré le projet de loi, de dire clairement que nous versons des indemnités en cas de mutilation. Le ministère examinera la question des indemnités de décès au cours des 18 à 24 prochains mois. De toute évidence, en ce moment, nous nous penchons sur les indemnités pour mutilation, comme il le convient.

Le président: Chers collègues, voudriez-vous poser d'autres questions au groupe? Sinon, au nom du comité, je tiens à vous remercier beaucoup d'avoir comparu aujourd'hui. Nous avons tous été convoqués à un court préavis, mais nous en sommes très heureux.

Nous craignons de ne pas recevoir ce projet de loi avant le congé parlementaire. Nous sommes très heureux de l'avoir reçu.

I would ask that you carry Senator Day's comments to the minister, please. We were delighted that he found a way to get it through the other place and give us the opportunity to deal with it here. With luck, we will get it through the Senate shortly.

I thank you all very much for appearing before us and for assisting us in the study of this bill. You are excused.

Colleagues, we are at that point where we would look at clause-by-clause consideration of Bill C-44, to compensate military members injured during service.

Is it agreed by the committee to move to clause-by-clause consideration of Bill C-44?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that clauses 2 through 23 shall carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that the schedule shall carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Are observations considered necessary at this time?

Senator Day: I do not think so.

The Chairman: Senator Forrestall, are you comfortable with that?

Senator Forrestall: Yes.

The Chairman: Is it agreed that the bill shall be reported to the Senate at its next sitting?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Once again, I would like to thank Senator Forrestall for presenting that report.

The Chairman: To those of you following the work of the committee at home, we will now return to the study of Canadian coastal defence and maritime security. We can be followed on our Web site by going to www.sen-sec.ca. We post witness testimony as well as confirmed hearing schedules. Otherwise, you may

Je vous prie de faire part des observations du sénateur Day au ministre. Nous sommes ravis qu'il ait trouvé le moyen de faire adopter ce projet de loi à l'autre endroit et de nous donner l'occasion de l'étudier ici. Avec de la chance, nous l'adopterons sous peu au Sénat.

Je vous remercie beaucoup d'être venu témoigner et de nous avoir aidé dans l'étude ce projet de loi. Vous êtes autorisé à vous retirer.

Je rappelle à mes collègues que nous sommes rendus au stade de l'étude article par article du projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service.

Le comité est-il d'accord de passer à l'étude article par article du projet de loi C-44?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il reporté?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 2 à 23 inclusivement sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1, qui comprend le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Estimez-vous que des observations s'imposent à ce stade-ci?

Le sénateur Day: Je ne le crois pas.

Le président: Sénateur Forrestall, cela vous convient-t-il?

Le sénateur Forrestall: Oui.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que l'on fasse rapport du projet de loi au Sénat à l'occasion de sa prochaine séance?

Des voix: D'accord.

Le président: Je tiens de nouveau à remercier le sénateur Forrestall d'avoir présenté ce rapport.

Le président: Je souligne à ceux d'entre vous qui suivent nos travaux à domicile que nous passerons maintenant à l'étude de la défense côtière et de la sécurité maritime au Canada. Vous pouvez suivre nos travaux sur notre site Web, à l'adresse www.sen-sec.ca. Vous y trouverez les témoignages des gens ayant comparu devant

contact the clerk of the committee at 1-800-267-7362 for further information or assistance in contacting members of the committee.

The committee is currently giving priority to an ongoing evaluation of Canada's ability to defend her territorial waters and to help police the continental coastline. Our next witness is Capt. Larry Hickey, who joined the Canadian Forces in 1974. Thirteen years later, Capt. Hickey relinquished command of the submarine HMCS *Onondaga* and transferred to the primary reserves to begin university studies. Upon graduation, Capt. Hickey won the Governor General's Silver Medal for Achievement, after which he worked for the RCMP and then rejoined the regular force in 1992. Since then, he has commanded the submarine HMCS *Okanagan* and the frigate HMCS *Toronto*. Capt. Hickey was promoted to his current rank in 2001 and was made Assistant Chief of Staff, Plans and Operations at Maritime Forces Atlantic headquarters. He is also the commander of Trinity, the East Coast naval operations centre, and is a doctoral student. Capt. Hickey joins us today to provide the committee with an understanding of Trinity. Welcome, Capt. Hickey.

Captain (N) Larry Hickey, Assistant Chief of Staff, Plans and Operations (for Maritime Forces Atlantic) Department of National Defence: I appreciate the opportunity to appear today to discuss Maritime Forces Atlantic operations.

Notwithstanding the increase in security awareness among the Canadian population, in general, little has changed over the past 18 months, regarding domestic naval operations as they pertain to national security and defence tasks. The navy continues to perform the sovereignty protection role as it has done for decades. The major tasks associated with this include the development of as complete an understanding as possible of the maritime activities taking place inside our area of interest through intelligence; surveillance and reconnaissance; and support of the efforts of other government departments that have enforcement mandates by providing ships and aircraft for patrols and a government presence and deterrent in our coastal zones through naval exercises and operations.

That said, there are two elements that have evolved in the recent past. First, the navy has focused greater attention on the protection of our own forces at home and abroad. Domestically, this has meant the establishment of controlled access zones in naval home ports.

The second change is the increased flow of information from other government departments to our operational headquarters in the Atlantic and to our Joint Ocean Surveillance Information Centre, known as Trinity. This assists our surveillance planning and allows us to better understand the activities at sea and their

le comité, ainsi que les calendriers confirmés des audiences. Par ailleurs, vous pouvez communiquer avec le greffier du comité en faisant le 1-800-267-7362 pour obtenir un complément d'information, ou de l'aide si vous cherchez à communiquer avec des membres du comité.

Le comité accorde présentement la priorité à une évaluation suivie de la capacité du Canada de défendre ses eaux territoriales et de contribuer à la patrouille des côtes continentales. Notre prochain témoin est le capitaine de vaisseau Larry Hickey, qui s'est enrôlé dans les Forces canadiennes en 1974. Treize ans plus tard, il a abandonné le commandement du sous-marin NCSM *Onondaga*, puis il est muté à la Première Réserve et entreprend des études universitaires. Au moment où il obtient son diplôme, le capitaine de vaisseau Hickey mérite la médaille d'argent pour excellence scolaire du gouverneur général, après quoi il occupe un poste à la GRC et il réintègre ensuite la Force régulière en 1992. Depuis ce temps, il a commandé le sous-marin NCSM *Okanagan* et la frégate NSCM *Toronto*. Le capitaine de vaisseau Hickey a été promu à son grade actuel en 2001, et il est alors désigné comme chef d'état-major adjoint — Plans et opérations au quartier général des Forces maritimes de l'Atlantique. Il commande également le Centre des opérations navales de la côte Est, ou Centre Trinity, et il poursuit des études de doctorat. Le capitaine de vaisseau Hickey est aujourd'hui parmi nous pour nous expliquer ce qu'est le centre Trinity. Nous vous souhaitons la bienvenue, capitaine Hickey.

Le capitaine (M) de vaisseau Larry Hickey, chef d'état-major adjoint, Plans et opérations (pour les Forces maritimes de l'Atlantique), ministère de la Défense nationale: Je suis ravi d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui des opérations des Forces maritimes de l'Atlantique.

Malgré une sensibilisation accrue de la population canadienne en général à l'égard de la sécurité depuis les 18 derniers mois, peu de choses ont changé dans le cas des opérations navales nationales relatives à la défense et à la sécurité du pays. Les Forces maritimes continuent d'assumer la protection du territoire, comme elles le font depuis des décennies. Les principales tâches liées à ce rôle comprennent l'élaboration d'un tableau aussi précis que possible des activités maritimes qui se déroulent dans notre zone d'intérêt par l'entremise du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance; la fourniture de navires et d'avions à des fins de patrouille aux ministères ayant le mandat d'appliquer la loi et l'affirmation de la présence du gouvernement et d'un élément de dissuasion dans nos zones côtières dans le cadre d'exercices et d'opérations maritimes.

Cela dit, deux éléments ont connu une certaine évolution récemment. Tout d'abord, la Marine porte désormais une plus grande attention à la protection de nos forces, tant au pays qu'à l'étranger. Cet aspect s'est notamment traduit, sur le plan intérieur, par la mise en place de zones d'accès contrôlé dans les ports.

Le deuxième changement touche le flot accru de renseignements allant de divers ministères jusqu'à notre quartier général opérationnel dans l'Atlantique et à notre Centre conjoint d'information et de surveillance océanique appelé Trinity. Cet aspect nous aide grandement à planifier nos opérations de

geographic dispositions, or what the navy refers to as the “recognized maritime picture.” The navy provides this collated and evaluated plot of collective maritime awareness to other government departments through Web-based architecture.

The impetus for greater cooperation and information sharing between federal departments came about as a result of a 1990 Treasury Board study led by Senator Osbaldeston. The aim of this study was to identify opportunities for enhancing the efficiency and improving the delivery of federal marine-fleet programs. Ultimately, the Osbaldeston report led to the consolidation of the Canadian Coast Guard and Department of Fisheries and Oceans fleets. The study found that cooperation among federal departments was poor, and as a remedy, recommended the establishment of a strategic-level committee to determine if the three departments with maritime fleets could operate and interact more effectively. Accordingly, the Interdepartmental Program Coordination and Review Committee, or IPCRC, was convened in 1991.

Although Ottawa based, the Interdepartmental Program Coordination and Review Committee was important from a regional perspective because with it came a structure of subcommittees and working groups. These covered operations, surveillance, hydrographics, communications and vessel design and utilization. Operations subcommittees were formed on the East and West Coasts and set in motion real progress towards interdepartmental cooperation. The Atlantic operations subcommittee met regularly and saw the development of an unclassified, wide-area information-sharing network known as the Canadian Maritime Network, or CANMARNET for short, and an “Interdepartmental Concept of Maritime Operations” document was developed and accepted for use among major departments with maritime security and enforcement mandates.

It seemed as though we were on the way to cracking the code for real interdepartmental coordination and effective employment of our maritime resources.

That was not to be the case. The 1990s saw the stagnation of interdepartmental relationships, and both CANMARNET and the “Interdepartmental Concept of Maritime Operations” fell into disuse. Budgetary constraints were the major culprit. There was little funding available to address interdepartmental issues. Occasional spikes of activity that necessitated multi-departmental responses, such as the turbot crisis in 1995 and the Swiss Air disaster in 1998, buoyed relations with other government departments, but in general terms, many of the benefits set in motion by the Osbaldeston study simply stopped dead in their tracks. The Interdepartmental Program Coordination and Review Committee was disbanded in September 2001.

That was the same month as the attack against the World Trade Center in New York City. The tragic events of September 11, 2001 reinvigorated departmental relationships

surveillance et nous permet de mieux comprendre les activités en mer et leur emplacement géographique, ce que nous appelons dans la Marine la «situation maritime générale». La Marine transmet cet amalgame de renseignements validés à divers ministères par l'entremise d'une architecture axée sur le Web.

L'idée d'une plus grande collaboration et d'un meilleur partage de l'information entre les ministères est apparue en 1990, à la suite d'une étude du Conseil du Trésor dirigée par le sénateur Osbaldeston. L'étude visait à cerner des moyens d'améliorer l'efficacité et la prestation des programmes fédéraux destinés à la flotte maritime. En fin de compte, le rapport Osbaldeston conduisit à la fusion de la Garde côtière canadienne et de celle du ministère des Pêches et des Océans. L'étude révéla que la collaboration entre les ministères du gouvernement fédéral était déficiente et recommanda, pour corriger la situation, la mise en place d'un comité stratégique qui déterminerait si les trois ministères possédant des flottes maritimes pouvaient fonctionner et interagir plus efficacement, à la suite de quoi, en 1991, était créé le Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes, ou CICEP.

Bien qu'il se trouve à Ottawa, le Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes jouait un rôle important en région en raison de ses groupes de travail qui s'intéressaient aux opérations, à la surveillance, à l'hydrographie, aux communications, ainsi qu'à la conception et à l'utilisation des navires. La création de sous-comités des opérations sur les côtes Est et Ouest marqua vraiment le pas vers une collaboration interministérielle. Le Sous-comité des opérations de l'Atlantique se réunissait régulièrement et participa à la mise au point d'un réseau longue portée non classifié de partage de l'information appelé réseau maritime canadien, ou CANMARNET. On a aussi élaboré un document sur le «concept interministériel des opérations maritimes» destiné aux principaux ministères chargés de la sécurité maritime et de l'application de la loi.

Nous pensions être sur le point de découvrir le secret de la collaboration interministérielle et de l'utilisation efficace de nos ressources maritimes.

Ce ne fut pas le cas. Au cours des années 90, les relations interministérielles se mirent à stagner pendant que le CANMARNET et le concept interministériel des opérations maritimes tombaient en désuétude. Les compressions budgétaires étaient la principale cause de cette situation; il y avait en effet peu de financement pour faire avancer les questions interministérielles. Les relations avec certains ministères refaisaient parfois surface en raison de pointes sporadiques d'activités nécessitant l'intervention de plusieurs ministères, comme dans le cas de la crise du turbot, en 1995, et de la catastrophe aérienne de la Swiss Air, en 1998. De façon générale cependant, nombre des mesures mises de l'avant par l'étude Osbaldeston se sont tout simplement arrêtées dans leur élan. Le Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes fut démantelé en septembre 2001.

C'est au cours du même mois que se produisit l'attentat contre le World Trade Center à New York. Les événements tragiques du 11 septembre donnèrent un nouveau souffle aux rapports

within the Atlantic region. Some of these are formal, many are informal, and they exist at the strategic, operational and tactical levels. In addition, the approach taken is not just reactive, which tends to be what makes the news, but proactive as well in the form of various day-to-day initiatives, a structure of working groups and multi-agency exercises.

With the loss of the umbrella of the Interdepartmental Program Coordination and Review Committee, its Atlantic operations subcommittee reinvented itself as the Eastern Canada interdepartmental marine operations committee and established its own terms of reference for future cooperation. An overhaul of the concept of operations is well underway. Another regional group, the Nova Scotia federal council security committee, with the Department of Citizenship and Immigration as its chair, has championed a series of exercises over the past 18 months that have brought a variety of federal departments together to work through dynamic security scenarios. These exercises have demonstrated the need for an efficient means of interdepartmental communications and that has led to a revitalization of CANMARNET and a statement of requirement for secure means to share sensitive information.

I am not attempting to paint a completely rosy picture here. None of the committees to which I have referred have executive authority; rather, issues for action are agreed upon and taken away and dealt with within each individual department. While there remain cultural differences among departments, one could say that interdepartmental cooperation is on the mend.

The legal and administrative jurisdictions of the federal departments vary widely within the region, adding another level of complexity. For example, a single security enforcement issue within the Atlantic region could involve consultation with only one regional director for the Department of Citizenship and Immigration, but up to four regional directors for the Department of Fisheries and Oceans and three regional directors for the Coast Guard, simply due to how each department is administered. Equally, jurisdiction varies among and within departments, depending upon the federal statute in question and whether or not the activity in question occurs in the exclusive economic zone, the contiguous zone or territorial waters.

At the end of the day, we are making headway. Proactive engagement by the navy in cultivating regional relationships has produced a better overall surveillance and domain awareness than we have had in years. Our day-to-day liaison with other federal intelligence sections remains robust, and the means to coordinate operational responses is getting better through scenario-driven, multi-agency exercises and the development of a formal multi-agency threat assessment process.

Military officers continue to be sought after for facilitation roles during multi-agency events, and I attribute this to the training our officers receive in campaign and theatre operations

interministériels de la région de l'Atlantique. Quelques-uns de ces rapports sont officiels et nombre d'entre eux sont officieux. On les trouve aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Par ailleurs, la démarche entreprise n'est pas uniquement réactive, une tendance qui favorise normalement la nouvelle, mais aussi dynamique, que ce soit dans le cadre de mesures variant d'un jour à l'autre, de groupes de travail divers et d'exercices multiagences.

Le Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes ayant été démantelé, le Sous-comité des opérations de l'Atlantique s'est réinventé sous le nom de Comité interministériel des opérations maritimes, Est du Canada, et a établi son propre mandat en matière de collaboration. Une révision du concept des opérations est également en cours. Un autre groupe régional, le Comité de sécurité du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse, dont le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration assure la présidence, a organisé une série d'exercices au cours des 18 derniers mois qui ont permis d'amener divers ministères à participer ensemble à des scénarios de sécurité des plus captivants. Ces exercices ont à nouveau montré la nécessité de mettre en place des moyens de communications interministériels efficaces, redonnant ainsi vie au CANMARNET et menant à l'énoncé du besoin d'un mode de partage sûr de l'information de nature sensible.

Je n'essaie pas ici de peindre la situation en rose. Aucun des comités dont j'ai parlé n'a un pouvoir exécutif. On convient d'abord des questions nécessitant une intervention, puis on les transmet à chaque ministère visé. Bien qu'il y ait toujours des différences culturelles entre les ministères, force est de constater que la collaboration interministérielle va en s'améliorant.

La grande variation des compétences légales et administratives des ministères fédéraux dans une région ajoute un autre niveau de complexité. À titre d'exemple, une simple question de sécurité ou d'application de la loi peut nécessiter de consulter un seul directeur régional au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, mais jusqu'à quatre au ministère des Pêches et des Océans et jusqu'à trois dans le cas de la Garde côtière, tout simplement en raison de la façon dont chaque ministère est géré. En outre, les compétences varient non seulement au sein des ministères, mais aussi entre eux, selon le règlement fédéral qui s'applique et selon que l'activité en question se déroule ou non dans une zone économique exclusive, dans une zone contiguë ou dans les eaux territoriales.

En fin de compte, cependant, nous allons de l'avant. La détermination de la Marine à entretenir des rapports régionaux a donné les meilleurs résultats des dernières années en matière de surveillance et de sensibilisation. Les liens quotidiens que nous entretenons avec d'autres sections fédérales du renseignement demeurent solides et les moyens de coordonner les interventions opérationnelles s'améliorent sans cesse grâce aux exercices de simulation multiagences et à la mise au point d'un processus officiel multiagences d'évaluation des menaces.

On continue de demander aux officiers de jouer le rôle d'animateurs lors d'événements multiagences. J'attribue cet aspect à la compétence de nos officiers en matière de

planning, as well as the knowledge that we are the agency of last resort and the complementary attitude that, as such, we cannot fail.

I would be pleased to answer any questions.

Senator Banks: You have outlined a concern that has been ours for a long time in everything having to do with national security and that is the question of who is in charge here, who will respond, the problems of interdepartmental, interagency communication and whether or not everybody is on the same page.

Our visits to other countries have shown that, by odious comparison, we are in better shape simply because we have fewer agencies and less of a Gordian knot to untangle.

I am glad to hear you say that things are getting better and you are making headway, but those of us who do not have to deal with it on a day-to-day basis are increasingly frustrated by the fact that the exercises have demonstrated again the need for an efficient means of interdepartmental communication. That is not new. I sense from you a degree of frustration with the fact that it is not getting better, even though you are making it better. I wanted you to know that we who do not have to deal with it share that frustration, because we look at it from the outside and say, "Why can this not be simpler and clearer?"

You were sort of waxing nostalgic about the Interdepartmental Program Coordination and Review Committee, because it had a certain amount of influence, which the present organization does not. Do I follow you correctly there?

Capt. Hickey: Not necessarily. I was referring in my opening remarks to the fact that there was a certain amount of inertia as a result of the formation of the Interdepartmental Program Coordination and Review Committee, but that was a strategic-level or a national-level committee and a lot of the activities that I plan on talking about here are regional in nature. There is a difference. The national level tends to deal with the policy end of interoperability, whereas in the regional end or the operational level we tend to deal with making the operations work.

Was I waxing nostalgic? I suppose I was a little. It was unfortunate that the Interdepartmental Program Coordination and Review Committee was disbanded in 2001. However, it was interesting that right after the disbandment of that committee, the Interdepartmental Maritime Security Working Group was established. That is the son of IPCRC in many ways. There were extra departments added to that, but a lot of the inertia that IPCRC had in the early 1990s was lost and we are only regaining that now as a result of the events of September 11, 2001.

planification des opérations en campagne et dans le théâtre, ainsi qu'au fait que nous sommes l'organisme de dernier recours et qu'à ce titre, nous ne pouvons pas échouer.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le sénateur Banks: Vous avez évoqué une préoccupation qui est depuis longtemps la nôtre pour tout ce qui touche à la sécurité nationale, soit la question de savoir qui est aux commandes et qui interviendra en cas de besoin, sans oublier les problèmes de communications interministériels et interagences. Bref, il s'agit de savoir si nous sommes tous sur la même longueur d'ondes.

Nos visites dans d'autres pays ont révélé que, et la comparaison est odieuse, nous nous en tirons mieux qu'eux simplement parce que nous comptons moins d'agences et que le noeud gordien est ici moins important qu'ailleurs.

Je suis ravi de vous entendre dire que les choses s'améliorent et que vous allez de l'avant, ceux d'entre nous qui ne sont pas mêlés à ces questions au quotidien manifestent une frustration croissante parce que les exercices ont révélé de nouveau qu'un moyen efficace de communications interministériel s'impose. Ce n'est pas nouveau. Je sens chez vous une certaine frustration parce que les choses ne s'améliorent pas, bien que vous preniez les moyens pour qu'elles fonctionnent mieux. Je veux que vous sachiez que, même si nous n'avons pas à affronter ces problèmes, nous partageons votre frustration, car nous observons la situation de l'extérieur et nous disons: «Pourquoi les choses ne peuvent-elles être plus simples et plus claires?»

Vous avez fait preuve d'une certaine nostalgie lorsque vous avez parlé du Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes, car il avait une certaine influence que n'a pas l'organisme actuel. Est-ce que j'interprète bien vos propos?

Le captv Hickey: Pas nécessairement. Je soulignais dans mon allocution d'ouverture que la formation du Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes avait eu un certain effet d'entraînement, mais il s'agissait d'un comité de niveau stratégique ou national, alors que bon nombre des activités que j'aborderai sont de nature régionale. Il y a une différence. Le niveau national s'occupe de l'aspect politique de l'interopérabilité, tandis qu'au niveau régional ou opérationnel, on a tendance à voir à ce que les choses marchent.

Étais-je quelque peu nostalgique? Je le suppose. Il est malheureux que le Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes ait été démantelé en 2001. Toutefois, il est intéressant de constater que tout de suite après le démantèlement de ce comité, le Groupe de travail interministériel sur la sécurité maritime a vu le jour. C'est à bien des égards le descendant du CICEP. D'autres ministères se sont ajoutés, mais une grande partie de l'effet d'entraînement que présentait le CICEP au début des années 90 s'était estompé, et nous venons uniquement de le récupérer à la suite des événements du 11 septembre 2001.

Senator Banks: You said the magic word, which is “interoperability” and the Canadian navy is, as I understand it, marvellously and immediately interoperable with the United States navy, which makes eminent sense.

Internally, the United States and we have these other interoperability problems as between the respective agencies. That leads to the conclusion or the assumption that there are some bottlenecks or roadblocks standing in the way. If you were the king and had no restrictions on your capacity, short of spending preposterous amounts of money, what would you do? Help us out. What would you do to fix that, to make those connections, to remove those bottlenecks and obstructions? What needs to happen?

Capt. Hickey: Let me go back a little. The navy seeks interoperability among its NATO allies. There is a level of equipment and training involved with that, and there is another level of interoperability with the United States, as you mentioned. That is really our mandate as a defence force. The interoperability issues associated with other government departments tend to be based in two areas. One is equipment not being able to pass data on easily.

Senator Banks: That is exactly what I mean. A Canadian frigate, one of which you used to command, can join an American task force, or vice versa, and immediately be plugged into everything and there is no communications problem at all, but the Canadian navy cannot do the same thing with the Canadian Coast Guard.

Capt. Hickey: Right.

Senator Banks: That is just really stupid.

Capt. Hickey: That is a function of investing in the hardware and the systems needed to pass that information.

Senator Banks: Could the problem be solved simply by spending more money, or is there resistance in the services/agencies to doing that?

Capt. Hickey: That is a good question. It is a question you would have to take up with the other departments that would be spending a lot of the money. The question would revolve around what standard for passing the information we would adopt. There would be issues associated with release of information, because not all information is releasable to everyone else. There would be issues as to whether or not the other government departments would be willing to adopt the necessary higher standard of infrastructure and equipment.

Senator Banks: We arrived at those accommodations with Holland, and we have arrived at them with the United States. Is it just money that is in the way of our arriving at an accommodation among ourselves? I am asking you the same question because it is so difficult for many of us to understand.

Le sénateur Banks: Vous avez employé le mot magique, soit «interopérabilité». D'ailleurs, si j'ai bien compris, la Marine du Canada peut assurer une remarquable et immédiate interopérabilité avec celle des États-Unis, ce qui est éminemment logique.

À l'interne, les États-Unis et le Canada éprouvent d'autres problèmes d'interopérabilité, comme il en va entre les agences respectives. Il faut donc conclure ou tenir pour acquis qu'il y a des goulets d'étranglement ou des obstacles. Si vous étiez roi et maître et qu'il n'y avait pas de limite à ce que vous pouvez faire, sans aller jusqu'à dépenser des montants ridiculement élevés, que feriez-vous? Venez-nous en aide. Que feriez-vous pour corriger le problème, pour établir ces liens, pour faire disparaître ces goulets d'étranglement et ces obstacles? Quelles sont les mesures qui s'imposent?

Le captv Hickey: Permettez-moi de revenir légèrement en arrière. La Marine favorise l'interopérabilité entre les alliés de l'OTAN. Cela suppose un niveau donné de matériel et de formation, et il y a un autre niveau d'interopérabilité avec les États-Unis, comme vous l'avez mentionné. C'est vraiment notre mandat comme force de défense. Les problèmes d'interopérabilité avec d'autres ministères tiennent en général à deux choses, dont le matériel ne permettant pas une transmission facile des données.

Le sénateur Banks: C'est exactement ce que je veux dire. Une frégate canadienne dont vous avez déjà eu le commandement peut rejoindre les rangs d'une force opérationnelle américaine, ou vice-versa, et être reliée immédiatement aux autres sans qu'il y ait le moindre problème de communication, mais la Marine canadienne ne peut faire la même chose avec la Garde côtière canadienne.

Le captv Hickey: C'est exact.

Le sénateur Banks: C'est on ne peut plus stupide.

Le captv Hickey: Cela tient aux sommes que l'on consacre au matériel et aux systèmes dont on a besoin pour transmettre cette information.

Le sénateur Banks: Le problème pourrait-il être résolu en augmentant tout simplement les crédits, ou note-t-on de la résistance dans les services et agences lorsqu'on évoque la possibilité d'agir de la sorte?

Le captv Hickey: C'est une bonne question. C'est une question que vous devriez poser aux autres ministères qui seraient appelés à dépenser une grande partie de cet argent. La question centrale consisterait à déterminer la norme à adopter pour la transmission de l'information. La diffusion de l'information poserait des problèmes, car tous ne sont pas autorisés à en prendre connaissance. Il faudrait trancher la question de savoir si d'autres ministères seraient disposés à apporter les améliorations qui s'imposent en matière d'infrastructure et de matériel.

Le sénateur Banks: Nous avons réussi à nous entendre à ce sujet avec la Hollande, ainsi qu'avec les États-Unis. Est-ce uniquement à cause de l'argent que nous n'arrivons pas à nous entendre entre nous? Je vous pose la même question, car il est si difficile pour bon nombre d'entre nous de comprendre la situation.

Capt. Hickey: It is difficult to answer, because in the context of Holland, the United States and Canada, we are talking about working towards interoperability in a defence context, where we know that if we go to sea with our allies, we have to be able to communicate with them.

Senator Banks: Regardless of the threat.

Capt. Hickey: Yes. The mandates of other government departments tend to be considerably narrower than our defence mandate, or as we see our mandate as being. Consequently, other government departments will drop their capability plans and their budgets in order to execute the programs they are responsible for within their rather narrow mandates. Again, I would say that you would have to talk to the other government departments to determine why they are choosing to make the budgetary decisions they are.

Senator Banks: Is it generally the case, then, that everybody else needs to be brought up to snuff, up to the level of naval communications and intelligence and interoperability?

Capt. Hickey: I do not think that is necessary. For other government departments, in particular the seagoing ones we are talking about, you could get by with a lesser standard. The navy standard is a little higher because of the need for security.

Senator Banks: I do not mean they need to be at the same standard in every respect, but if we were to send a Fisheries and Oceans vessel, a Coast Guard vessel and a naval vessel to look after the same situation — maybe three different aspects of it — at sea, they cannot now operate as a group and talk to each other from one command centre, as I understand it. Is it simply the case that the communications equipment on the civilian fleets needs to be compatible with, not necessarily equal to, that of the naval fleet?

Capt. Hickey: I am not advocating that they be brought up to a naval standard. I am advocating that a standard be decided upon. The navy could use a less capable system, and perhaps the other government departments need to bring their systems up. We can communicate via radio and voice, but I am talking about automatic electronic data flow.

Senator Banks: Which would be useful in an emergent situation.

Capt. Hickey: Yes.

Senator Banks: Do you think we are going in that direction now? Is there light at the end of this tunnel?

Capt. Hickey: I think there is. I am sure the committee is aware of a study called MIMDEX, and I do not know what the acronym stands for. It is a study initiated by the IMSWG, the Interdepartmental Marine Security Working Group, to work out how information and data can be best shared among government departments. I am not sure if there is a seagoing

Le captv Hickey: Il est difficile de répondre car, lorsqu'il est question de la Hollande, des États-Unis et du Canada, l'objectif est d'atteindre l'interopérabilité dans un contexte de défense. Autrement dit, nous savons que si nous prenons la mer avec nos alliés, nous devons être en mesure de communiquer avec eux.

Le sénateur Banks: Peu importe la menace?

Le captv Hickey: Oui. Le mandat des autres ministères a tendance à être beaucoup plus restreint que celui de la défense, ou que le mandat tel que nous le percevons. Par conséquent, d'autres ministères laissent tomber leur plan en matière de ressources et leur budget dans le but de mettre en oeuvre les programmes dont ils sont responsables dans le cadre de leur mandat plutôt restreint. Je souligne de nouveau que vous devriez vous adresser aux autres ministères pour déterminer ce qui motive leurs décisions budgétaires.

Le sénateur Banks: Est-il vrai que, en règle générale, il faut améliorer les ressources de tous les autres pour qu'elles se situent au niveau de celles de la Marine en matière de communications, de renseignement et d'interopérabilité?

Le captv Hickey: Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Dans le cas des autres ministères, et en particulier de ceux qui nous occupent et qui fréquentent les océans, l'application d'une norme moins élevée que la nôtre pourrait suffire. La norme de la Marine est un peu plus rigoureuse en raison du besoin de sécurité.

Le sénateur Banks: Je ne parle pas de la nécessité de respecter la même norme à tous les égards, mais si nous devons charger un navire des Pêches et Océans, un navire de la Garde côtière et un navire de la Marine de s'occuper de la même situation — ou peut-être de trois aspects différents de cette situation — ils ne pourraient fonctionner en groupe et communiquer entre eux par l'entremise d'un centre de commandement, si j'ai bien compris. S'agit-il simplement d'un cas où il faut qu'il y ait compatibilité, et non-égalité, entre le matériel de communication de la flotte civile et celui de la flotte maritime?

Le captv Hickey: Je ne prétends pas qu'ils doivent adopter la norme de la Marine. Je soutiens plutôt qu'il faut arrêter une norme. La Marine pourrait utiliser un système moins performant, et d'autres ministères pourraient peut-être mettre le leur à niveau. Nous pouvons communiquer par voie radiotéléphonique, mais je parle ici d'acheminement automatique de données électroniques.

Le sénateur Banks: Système qui serait utile dans une situation conflictuelle.

Le captv Hickey: Oui.

Le sénateur Banks: Selon vous, évoluons-nous dans cette direction? Voyez-vous de la lumière au bout du tunnel?

Le captv Hickey: À mon avis, la réponse est oui. Je suis sûr que les membres du comité sont au courant d'une étude connue sous le nom de MIMDEX, mais je ne sais pas à quoi correspond cet acronyme. C'est une étude lancée par le Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime, ou GTISM, pour déterminer le meilleur mode de partage de l'information et des

component to that or not, but certainly there was funding made available. I believe the report is actually in.

Senator Forrestall: I have some questions flowing from Senator Banks' questions.

First, might I ask you a little about your current activities and your graduate research work in marine geography? Could you tell us a little about it? I am interested. I ask the question because I want to emphasize the high degree of importance that I, and I am sure all members of the committee, place on the pursuit of enriched learning programs.

Capt. Hickey: I have been working for the past four years on a Ph.D. in marine geography. The thesis topic is, "What is the role of the Canadian navy in maritime enforcement," which is really right up the alley of this committee.

Senator Forrestall: Otherwise I would not have asked you the question.

It has been suggested that one of the barriers to a revamping of the Canadian Coast Guard and their enlistment in terms of the security levels that we are trying to address — coastal security, port security, security on rivers and Great Lakes — has to do with culture. Today, is the fact that people belong to a union, or otherwise practise the time-honoured privilege of banding together to make their views known, a barrier to close working cooperation between a civilian group and the military?

In other words, we could hive off the aspect that includes aids to navigation and ice-breaking. We could revamp the Canadian Coast Guard and re-equip it, as suggested, with traditional cutter-size vessels of about 1,200 tons, or something of that nature. The Coast Guard could operate then within their own sphere of responsibility but under the overall command and control of Atlantic forces. Is that possible?

Capt. Hickey: The first part of your question was whether the union is a hindrance. In principle, it should not be. Certainly police forces across Canada are involved in dangerous security work and they are unionized.

Unions play into this where, over a period of time, an organization has developed a culture; it may be a unionized or a non-unionized culture. The organization has taken on a particular role or a series of roles and does not see its way to changing those roles.

Senator Forrestall: Does the naval community plan to start looking at smaller coastal vessels for shallow-harbour policing or security activity on the river or on the Great Lakes, for example? Your thinking remains concentrated on "blue-bomber" activity?

données entre les ministères. Je ne sais pas si cette étude comprend un volet portant sur les activités en mer, mais des fonds ont certes été dégagés pour effectuer cette étude. Je crois que le rapport a été déposé.

Le sénateur Forrestall: J'ai des questions qui s'inscrivent dans la foulée de celles du sénateur Banks.

Premièrement, auriez-vous l'obligeance de nous décrire brièvement vos activités actuelles et vos travaux de recherche au niveau du doctorat dans le domaine de la géographie marine? Cela m'intéresse. Je pose cette question parce que je veux faire ressortir la haute importance que moi-même, et tous les autres membres du comité, j'en suis convaincu, accordons à la poursuite de programmes d'apprentissage enrichi.

Le captv Hickey: Je poursuis depuis quatre ans des études menant à l'obtention d'un doctorat en géographie marine. Le sujet de ma thèse, soit «Rôle de la Marine canadienne dans l'application de la loi maritime», correspond vraiment au secteur d'intérêt du comité.

Le sénateur Forrestall: Sinon, je ne vous aurais pas posé la question.

On a laissé entendre qu'une question de culture constitue un des obstacles à la restructuration de la Garde côtière et de ses politiques de recrutement en fonction des niveaux de sécurité auxquels nous cherchons à répondre: sécurité côtière, sécurité des ports, sécurité des fleuves et des Grands Lacs. De nos jours, le fait que des personnes adhèrent à un syndicat ou s'arrogent le privilège bien ancré de se rassembler pour faire connaître leurs vues constitue-t-il un obstacle à l'établissement de liens de travail étroits entre des civils et les militaires?

Autrement dit, nous pourrions réunir sous un chapeau distinct les volets aides à la navigation et brisage de glace. Nous pourrions réorganiser la Garde côtière canadienne et la rééquiper, comme il a été proposé, avec des navires traditionnels d'environ 1 200 tonnes, ou quelque chose du genre. La Garde côtière pourrait alors mener ses activités dans sa propre sphère de responsabilité, mais sous le commandement et le contrôle des Forces de l'Atlantique. Est-ce possible?

Le captv Hickey: Dans la première partie de votre question, vous avez demandé si le syndicat est un obstacle. En principe, ce ne devrait pas être le cas. Des policiers de tout le Canada effectuent un travail de sécurité dangereux et ils sont syndiqués.

Les syndicats jouent un rôle lorsque, sur une période donnée, un organisme a acquis une culture; ce peut être une culture syndicale ou autre. L'organisme s'est donné un rôle particulier ou une série de rôles et ne se voit pas les modifier.

Le sénateur Forrestall: La Marine envisage-t-elle de chercher à acquérir de plus petits navires côtiers pour mener des activités de police dans les ports en eau peu profonde ou des activités de sécurité sur les fleuves ou dans les Grands Lacs, par exemple?

Capt. Hickey: I am an operator from the East Coast, not a policy person. I do not work on the maritime staff. The director of maritime strategy may be having a debate or discussion about where the navy wants to go in 20 years with various classes of vessels, but I have not been made aware of that.

My comment would be that for what the navy is being asked to do on the East Coast, the resources are adequate. The minor war vessels play a significant role in taking up the slack when the frigates and destroyers have been deployed overseas. We are able to get by with the resources we have and the level of funding we have been given.

Senator Forrestall: You get by, and I suppose it is adequate.

Capt. Hickey: That is the term I would use, sir, “adequate.”

Senator Forrestall: That may not be the best resolution of this type of problem, though.

Part of our responsibility and obligation is to provide, particularly for our neighbours to the south but also to countries all over the world, a safe environment from which we can export. We insist that materials coming into our own jurisdiction be equally as safe. To that end, as nations, we take up the questions of maritime security and port security more and more often. We must move somewhat in that general direction.

How suited, in your judgment or experience, is the current naval shipping complement, the fleet, to inshore, shallow-water coastal security patrols and interdiction, et cetera?

Capt. Hickey: As I said a moment ago, the system is very much adequate. I would not want to place too much emphasis on the idea of patrolling. Our security mandate requires us to conduct surveillance as well. A lot of our awareness of what is going on out there comes from our surveillance activities. A whole suite of tools is used in conducting that surveillance.

In addition to surveillance, we also put ships, submarines and aircraft to sea to conduct exercises and operations; that provides us with a presence in our area of responsibility, and in our area of interest, too.

Given the levels of activity that we are seeing — on the East Coast at any rate — I would say again that we are making do with the force mix that we have.

Senator Forrestall: Is it fair to say you respond to information as opposed to developing it? I am trying to think back to incidents of smuggling of drugs and whatnot in small vessels, yachts or sloops. These were not vessels that normally would come to the navy's attention. Is that true? How do we handle these?

Le captv Hickey: Je suis un exécutant de la côte Est et non un chargé de politique. Je ne participe pas aux travaux de l'état-major maritime. Il se peut que le directeur de la stratégie maritime entretienne un débat ou des discussions concernant les diverses catégories de navires que voudrait la Marine dans 20 ans, mais je ne suis pas au courant.

Je me contenterai donc de dire que, en ce qui concerne le travail confié à la Marine sur la côte Est, les ressources sont adéquates. Les petits navires de guerre ont un rôle important à jouer lorsqu'ils prennent la relève de frégates et de destroyers déployés à l'étranger. Nous réussissons à nous en sortir avec les ressources matérielles et financières dont nous disposons.

Le sénateur Forrestall: Vous vous en tirez, et je suppose que c'est adéquat.

Le captv Hickey: «Adéquat» est le terme que j'utiliserais, sénateur.

Le sénateur Forrestall: Ce n'est peut-être pas la meilleure solution à apporter à ce genre de problème, cependant.

Une partie de nos responsabilités et de nos obligations consiste à offrir, en particulier à nos voisins du Sud, mais aussi à tous les pays, un milieu sûr et propice aux exportations. Nous insistons pour que le matériel qui entre chez nous soit tout aussi sûr. À cette fin, comme pays, nous abordons de plus en plus souvent les questions de sécurité maritime et portuaire. Nous devons adopter dans une certaine mesure cette orientation générale.

Selon votre jugement ou votre expérience, dans quelle mesure la flotte actuelle est-elle adaptée notamment aux patrouilles de sécurité et aux activités d'interdiction dans les eaux côtières peu profondes de la zone littorale?

Le captv Hickey: Comme je viens tout juste de le dire, le système est très adéquat. Je ne voudrais pas trop insister sur la notion de patrouille. Notre mandat en matière de sécurité exige que nous nous livrions aussi à des opérations de surveillance. Une grande partie de l'information que nous réunissons au sujet de ce qui se passe découle de nos activités de surveillance. Nous avons recours à un éventail complet d'instruments pour effectuer cette surveillance.

En plus de nous livrer à des activités de surveillance, nous envoyons aussi en mer des navires, des sous-marins et des aéronefs pour y mener des exercices et des opérations; nous assurons aussi une présence dans notre secteur de responsabilité et dans notre secteur d'intérêt.

Compte tenu des niveaux d'activité observés — à tout le moins sur la côte Est — je dirais de nouveau que nous nous en tirons avec l'éventail de forces dont nous disposons.

Le sénateur Forrestall: Est-il juste de dire que vous réagissez en fonction de l'information obtenue d'autrui plutôt que de l'information que vous recueillez? Je pense au trafic de stupéfiants et à d'autres incidents semblables mettant en cause de petits bâtiments, des yachts ou des sloops. Ce ne sont pas des bâtiments qui retiendraient normalement l'attention de la Marine. Est-ce vrai? Comment procédons-nous en pareil cas?

Capt. Hickey: It might be useful if I were to spend a couple of minutes talking about the nature of the relationships on the East Coast regarding intelligence, our proactive activities and how those can turn into reactive operations, which is really what you are driving at.

As I mentioned in my opening remarks, there are three levels of interaction. First is the strategic or national level, which occurs here in Ottawa. That looks across Canada and at both coasts. The next level down is the one where I am heavily involved, the operational or regional level of activity. The level underneath that is what I would call the tactical level, or very much the localized level.

Within all three levels, activities take place on a proactive basis. We are thinking about problems in advance. We are setting up structures to deal with them. There are also, at those three levels, reactive types of operations that occur.

What proactive things are occurring at all three levels? Our intelligence community is very robust at all three levels. We get intelligence feeds from our allies at the strategic level and at the operational level.

The combined surveillance and intelligence leads to a better understanding of what likely will be happening if something is brewing. About a year ago, we had an incident with a container vessel coming into Halifax with a suspicious container aboard. Three or four different agencies knew about the container but each agency reacted differently. As a result, we realized there was a need to formalize a process to react to intelligence. The RCMP took that lead. Chief Superintendent Ian Atkins developed a system called TAG, or Threat Assessment Group, which involves personnel from the Department of National Defence, CSIS, RCMP and Customs.

When intelligence indicates that there is something we should be reacting to, the Threat Assessment Group is activated. Representatives from those four departments meet in a pre-designated location, discuss the intelligence and what sort of response, if any, needs to be undertaken. In some cases, there will be no response. In other cases, a response is needed. That is when we move from intelligence into an operational response. From there, we work out what needs to be done.

That is going from a proactive intelligence system to a reactive operation response. Many other things occur on a daily basis. There is the working group structure to which I alluded earlier, the Eastern Canada interdepartmental marine operations committee, which meets three times a year. There are a variety of operational type issues associated with that. We discuss information-sharing arrangements, opportunities for exercises, et cetera.

The main product of that, aside from the face-to-face interaction and knowing who to talk to, the right phone numbers, the right e-mail addresses and who you need to get

Le captv Hickey: Il serait peut-être utile que je prenne quelques minutes pour expliquer ce qu'il en est sur la côte Est des liens entre le renseignement et nos activités proactives, qui peuvent se traduire par des opérations réactives, ce qui fait l'objet de votre propos.

Comme je l'ai mentionné en ouverture, il y a trois niveaux d'interaction. Il y a tout d'abord le niveau stratégique ou national, ici à Ottawa. On s'y préoccupe de ce qui se passe à l'échelle du Canada et sur les deux côtes. Le niveau suivant, et celui auquel je suis intimement mêlé, c'est le niveau d'activité opérationnel ou régional. Enfin, il y a ce que j'appellerais le niveau tactique, qui est d'ordre très local.

Des activités d'ordre proactif se déroulent aux trois niveaux. Nous réfléchissons à l'avance aux problèmes qui peuvent se poser. Nous établissons des structures pour y faire face. Les trois niveaux comprennent des opérations réactives.

Quelles sont les mesures proactives adoptées aux trois niveaux? La collectivité du renseignement est très vigoureuse aux trois niveaux. Nous obtenons du renseignement de nos alliés aux niveaux stratégique et opérationnel.

Ces activités combinées de surveillance et de renseignement permettent d'arriver à une meilleure compréhension de ce qui pourrait se produire si quelque chose se prépare. Il y a environ un an, on se rappellera qu'il y a eu un incident à l'occasion duquel un navire porte-conteneurs est arrivé à Halifax avec à son bord un conteneur suspect. Trois ou quatre organismes différents étaient au courant de la présence de ce conteneur, mais chacun d'entre eux a réagi différemment. Nous avons donc constaté qu'il y avait lieu d'établir un processus en bonne et due forme de réaction au renseignement. La GRC a pris la direction des opérations. Le Surintendant principal Ian Atkins a mis au point un système connu sous l'appellation de Groupe d'évaluation des menaces, ou GEA, auquel participent des membres du personnel du ministère de la Défense nationale, du SCRS, de la GRC et des Douanes.

Lorsque le renseignement révèle l'existence d'une activité à laquelle nous devrions réagir, le Groupe d'évaluation des menaces est activé. Des représentants de ces quatre ministères se réunissent dans un endroit déterminé à l'avance, discutent du renseignement et du genre de réaction qui s'impose, s'il y a lieu. Dans certains cas, il n'y aura pas d'intervention. Dans d'autres cas, une intervention s'imposera. C'est là que nous passons du renseignement à l'intervention opérationnelle. De là, nous déterminons ce qui doit être fait.

C'est le passage d'un système de renseignement proactif à des opérations réactives. Il y a de nombreuses activités sur une base quotidienne. On n'a qu'à penser, par exemple, au groupe de travail auquel j'ai fait allusion plus tôt, soit le Comité interministériel des opérations maritimes, Est du Canada, qui se réunit trois fois l'an. On y aborde tout un éventail de problèmes d'ordre opérationnel. On y discute d'accords de partage de l'information, de possibilités d'exercices et d'autres sujets semblables.

Ce groupe de travail, en plus de favoriser les rencontres en face à face et de permettre de savoir à qui s'adresser, c'est-à-dire d'obtenir les numéros de téléphone et les adresses de courriel

hold of right away, is the development of a document that I will call a standard operating procedure to aid departments in dealing with situations. That will be called the "Interdepartmental Concept of Maritime Operations."

Over the past 18 months, the Nova Scotia federal council security committee has championed a series of exercises. The first was a two-day seminar where 18 federal departments got together and talked about what they do, who they are and what capabilities and assets they have.

The follow-on from that was a tabletop type exercise for two days in Camp Aldershot in Nova Scotia, where three scenarios were developed. One scenario with which I had intimate involvement concerned a cruise ship where there was an outbreak of disease on board and a couple of explosions that damaged the ship, et cetera. Those types of scenarios were chosen because solving them would require government departments to talk to one another.

A couple of other exercises have been undertaken since then and I sent you some background briefs that contain a little more information on them.

Senator Forrestall: I appreciate that very much, captain. However, we heard over the weekend that the navy has to come home because the crews are tired and they need a year off. Who will look after coastal patrol and surveillance and provide response capability?

Capt. Hickey: The crews are tired. Operations in the Arabian Gulf have been demanding. We work very hard to schedule the ships so that they are not redeployed sooner than our guidelines provide for. Having said that, we have also maintained continuously since September 11 the ability to respond with a major warship if a contingency arose.

Senator Forrestall: You say "a major warship."

Capt. Hickey: At a minimum, a major warship has been designated to go if the balloon goes up in a domestic situation. That is not to say that there would not be other ships available to assist. We have minor war vessels that could assist in some role.

Senator Atkins: What about submarines?

Capt. Hickey: The submarines are not operational now, but they have been at sea. In fact, in the last two weeks we have had a couple of submarines at sea advancing their training.

Senator Forrestall: Thank you for that. I still believe that we must either beef up the navy or do something with the Coast Guard for search and rescue and coastal security. Either that or what our American friends are telling us is not to be taken too

voulues ainsi que de déterminer immédiatement qui demander, a pour principal rôle d'élaborer un document, des instructions permanentes d'opération, si vous voulez, pour aider les ministères à faire face aux situations qui se présentent. Ce document portera le titre de «Concept interministériel des opérations maritimes».

Au cours des 18 derniers mois, le Comité de sécurité du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse a organisé une série d'exercices. Ce fut d'abord un séminaire d'une durée de deux jours, à l'occasion duquel 18 ministères fédéraux se sont réunis et ont discuté de ce qu'ils font, de ce qu'ils sont et de ce qu'ils possèdent sur les plans des compétences et du matériel.

Cette rencontre a ensuite mené à la tenue d'une simulation d'exercice sur maquette, d'une durée de deux jours, au camp Aldershot, en Nouvelle-Écosse, où l'on a élaboré trois scénarios. Un des scénarios auquel j'ai collaboré de très près a trait à un navire à bord duquel se déclenche une maladie et se produisent deux explosions qui endommagent le bâtiment. Ce genre de scénario a été retenu parce que la solution des problèmes que l'on y soulève forcerait les ministères à se parler.

Quelques autres exercices ont eu lieu depuis ce temps, et je vous ai fait parvenir des exposés documentaires renfermant un peu plus d'information à leur sujet.

Le sénateur Forrestall: Je vous en remercie énormément, capitaine. Toutefois, les médias nous ont appelés en fin de semaine que la Marine doit rentrer parce que les équipages sont fatigués et qu'ils ont besoin d'une année de repos. Qui se chargera de la patrouille et de la surveillance des côtes et qui interviendra s'il y a lieu?

Le captv Hickey: Les équipages sont fatigués. Les opérations dans le golfe Arabo-Persique ont été exigeantes. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que les navires ne soient pas redéployés plus tôt que ne le prévoient nos lignes directrices. Cela dit, depuis les événements du 11 septembre, nous avons continuellement maintenu une capacité d'intervenir avec un navire de guerre d'importance si jamais la situation l'imposait.

Le sénateur Forrestall: Vous employez l'expression «un navire de guerre d'importance».

Le captv Hickey: Au moins un navire de guerre d'importance a été désigné pour intervenir si jamais une situation intérieure l'exige. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y aura pas d'autres navires pour lui prêter main forte. Nous avons d'autres petits navires de guerre qui pourraient apporter une aide dans un rôle donné.

Le sénateur Atkins: Qu'en est-il des sous-marins?

Le captv Hickey: Les sous-marins ne sont pas opérationnels à l'heure actuelle, mais ils ont été en mer. En réalité, au cours des deux dernières semaines, deux des sous-marins étaient en mer et poursuivaient leur entraînement.

Le sénateur Forrestall: Je vous remercie de ces précisions. Je n'en continue pas moins de penser que nous devons soit renforcer la Marine soit faire quelque chose dans le cas de la Garde côtière en ce qui concerne les activités de recherche et de sauvetage et la

seriously. If it is to be taken seriously, and I believe it should be, then we have to either beef up the navy and give it a specific role or take what is already there and increase its capacity.

Capt. Hickey: I would have to refer you to the Chief of Maritime Staff or the minister on that. I play the best hand I can with the cards I am dealt.

The Chairman: Captain, how quickly can that vessel get underway?

Capt. Hickey: The standard is eight hours. It can possibly get underway in 30 minutes, but we say eight hours because it may be that the crew is not immediately accessible.

The Chairman: Would it depend on the time of day?

Capt. Hickey: Yes. Eight hours is the maximum.

Senator Cordy: You mentioned that interdepartmental relationships had stagnated. Is that strictly as a result of budgetary restraints or are there other circumstances?

Capt. Hickey: As I said in my opening remarks, budgetary constraint is the major culprit. It is an education process in many cases. Sometimes, not all departments see the benefits of working together and it is not until we have a major incident, such as the Swiss Air tragedy or North American air space being closed and 42 aircraft suddenly landing in Halifax, that departments realize that we ought to be looking at this in greater detail. In fact, that is why we started the exercise process 18 months ago. It was a function of the Nova Scotia federal council security committee recognizing, in the wake of September 11 when we had all these aircraft arrive in the Atlantic provinces, that there were different lead agencies at different airports, despite the fact that it was the same problem.

Why was Transport Canada taking the lead at one series of airports and the RCMP at another? I am a naval officer, but I attend these meetings and so I know the background. We started these exercises to determine what we would do in various scenarios. It is an excellent educational process and people now understand that there is a need to share information much more.

I should also differentiate between sharing intelligence and sharing information. I mentioned earlier that at all three levels — strategic, operational and tactical — intelligence is shared, and there is a fairly good flow of information. It is in the other realm of information sharing, perhaps information in a particular database, or information that may not seem particularly relevant to another department, that difficulties can arise. The

sécurité côtière. Soit que nous faisons cela, soit que ce que nous disent nos amis américains ne doit pas être pris trop au sérieux. Si nous devons prendre ce qu'ils disent au sérieux, et je crois que nous le devrions, nous devons alors soit renforcer la Marine, soit lui confier un rôle précis, soit prendre ce qui existe déjà et l'améliorer.

Le captv Hickey: Je dois vous renvoyer à ce sujet au chef d'état-major des Forces maritimes ou au ministre. Je fais du mieux que je le peux avec les moyens que l'on me donne.

Le président: Capitaine, combien de temps faut-il à ce navire pour entrer en fonction?

Le captv Hickey: La norme est de huit heures. Il pourrait sans doute entrer en fonction en 30 minutes, mais nous disons huit heures parce qu'il se peut que l'équipage ne soit pas immédiatement accessible.

Le président: Cela pourrait-il dépendre de l'heure à laquelle on y fait appel?

Le captv Hickey: Oui. La période de huit heures correspond à un maximum.

Le sénateur Cordy: Vous avez souligné qu'il y a eu stagnation des relations interministérielles. Est-ce strictement attribuable aux réductions budgétaires, ou est-ce qu'il y a d'autres explications?

Le captv Hickey: Comme je l'ai dit en ouverture, les compressions budgétaires sont la principale cause de cette situation. Dans bien des cas, cela tient du processus de sensibilisation. Parfois, les ministères ne voient pas tous les avantages de la collaboration, et ce n'est que lorsque survient un incident majeur, comme la tragédie de la Swiss Air ou la fermeture de l'espace aérien de l'Amérique du Nord et l'atterrissage subit de 42 aéronefs à Halifax, que les ministères se rendent compte que nous devrions étudier cette question de plus près. En réalité, c'est la raison pour laquelle nous avons amorcé le processus des exercices, il y a 18 mois. En effet, dans la foulée des événements du 11 septembre ayant entraîné l'atterrissage d'un grand nombre d'avions dans les provinces Atlantiques, le Comité de sécurité du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse s'est rendu compte qu'il existait des organismes responsables différents selon les aéroports, en dépit du fait que tous étaient aux prises avec le même problème.

Pourquoi Transports Canada prenait-il la direction des opérations dans une série d'aéroports, tandis que la GRC faisait de même ailleurs? Je suis un officier de marine, mais je participe à ces rencontres, de sorte que je connais le contexte. Nous avons entrepris ces exercices en vue de déterminer la façon dont nous réagirions selon divers scénarios. C'est un excellent processus de sensibilisation, et les gens savent maintenant qu'un beaucoup plus grand partage de l'information s'impose.

Je tiens aussi à établir une distinction entre le partage du renseignement et le partage de l'information. J'ai mentionné plus tôt que le renseignement est partagé aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique et que la circulation de l'information est assez bonne. C'est dans l'autre domaine du partage de l'information que des difficultés peuvent surgir, notamment en ce qui concerne de l'information figurant dans une base de

organizational culture of departments is different and sometimes they do not understand that there are uses other than what they see for information.

Senator Cordy: How do we overcome that? You are not the first witness to tell us that there is not necessarily a great flow of information between departments. One witness suggested that seconding people between departments would allow them to better recognize why information sharing is so important.

Capt. Hickey: That sounds like a good suggestion.

Senator Cordy: Have you any other suggestions? We have heard repeatedly about departmental reticence in sharing information.

Capt. Hickey: Departments are sometimes hindered by legislation or statutes. Departments often do not have an information-sharing policy within their own organizations, so the default position is not to share because you cannot get into trouble that way. An education process is required, and having liaison people in departments would go a long way toward that.

I cannot help but wonder whether individual federal statutes ought to be amended to permit better flow of information. That is my personal opinion, rather than as a naval officer.

Senator Cordy: You gave us some examples of when government departments worked very well together. You talked about the Swiss Air incident, in which the response was interdepartmental and intergovernmental, and where the federal government, the provinces and the municipalities worked closely together to ensure the right things were being done.

Capt. Hickey: There were non-governmental organizations involved as well.

Senator Cordy: You are right — volunteers, including the fishermen who gave up livelihoods for a long period of time to help with the Swiss Air disaster. Can you give us examples of where government agencies have not worked well together?

Capt. Hickey: No, I cannot. I am not trying to be evasive here. I have been in this particular job for two years. I had some involvement in other government department operations before that. In the two years that I have been in the job, we have dealt with the fallout from Swiss Air and the closure of North American air space.

I cannot think of any instance where it was complete chaos as a result of departments not working together. There may well have been situations where things could have worked better.

Senator Cordy: Once someone actually takes charge, departments do come together?

données particulière ou de l'information qui ne semble peut-être pas particulièrement digne d'intérêt pour un autre ministère. La culture organisationnelle des ministères varie, et il arrive parfois que ces ministères ne comprennent pas que l'information qu'ils détiennent peut servir à d'autres fins que celles auxquelles ils la destinent.

Le sénateur Cordy: Comment peut-on surmonter ce problème? Vous n'êtes pas le premier à nous dire que l'information ne circule pas nécessairement bien entre les ministères. Un témoin a dit que les ministères pourraient échanger des fonctionnaires dans le cadre de détachements, ce qui permettrait à ces personnes de mieux se rendre compte des raisons pour lesquelles le partage de l'information est si important.

Le captv Hickey: Cela semble être une bonne suggestion.

Le sénateur Cordy: Avez-vous d'autres suggestions? On nous a dit à maintes et maintes reprises que les ministères font preuve de réticence à la perspective de partage de l'information.

Le captv Hickey: Les ministères sont parfois confrontés à des lois ou des règlements qui font obstacle. Souvent, ils ne possèdent pas de politique en matière de partage de l'information, de sorte qu'ils ont le réflexe de s'abstenir de la partager parce que, en agissant de la sorte, on évite les problèmes. Un processus de sensibilisation s'impose, et la présence d'agents de liaison dans les ministères contribuerait énormément à améliorer la situation.

Je ne peux m'empêcher de me demander s'il n'y aurait pas lieu de modifier des lois fédérales afin de permettre une meilleure circulation de l'information. Je m'exprime ici à titre personnel plutôt qu'en ma qualité d'officier de marine.

Le sénateur Cordy: Vous nous avez donné des exemples de cas où des ministères ont très bien travaillé ensemble. Vous avez parlé de l'incident de la Swiss Air qui a donné lieu à une intervention interministérielle et intergouvernementale, où le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités ont travaillé en très étroite collaboration pour que l'on fasse ce qu'il faut.

Le captv Hickey: Des organismes non gouvernementaux ont aussi été de la partie.

Le sénateur Cordy: Vous avez raison — des volontaires, y compris des pêcheurs qui ont laissé tomber leur gagne-pain pendant une longue période pour prêter main-forte à la suite de la catastrophe de la Swiss Air. Pouvez-vous nous donner des exemples de cas où des organismes gouvernementaux n'ont pas bien travaillé ensemble?

Le captv Hickey: Je suis dans l'incapacité de le faire. Je ne cherche pas à être évasif. J'occupe mon poste actuel depuis deux ans. J'ai participé auparavant aux activités d'autres ministères. Depuis que j'occupe mon poste, nous avons fait face aux retombées de la catastrophe de la Swiss Air et de la fermeture de l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

Je ne peux me souvenir d'un cas où ce fut le chaos total parce que des ministères ne collaboraient pas. Il peut y avoir eu des cas où les choses auraient pu mieux fonctionner.

Le sénateur Cordy: Est-ce à dire que, lorsque quelqu'un prend les choses en main, les ministères travaillent ensemble?

Capt. Hickey: One of the things we have learned from these exercises that we have done is that establishment of the lead agency for any event tends to be somewhat problematic. People do not want to make eye contact when talking about this because usually, if you are the lead agency, you end up paying.

There can be a lot of time wasted at the beginning of an incident because the departments go in with a very narrow perspective, generally speaking. I am talking about a reactive situation, not one where we have had a few days to think about it. It is happening now and we have to deal with it.

Their perspective is based on whatever their statute says they have to enforce and they think of the incident in those terms.

I will use the example of the cruise ship scenario, where we have a vessel at sea and there is obviously a major health problem on board. There are explosions, damage, and there could be terrorism activity associated with this. The first priority is to get a hold of the ship, because it is on the high seas. You have to contact Transport Canada or the Coast Guard. The priorities shift as an event unfolds. The lead agency will shift. The key is to do the handover between lead agencies smoothly so nothing gets dropped.

In my experience, both as a naval officer and with land forces Atlantic, the army generally, we have found ourselves acting as facilitators. I believe there is a role here for the military as facilitators because we have campaign-level training. We are able to step back because we do not have a narrow view of a statute we have to enforce, but we can say we need to prioritize here and these are the priorities to be laid out. Once there is this meeting of the senior people, then it usually runs smoothly after that. It takes a while for that to get underway.

Senator Cordy: You cannot legislate and set in stone that the lead department will always be the navy, for example, when an incident involves ships, because the scenario that you described would bring in the Department of Health?

Capt. Hickey: There was an incident a few weeks ago in Halifax with an Egyptian-registered ship that was suspected of having anthrax on board. That was a Health Canada lead agency situation. We had indications that this vessel was en route to Québec. The Threat Assessment Group I described earlier was activated.

In addition to the four major players in the TAG, Health Canada was brought in and it was determined that in fact there was not likely a security threat associated with this particular vessel, but it was certainly a health threat. It was decided at that point that Health Canada would assume lead agency status.

The RCMP provided assistance. The Coast Guard provided a vessel to transport the monitoring teams who boarded the ship to investigate and to take samples. The navy was to provide a

Le captv Hickey: Une des choses que nous avons apprises dans le cadre de ces exercices que nous avons effectués, c'est que l'établissement de l'organisme responsable pour tout événement semble poser des problèmes. Les gens baissent les yeux lorsqu'on leur parle de cela, car généralement, c'est l'organisme responsable qui paie la note.

Il peut y avoir beaucoup de temps gaspillé au début d'un incident, car les ministères interviennent avec un point de vue très étroit, de façon générale. Je parle d'une situation où il faut réagir rapidement et non d'une situation où nous avons eu quelques jours pour réfléchir à la question. Cela se produit maintenant et il faut réagir.

Leur perspective est basée sur ce que la loi les constituant dit qu'ils doivent appliquer et ils abordent l'incident de cette façon.

Je vais prendre l'exemple du navire de croisière, où un navire est en mer et un grave problème de santé se pose à bord. Il y a des explosions, des dommages, et il pourrait y avoir des activités terroristes reliées à cela. La première priorité est de rejoindre le navire, car il est en haute mer. Il faut se mettre en rapport avec Transports Canada ou la Garde côtière. Les priorités changeront en fonction de l'évolution de la situation. L'organisme responsable changera. L'essentiel, c'est que la transition entre organismes responsables se passe bien afin qu'on n'oublie rien.

Selon mon expérience en tant qu'officier de marine et en ce qui a trait au Secteur de l'Atlantique de la Force terrestre, l'armée en général, nous jouons un rôle de facilitateurs. Je crois qu'il y a ici un rôle pour les militaires en tant que facilitateurs, car nous avons une formation sur le terrain. Nous sommes en mesure de prendre du recul, car nous n'avons pas un point de vue étroit de la loi que nous devons appliquer, mais nous pouvons dire que nous devons établir des priorités ici et que les priorités sont les suivantes. Une fois que les hauts dirigeants se sont rencontrés, les choses se déroulent généralement bien après cela. Il faut un certain temps pour en arriver là.

Le sénateur Cordy: Vous ne pouvez pas légiférer et établir à jamais que l'organisme responsable sera toujours la marine, par exemple, lorsqu'un incident implique des navires, car le scénario que vous avez décrit forcerait l'intervention du ministère de la Santé?

Le captv Hickey: Il y a quelques semaines, à Halifax, un navire immatriculé en Égypte était soupçonné d'avoir de l'anthrax à bord. C'est une situation où l'organisme responsable était Santé Canada. Nous avons des indications selon lesquelles ce navire était en route vers Québec. Le Groupe de l'évaluation des menaces que j'ai décrit plus tôt est entré en action.

En plus des quatre principaux intervenants dans ce groupe, on a demandé à Santé Canada d'intervenir et on a déterminé qu'en fait, il était peu probable que ce navire en particulier pose une menace à la sécurité, mais c'était certes une menace pour la santé. On a décidé à ce moment-là que Santé Canada serait l'organisme responsable.

La GRC a offert de l'aide. La Garde côtière a fourni un navire pour transporter les équipes de surveillance qui ont embarqué à bord du navire pour faire enquête et prélever des échantillons. La

backup. The navy provided an area for the vessel to dock. In addition, the navy provided advice to Health Canada about the boarding and the areas on the ship to investigate. It was suggested that it would be a good idea to take ball caps to give to the first mate and captain. These are ways we have operated in the past. That is an example of an incident where an unlikely lead agent was determined fairly early. Health Canada was never involved in anything like that before. The regional director had only been on the job for approximately two weeks.

Senator Cordy: We have heard that it is cheaper for the military to hire Provincial Airlines to gather information. Do you receive information from Provincial Airlines flights?

Capt. Hickey: I am not sure who said it was cheaper for us to do that. We do not actually hire Provincial Airlines in the Atlantic to do our surveillance. We have an arrangement with the Department of Fisheries and Oceans that the surveillance information that the aircraft picks up is sent to a server at Provincial Airlines, and we are granted access to that server. In fact, it is even better than that. We can get the information from the aircraft as it is flying. That is a fairly recent breakthrough, maybe six months old.

What I have just described is another example of where, as a result of September 11, the information flow has opened up. Prior to September 11, 2001, we were only allowed access to the Newfoundland region surveillance information that DFO had. Why did we not have access to the other information? It involves negotiating with the regional directors as to whether we could get that information. There are four regional directors in DFO and it simply was not available to us.

After September 11, there was a realization that maybe DFO ought to be able to give us this information. We take that information and convert it into positional information that we pass out to our ships. We also put it on the CANMARNET. That information is available to other government departments as they dial up.

Senator Cordy: Do you also have intelligence analysts on staff who analyze it?

Capt. Hickey: Yes.

Senator Cordy: After it was analyzed, who would get those data?

Capt. Hickey: The intelligence we undertake at Trinity is defence related. What you find in practice is that each of the government departments that have their own intelligence section would use its intelligence for operations that it needs to undertake.

marine devait jouer un rôle de soutien. Elle a fourni une zone où le navire pouvait accoster. De plus, la marine a fourni des conseils à Santé Canada au sujet de l'abordage et sur les zones du navire à examiner. On a conseillé d'apporter des casquettes de base-ball qu'on pourrait donner au capitaine en second et au capitaine. Ce sont des moyens que nous avons utilisés dans le passé. C'est un exemple d'un incident où un organisme responsable improbable a été établi assez tôt. Santé Canada n'avait jamais participé à quelque chose du genre auparavant. Le directeur régional n'occupait son poste que depuis deux semaines environ.

Le sénateur Cordy: Nous avons entendu dire qu'il était moins coûteux pour les militaires d'engager la société Provincial Airlines pour recueillir de l'information. Recevez-vous des renseignements de cette compagnie?

Le captv Hickey: J'ignore qui a déclaré qu'il était moins coûteux pour nous de faire cela. En fait, nous n'engageons pas Provincial Airlines dans l'Atlantique pour effectuer notre surveillance. Nous avons conclu avec le ministère des Pêches et des Océans un accord en vertu duquel l'information de surveillance que l'aéronef recueille doit être envoyée à un serveur de la société Provincial Airlines auquel nous avons accès. En fait, c'est même mieux que cela. Nous pouvons obtenir l'information de l'aéronef en temps réel. C'est une percée plutôt récente qui remonte peut-être à six mois.

Ce que je viens de décrire est un autre exemple qui montre qu'à la suite des événements du 11 septembre, l'accès à l'information s'est accru. Avant le 11 septembre 2001, nous n'avions accès qu'aux renseignements de surveillance de la région de Terre-Neuve que le ministère des Pêches et des Océans avait. Pourquoi n'avions-nous pas accès aux autres renseignements? Cela demande de négocier avec les directeurs régionaux pour obtenir cet accès. Il y a quatre directeurs régionaux au ministère des Pêches et des Océans et cette information n'était tout simplement pas disponible pour nous.

Après le 11 septembre, on a compris que le ministère des Pêches et des Océans devait peut-être pouvoir nous transmettre cette information. Nous la prenons et la convertissons en renseignements de position que nous transmettons à nos navires. Nous affichons également cette information sur le CANMARNET. D'autres ministères ont accès à ces renseignements en se branchant.

Le sénateur Cordy: Avez-vous également des analystes du renseignement pouvant analyser l'information?

Le captv Hickey: Oui.

Le sénateur Cordy: Une fois l'information analysée, qui obtient ces données?

Le captv Hickey: Les activités de renseignement que nous menons au centre Trinity touchent la défense. Ce que vous constatez en pratique c'est que tous les ministères qui ont leurs propres services de renseignement vont utiliser leurs renseignements pour les opérations qu'ils doivent mener.

Senator Cordy: Who determines whether or not a ship becomes a ship of interest, one that you should be watching? There are so many ships and so many departments that could be involved. Who actually makes the determination?

Capt. Hickey: Each government department could say it is interested in this particular vessel. Likewise, we also have links with the office of naval intelligence in the United States, and they have a list of vessels of interest too.

It boils down to the intelligence section of whatever government department is looking at the information. I will not go into great detail in an unclassified forum here, but what might trigger a vessel being on a suspect list is the port of origin. There could be a history of drugs and illegal immigrants coming out of that port. It may be a very unusual route that the vessel has undertaken since departure, or perhaps the sequence of ports that a vessel has gone through. It could simply be that a particular commercial line has a history of not doing things above board.

Senator Cordy: You mentioned before that you work closely with our allies. Therefore, would you be made aware of a ship that the Americans think would be of interest to us before it headed into Canadian waters?

Capt. Hickey: Yes, on my staff I have a U.S. exchange officer from the office of naval intelligence.

Senator Cordy: If you find it is a ship of interest, do you pass the information along, or does your agency deal with it?

Capt. Hickey: It depends on why we are interested in it. If it were a drug case, then the law enforcement agencies, the RCMP in particular, would be brought in.

You want to be able to pass the intelligence to the agencies and individuals who need to know but not beyond that, because the more people who know about a sensitive subject the greater the risk of compromising the source.

The Chairman: I have a number of questions that I would ask you to touch on briefly. If you have a more lengthy answer, could we make arrangements for our staff to be in touch with you?

Capt. Hickey: Certainly.

The Chairman: Are you familiar with this committee's report, "Defence of North America: A Canadian Responsibility"?

Capt. Hickey: I hate to admit I have not read it, but I am familiar with it.

The Chairman: In the report, we talk about the importance of having a "layered" approach to defending the coastline. Does that term make sense to you? Would you agree with that?

Le sénateur Cordy: Qui détermine si oui ou non un navire présente un intérêt et devrait être surveillé? Il y a tant de navires et un si grand nombre de ministères qui pourraient être visés. Qui prend la décision?

Le captv Hickey: Tous les ministères pourraient dire qu'ils sont intéressés par tel ou tel navire. De même, nous avons également des liens avec l'Office of Naval Intelligence, aux États-Unis, et ce dernier a aussi une liste des navires dignes d'intérêt.

Cela dépend du service de renseignement du ministère qui examine l'information. Je n'entrerai pas dans les détails à une tribune non classifiée comme celle-ci, mais ce qui pourrait faire en sorte qu'un navire soit considéré comme suspect est son port d'origine. Dans le passé, des drogues ou des immigrants illégaux sont peut-être arrivés de ce port. Il peut s'agir également d'un itinéraire très inhabituel que le navire a suivi depuis son départ ou peut-être de la série de ports par lesquels un navire donné est passé. Il se peut également qu'un transporteur commercial donné soit connu pour ne pas suivre les règles.

Le sénateur Cordy: Vous avez dit auparavant que vous travaillez en étroite collaboration avec nos alliés. Ainsi, seriez-vous mis au courant que les Américains considèrent un navire digne d'intérêt avant qu'il n'entre dans les eaux canadiennes?

Le captv Hickey: Oui, j'ai au sein de mon effectif un officier d'échange américain du Office of Naval Intelligence.

Le sénateur Cordy: Si vous considérez qu'il s'agit d'un navire digne d'intérêt, transmettez-vous l'information ou est-ce que votre service s'en occupe?

Le captv Hickey: Cela dépend des raisons pour lesquelles nous sommes intéressés par ce navire. S'il s'agissait d'un problème de drogue, alors les organismes d'application de la loi, la GRC en particulier, seraient appelés à intervenir.

Vous voulez être en mesure de transmettre les renseignements aux organismes et personnes qui ont besoin d'être au courant, mais pas plus, car plus de gens sont au courant d'une information sensible, plus les risques de mettre en péril la source sont grands.

Le président: Je voudrais que vous abordiez brièvement un certain nombre de questions. Si vous avez une réponse plus longue, pouvons-nous prendre des dispositions pour que notre personnel se mette en rapport avec vous?

Le captv Hickey: Certainement.

Le président: Connaissez-vous le rapport de ce comité intitulé «La défense de l'Amérique du Nord: une responsabilité canadienne»?

Le captv Hickey: Je dois reconnaître que je ne l'ai pas lu, mais je connais son existence.

Le président: Dans le rapport, nous parlons de l'importance d'adopter une méthode successive de reddition des comptes et de suivi pour défendre nos côtes. Est-ce que vous trouvez cela sensé? Êtes-vous d'accord avec cela?

Capt. Hickey: I understand the concept of layered defence, and in essence, that is being done now. You probably heard testimony from Coast Guard members about checking in 96 hours, 24 hours, in advance of arriving in Canadian waters. That is a layered approach.

In our surveillance planning, we do not only look within the 200-nautical-mile exclusive economic zone. We look beyond that, so we have a layered approach to surveillance as well.

The Chairman: You mentioned your suite of tools for determining what is coming toward the coast, but you did not describe it.

Capt. Hickey: I actually brought a list. We have patrol aircraft that can be used to conduct surveillance. Let me see if I can find the page here.

The Chairman: If you do not have it in front of you, if you could provide it, and with the approval of the committee, we could append it to our record.

Capt. Hickey: There are Department of National Defence ships and aircraft that go out on routine operations plus surveillance task missions.

You have the Department of Fisheries and Oceans contracted aircraft; Provincial Airlines holds the contract now. They, in turn, feed us.

You have an automated Coast Guard system known as INNAV for ships that are checking in on the 96-hour and 24-hour call-in. That information gets fed to Trinity.

There are fishing vessel transponders on board vessels that are in the NAFO fishing areas, that is, North Atlantic Fisheries Organizations.

We also take information from merchant ship weather reports. The merchant ships will say, "This is where I am. This is what the weather is like here," and they will pass that information to Environment Canada, who makes it available on a Web site and we can download from there.

There are allied reporting sources, namely, four major NATO reporting sources from which we get information on shipping.

We have two experimental high-frequency surface wave radar sites in operation now. They are undergoing operational and technical evaluation.

The Chairman: Are you getting more of those?

Capt. Hickey: I believe how many sites would be optimum is still being studied.

Le captv Hickey: Je comprends la notion de la défense à plusieurs niveaux et fondamentalement, c'est ce qui est fait maintenant. Vous avez probablement entendu des témoignages de membres de la Garde côtière sur la nécessité de s'enregistrer 96 heures, 24 heures avant son arrivée dans les eaux canadiennes. C'est une méthode comme celle que vous prônez.

Dans notre planification de surveillance, nous ne regardons pas simplement dans la zone économique exclusive de 200 milles nautiques. Nous allons au-delà de cela et nous adoptons donc une méthode successive à l'égard de la surveillance également.

Le président: Vous avez parlé de vos outils pour déterminer ce qui se dirige vers nos côtes, mais vous ne les avez pas décrits.

Le captv Hickey: Je vous ai apporté une liste. Nous avons des aéronefs patrouilleurs qui peuvent être utilisés pour effectuer de la surveillance. Laissez-moi voir si je peux trouver la page.

Le président: Si vous ne l'avez pas en main, vous pourriez peut-être nous la fournir et avec l'approbation du comité, nous pourrions l'annexer à notre compte rendu.

Le captv Hickey: Il y a des navires et des aéronefs du ministère de la Défense nationale qui mènent des opérations de patrouille et des missions de surveillance.

Vous avez également l'aéronef engagé à forfait par le ministère des Pêches et des Océans; Provincial Airlines a le contrat maintenant. Ensuite, les intéressés nous transmettent de l'information.

Il y a un système automatisé de la Garde côtière connu sous le nom de INNAV pour les navires qui s'enregistrent 96 heures et 24 heures respectivement à l'avance. Cette information est transmise au centre Trinity.

Il y a les transpondeurs à bord des bateaux de pêche se trouvant dans les zones de pêche de l'OPANO, c'est-à-dire l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.

Nous tirons cette information également de rapports météorologiques de navires marchands. Les navires marchands vont appeler pour préciser leur position et les conditions météorologiques à cet endroit et vont ainsi transmettre cette information à Environnement Canada qui affiche cette information sur un site Web où nous pouvons aller la chercher.

Il y a des sources alliées, plus précisément quatre principales sources de l'OTAN qui nous fournissent des renseignements sur les activités maritimes.

Nous avons deux sites expérimentaux de radar haute fréquence à ondes de surface que nous utilisons maintenant. Ils effectuent des évaluations opérationnelles et techniques.

Le président: Allez-vous en avoir plus?

Le captv Hickey: Je crois qu'on étudie encore le nombre optimal de sites.

There are space-based systems that we can tap into through allies, and there are commercial sources. Oftentimes, shipping companies keep track of their own vessels and they will usually put that information on the Web; we can tap into that.

Those are all the surveillance inputs we can use, and from that we produce what we call the “recognized maritime picture,” which is a compilation or snapshot of where we think ships are at sea in our area of responsibility at a particular time.

The Chairman: Do you believe you know all the vessels that are transiting through your area of responsibility?

Capt. Hickey: I would never say that we had a complete understanding or complete knowledge of every vessel that is in our area of interest or responsibility. I do not think any nation can say that.

I have a tremendous amount of confidence that we have a good idea of what is going on out there.

The Chairman: What is your confidence level?

Capt. Hickey: I am very confident.

The Chairman: Is it 80 per cent, 60 per cent?

Capt. Hickey: It is difficult to measure. Your next question is how do you know what you do not know?

The Chairman: Not so much that, but if you had a picture and then tested it, would you expect to miss 10 per cent of the vessels out there, or would you expect to miss 2 per cent?

Capt. Hickey: I cannot give you a number because I really do not know.

The Chairman: How often are you surprised?

Capt. Hickey: Not very often.

The Chairman: For example, you were surprised when the Tamils came ashore.

Capt. Hickey: Yes, I was not in this particular job then and that was 10 years ago.

The Chairman: However, someone was surprised at that time?

Capt. Hickey: Absolutely. I hope I have been able to get across today that the information flow that we are getting into our surveillance centre — and I just described the inputs — is substantial. It is actually very good.

If you talk to other nations like Australia, for example, who understand our system, they will tell you, not that we are leading the world in this, but we certainly are well known within the Commonwealth and the Western world as being on top of our game.

The Chairman: We are at least the best in the northern half of North America?

Il y a des systèmes basés dans l'espace que nous pouvons utiliser grâce à nos alliés et il y a des sources commerciales. Souvent, les compagnies de navigation suivent la trace de leurs propres navires et affichent généralement cette information sur Internet; nous pouvons aller chercher là de l'information.

Ce sont des sources de surveillance que nous pouvons utiliser et à partir de là, nous établissons ce que nous appelons la «situation maritime générale», qui est une compilation ou un instantané des endroits où nous pensons que les navires se trouvent en mer dans notre zone de responsabilité à un moment donné.

Le président: Croyez-vous que vous connaissez tous les navires qui passent par votre zone de responsabilité?

Le captv Hickey: Je ne dirai jamais que nous avons une compréhension ou une connaissance complète de tous les navires se trouvant dans notre zone d'intérêt ou de responsabilité. Selon moi, aucun pays ne peut affirmer cela.

Je suis persuadé cependant que nous avons une bonne idée de ce qui se passe.

Le président: Quel est votre niveau de confiance?

Le captv Hickey: Je suis très confiant.

Le président: S'établit-il à 80 p. 100, 60 p. 100?

Le captv Hickey: C'est difficile à mesurer. Votre prochaine question consistera à me demander comment nous savons ce que nous ignorons.

Le président: Je voudrais surtout savoir ceci: Si vous aviez un tableau de la situation et l'avez vérifié, vous attendriez-vous à manquer 10 p. 100 des navires dans votre zone ou 2 p. 100?

Le captv Hickey: Je ne peux vous donner un chiffre, car je l'ignore.

Le président: Dans combien de cas êtes-vous surpris?

Le captv Hickey: Pas très souvent.

Le président: Par exemple, vous avez été surpris lorsque les Tamouls ont débarqué sur nos côtes.

Le captv Hickey: Oui, je n'occupais pas ce poste à ce moment-là et cela fait dix ans.

Le président: Cependant, quelqu'un a été surpris à ce moment-là, n'est-ce pas?

Le captv Hickey: Tout à fait. J'espère que j'ai pu vous faire comprendre aujourd'hui que le flot de renseignements qui arrivent à notre centre de surveillance — et je viens de vous décrire les sources — est important. Il est très bon en fait.

Si vos parlez à d'autres pays comme l'Australie, par exemple, qui comprennent notre système, ils vous diront non pas que nous sommes le chef de file dans ce domaine, mais que nous sommes certes bien connus à l'intérieur du Commonwealth et du monde occidental pour très bien nous en sortir à ce chapitre.

Le président: Nous sommes au moins les meilleurs dans la partie nord de l'Amérique du Nord?

Capt. Hickey: I think we are better than the Americans. Prior to September 11, they did not pay a lot of attention to what I would call “white shipping,” which is commercial shipping that is not suspected of doing anything. They did not pay a lot of attention to it because it was not the way they did business.

When a plane landed on the Pentagon and they lost a lot of their recognized maritime picture, they asked for our feed. They were very surprised by and impressed with what we provided them.

VAdm. Cutler Dawson, the Commander of Second Fleet, came to Halifax last week to discuss greater cooperation between Canada and the United States in naval operations. They continue to express appreciation for the work that we have done in that regard and use us as a model to emulate.

The Chairman: In our report, “The Defence of North America: A Canadian Responsibility,” we discussed the establishment of two multi-departmental operations centres, one in Halifax and one in Esquimalt, capable of collecting and analyzing shipping intelligence to provide a combined operational picture for all government agencies that deal with incoming vessels; and to address coastal threats to North America while designing pictures to deal with anticipated threats.

Was that a good recommendation?

Capt. Hickey: I think the idea of having operations centres such as you described, in Halifax and Esquimalt, or Victoria, is a good idea. I did not catch the first part — who would be running those operations centres, or did you not specify that?

The Chairman: I will work up to that.

Incidentally, East Coast is called “Trinity,” is there a name for West Coast?

Capt. Hickey: Athena, after the Greek goddess.

The Chairman: Should Canada consider combining all agencies responsible for maritime security into one operational centre? If it did, who should take the lead?

Capt. Hickey: I am from the waterfront. That really is a major policy decision, so I would say that you would have to speak to our minister about that.

The Chairman: However, it is the guy on the waterfront who has to make it work; it is the guy on the waterfront who sees the problems; and it is the guy on the waterfront who, if it is not working right, runs into problems. We are not asking you to decide. We are asking you to give us what information you can, from the waterfront perspective, so we can talk further about it. If the guy on the waterfront just says, “Talk to somebody else,” with respect, the minister knows as much about this as we do, and that is not a lot. Can you tell us a little, from the perspective of the guy on the waterfront, about how you see it?

Le captv Hickey: Je pense que nous sommes meilleurs que les Américains. Avant le 11 septembre, ils ne portaient pas beaucoup d’attention aux navires qui n’étaient pas soupçonnés de quoi que ce soit. En effet, ce n’était pas leur façon de procéder.

Lorsqu’un avion s’est écrasé sur le Pentagone et qu’ils ont perdu une bonne partie de leur situation maritime générale, ils nous ont demandé notre aide. Ils ont été très surpris et impressionnés de voir tout ce que nous pouvions leur fournir.

Le vice-amiral Cutler Dawson, le commandant de la Seconde flotte, est venu à Halifax la semaine dernière pour discuter d’une plus grande collaboration entre le Canada et les États-Unis relativement aux opérations navales. Les Américains continuent d’apprécier le travail que nous avons fait à cet égard et de nous prendre pour modèle.

Le président: Dans notre rapport intitulé «La défense de l’Amérique du Nord: une responsabilité canadienne», nous avons discuté de la création de centres d’opérations multiministérielles à Halifax et à Esquimalt pour recueillir et analyser du renseignement sur les expéditions et dresser un portrait opérationnel conjugué de tous les organismes gouvernementaux ayant affaire aux navires qui entrent au Canada, pour réagir aux menaces dirigées contre les côtes d’Amérique du Nord et pour concevoir des procédures destinées à répondre à tous les scénarios prévus.

N’était-ce pas là une bonne recommandation?

Le captv Hickey: Je pense que l’idée d’avoir des centres d’opérations comme ceux que vous avez décrits à Halifax et Esquimalt ou Victoria est bonne. Je n’ai pas compris la première partie — qui dirigerait ces centres d’opérations ou ne l’avez-vous pas précisé?

Le président: Je vais y arriver.

Soit dit en passant, on appelle la côte est «Trinity»; donne-t-on un nom à la côte Ouest?

Le captv Hickey: Athena, du nom de la déesse grecque.

Le président: Le Canada devrait-il envisager de regrouper tous les organismes responsables de la sécurité maritime au sein d’un centre opérationnel? S’il le faisait, qui devrait être le principal responsable?

Le captv Hickey: Je suis dans la marine. C’est vraiment une décision politique importante et je dirais donc que vous devriez parler à notre ministre à ce sujet.

Le président: Cependant, c’est le gars en première ligne qui doit faire fonctionner le système; c’est lui qui voit les problèmes et c’est lui qui, si le système ne fonctionne pas comme il se doit, éprouve des problèmes. Nous ne vous demandons pas de décider. Nous vous demandons de nous donner l’information que vous pouvez, de votre point de vue, pour que nous puissions en discuter davantage. Si la personne en première ligne nous dit simplement de s’adresser à quelqu’un d’autre, en toute déférence, le ministre en sait autant que nous là-dessus, et ce n’est pas beaucoup. Pouvez-vous nous parler un petit peu, de votre point de vue, de la façon dont les choses devraient se passer, selon vous?

Capt. Hickey: What was the original question?

The Chairman: The original question was: Should we consider combining all agencies responsible for maritime security into one operational centre on each coast — intelligence gathering, analysis, surveillance inputs and overall operational control of multi-departmental assets?

Capt. Hickey: I guess my comment to that would be, from the waterfront —

The Chairman: If I could interrupt. I will go back to your comment about how people's eyes do not meet at the start of the meeting because they do not want to take on the load. We are saying that with a decision along these lines, everybody's eyes could meet from day one because they would already know who was going to —

Capt. Hickey: Right. I guess the question I would have to ask myself is whether or not the awkward meeting at the beginning, the length of time it takes to determine who the lead agency is in some of these reactive operations, is such that it really detracts from the overall ability to resolve whatever crisis with which we are trying to deal.

My sense right now is that it does not. Perhaps I might have misled you a little. When I talked about people not wanting to make eye contact, that is a result of these exercises that we have been doing, where we have the ability to debate and argue about our own little piece of the pie because something is not really going on.

In reality, when things are really happening, that whole process occurs much faster and there is much more emphasis on trying to resolve it. In an issue between the navy, for example, and the RCMP, our admiral will get on the phone and talk with the commanding officer of H Division. They will agree upon who is taking what particular action in an operation. Then it flows down to me and I get on with my part.

Is your question whether a multi-agency operations centre would solve some of that? Probably. I am not personally convinced that it is necessary at this stage.

The Chairman: Our sense is that there is a lot of ad hoc decision-making.

Capt. Hickey: Yes, there is.

The Chairman: Not just where you are, but elsewhere in government. Our sense is that sometimes Canadians say, "Well, that is the virtue of it, that is the Canadian way, and we rather like to do things in an ad hoc way." The committee is troubled about how long do we continue to do things in an ad hoc way, and at what point do we start putting in place procedures to handle things in a more routine way?

Capt. Hickey: I understand what you are getting at.

The Chairman: If you overlay that with the changes in command, the personnel rotations, when do you get to the point where there is a standard operating procedure with which

Le captv Hickey: Quelle était la question initiale?

Le président: La question initiale était: devrions-nous envisager de regrouper tous les organismes responsables de la sécurité maritime au sein d'un centre opérationnel sur chaque côte — collecte de renseignements, analyse, surveillance et contrôle opérationnel global des biens pluriministériels?

Le captv Hickey: Je suppose que de mon point de vue...

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. Je vais revenir sur votre observation sur le fait que les gens baissent les yeux au début de la réunion parce qu'ils ne veulent pas assumer la responsabilité. Nous disons qu'avec une décision en ce sens, tout le monde pourrait se regarder en face dès le départ et les intéressés sauraient déjà qui va...

Le captv Hickey: Très bien. Je suppose que la question que je vais devoir me poser est celle de savoir si oui ou non le fait que la rencontre soit difficile au début, qu'il faille du temps pour déterminer qui sera l'organisme responsable dans le cas de certaines opérations qui doivent être menées en réaction à des événements, nuit à la capacité globale de résoudre une crise donnée à laquelle nous devons essayer de faire face.

J'ai le sentiment que non à l'heure actuelle. Je vous ai peut-être un petit peu induit en erreur. Lorsque j'ai dit que les gens ne voulaient pas se regarder en face, c'est le résultat des exercices que nous effectuons lorsque nous sommes en mesure de discuter de notre petit champ d'intervention, car rien ne se passe vraiment.

En réalité, lorsque les choses se produisent réellement, tout ce processus se déroule beaucoup plus rapidement et on met beaucoup plus l'accent sur la façon de régler la question. En cas de différend entre la marine, par exemple, et la GRC, notre amiral téléphonera au commandant de la Division H. Ils s'entendront pour savoir qui prendra telle ou telle mesure dans le cadre d'une opération. Cela aboutit ensuite sur mon bureau et je fais ma part.

Demandez-vous si un centre d'opérations multiministérielles permettrait de résoudre une partie du problème? Probablement. Je ne suis pas persuadé pour ma part que ce soit nécessaire à ce stade-ci.

Le président: Nous avons le sentiment qu'il y a beaucoup de décisions ad hoc.

Le captv Hickey: Oui.

Le président: Pas seulement où vous êtes, mais ailleurs au gouvernement. Nous voyons que parfois, les Canadiens disent que c'est la façon canadienne de procéder et que nous préférons agir de façon ad hoc. Le comité se demande combien de temps nous allons continuer de procéder de façon ad hoc et à quel moment nous allons commencer à mettre en place des procédures pour traiter les dossiers de façon plus courante?

Le captv Hickey: Je comprends là où vous voulez en venir.

Le président: Si on ajoute à cela les changements de commandement, les roulements de personnel, quand arrivons-nous au point où il y a une procédure opérationnelle

people just fit in? In other words, you know how many seats there will be around the table; whether they are all filled or not will depend upon the nature of the problem, but there is a seat for everybody.

Capt. Hickey: I understand that.

What do I say? Certainly, such a policy would go a long way toward solving that, to making that a much easier nut to crack.

The issue of security and enforcement is fairly complex, though; I am not sure what sort of structure you could set in place that would take all that into account. As I alluded to in my opening remarks, the ability to enforce Canada's laws varies significantly depending upon which zone you are in — the exclusive economic zone, the contiguous zone or territorial waters — as well as which particular statute you are talking about. I honestly do not know how you would be able to put that all under one roof.

The Chairman: This goes to the nub of one of the committee's concerns. Departments are quite properly driven by the legislation that they are charged with enforcing. That seems to be their overarching concern. It does not necessarily translate into the best benefit for Canada when you have different groups saying, "Well, my piece of legislation covers me from this spot to that spot." We are not quite sure whether that overlaps neatly enough with the next agency that has responsibility for this spot to this spot.

There appears to us to be a preoccupation from time to time with the particular piece of legislation with which an agency has been entrusted. Perhaps that preoccupation is to the detriment of the overall benefit of Canada.

Capt. Hickey: I understand what you are saying, and that goes to the heart of what I said at the beginning.

It is an organizational or cultural effect in many cases, where departments tend to view problems in terms of their very narrow mandates. They use the term "stove pipe" to describe it.

I do not know. I tried to answer Senator Cordy's question about how to get around that. Education is one means. If you establish a new organization or a new body to deal with that, I do not know that you would actually resolve it. It is a possibility.

The Chairman: You mentioned that in your suite of tools you had access to satellite imagery from other countries and commercial groups. Do you utilize that much?

Capt. Hickey: Yes.

The Chairman: Is it expensive?

Capt. Hickey: I never get involved in the actual payments. I do not get a bill every month from Bell Canada or something like that.

The Chairman: You have no restraint then on how much you use?

standard à laquelle les gens s'adaptent? En d'autres termes, vous savez combien de sièges il y aura autour de la table; ils seront occupés ou non en fonction de la nature du problème, mais il y a de la place pour tout le monde.

Le captv Hickey: Je comprends cela.

Que dis-je? Chose certaine, une telle politique permettrait dans une large mesure de résoudre ce problème, de faciliter les choses.

La question de la sécurité et de l'application de la loi est plutôt complexe, cependant; j'ignore au juste quelle sorte de structure vous pourriez mettre en place pour tenir compte de tous les facteurs. Comme je l'ai laissé entendre dans mes observations préliminaires, la capacité d'appliquer les lois du Canada varie beaucoup selon la zone dans laquelle vous êtes — la zone économique exclusive, la zone contiguë ou les eaux territoriales — ainsi qu'en fonction de la loi dont il est question. En toute honnêteté, j'ignore comment on pourrait regrouper tout cela sous un même toit.

Le président: Cela touche au coeur de l'une des préoccupations du comité. Les ministères se fondent à juste titre sur la loi qu'ils sont chargés d'appliquer. Cela semble être leur principale préoccupation. Cela n'est pas nécessairement avantageux pour le Canada lorsque chaque groupe dit que la loi qui le régit couvre tel champ d'intervention. Nous ne sommes pas certains que cela cadre très bien avec l'organisme qui est responsable du champ d'intervention qui suit.

Cela nous semble être une préoccupation de temps à autre relativement à la loi qu'un organisme est chargé d'appliquer. Il se peut que cette préoccupation soit désavantageuse pour le Canada dans son ensemble.

Le captv Hickey: Je comprends ce que vous dites et cela touche tout droit à ce que je disais au début.

C'est un effet organisationnel ou culturel dans bien des cas alors que les ministères ont tendance à voir les problèmes en fonction de leurs mandats très étroits. Ils parlent de «vase clos» pour décrire la situation.

Je ne sais pas. J'ai essayé de répondre à la question du sénateur Cordy sur la façon de remédier à la situation. L'éducation est un moyen. Si nous créons une nouvelle organisation ou un nouvel organisme pour s'occuper de cela, j'ignore s'il sera ainsi possible de régler la question. C'est une possibilité.

Le président: Vous avez dit que dans vos outils, vous aviez accès à l'imagerie par satellite d'autres pays et de groupes commerciaux. Utilisez-vous cela beaucoup?

Le captv Hickey: Oui.

Le président: Est-ce coûteux?

Le captv Hickey: Je n'ai jamais eu à m'occuper des paiements. Je ne reçois pas une facture tous les mois de Bell Canada ou une chose du genre.

Le président: Vous n'avez aucune limite alors sur l'utilisation que vous en faites?

Capt. Hickey: I am not saying that. I do not pay for it out of my operational budget. If we are using satellite resources for communications, the funding comes from the Department of National Defence.

When I say, "satellite resources," I am also talking about information that may well have been pulled in by another nation and then transmitted via land line. It is not necessarily a service. It is information about ships' positions that is provided to us on a quid pro quo basis. We in turn take what we produce available to other NATO nations, including the Americans.

The Chairman: If you wanted to access the satellite picture over part of your area —

Capt. Hickey: I do not get involved in that. When I talk about a satellite product, it is a finished product. It is a plot that shows the disposition of ships.

The Chairman: If you were concerned about a particular vessel, you would not routinely decide to take a satellite picture of it three times or five times that day?

Capt. Hickey: That is not something that I would do. I could investigate how that could be done.

The Chairman: You are saying that that is not part of your suite of tools?

Capt. Hickey: I am saying that the satellite aspect of my suite of tools is something that provides me with an "X" on a chart that says that an object was here at a certain time.

The Chairman: You do not have a line in your budget that provides a certain amount to buy "X" amount of satellite time for which you can choose the when and how?

Capt. Hickey: No.

Senator Day: If you did, would your job be easier? Could you do your job better if you had more direct access to satellite imaging?

Capt. Hickey: I am not a communications expert. Much of the satellite usage is handled strategically here in Ottawa. Could I make use of it? Yes.

Senator Day: You would have a better picture of the maritime environment if you had it?

Capt. Hickey: Yes.

The Chairman: Do you keep a maritime picture at Trinity?

Capt. Hickey: Yes, sir.

The Chairman: Do you share that with other departments?

Capt. Hickey: We make it available on the CANMARNET. Any government department that uses the government enterprise net can dial up and access the recognized maritime picture we produce.

Le captv Hickey: Ce n'est pas ce que je dis. Je ne paie pas pour cela à partir de mon budget de fonctionnement. Si nous utilisons des ressources satellites pour des communications, le financement vient du ministère de la Défense nationale.

Lorsque je dis «ressources satellites», je parle également de renseignements qui peuvent avoir été recueillis par un autre pays et transmis ensuite par ligne terrestre. Ce n'est pas nécessairement un service. C'est de l'information sur la position des navires qui nous est fournie dans le cadre d'un échange de renseignements. Pour notre part, nous mettons les renseignements que nous obtenons à la disposition des autres pays de l'OTAN, y compris les États-Unis.

Le président: Si vous vouliez avoir accès à la photo satellite d'une partie de votre région...

Le captv Hickey: Je ne m'occupe pas de cela. Lorsque je parle d'un produit satellite, c'est un produit fini. C'est une carte qui montre la disposition des navires.

Le président: Si vous vous inquiétiez d'un navire en particulier, vous ne décideriez pas de façon courante de prendre une photo satellite de ce dernier trois à cinq fois cette journée-là?

Le captv Hickey: Ce n'est pas une chose que je ferais. Je pourrais voir comment cela pourrait être fait.

Le président: Vous dites que cela ne fait pas partie de vos outils?

Le captv Hickey: Je dis que les outils satellites me donnent un «X» sur une carte qui me permet de savoir qu'un objet était là à un moment donné.

Le président: Vous n'avez pas un poste dans votre budget qui prévoit un certain montant pour acheter un certain temps d'émission des satellites au moment qui vous convient?

Le captv Hickey: Non.

Le sénateur Day: Si cela était, votre travail serait-il facilité? Pourriez-vous mieux vous acquitter de votre travail si vous aviez un accès plus direct à l'imagerie par satellite?

Le captv Hickey: Je ne suis pas un expert en communications. La majeure partie de l'utilisation des satellites est établie de façon stratégique ici, à Ottawa. Pourrai-je utiliser cela? Oui.

Le sénateur Day: Vous auriez une meilleure idée de l'environnement maritime dans ce cas-là, n'est-ce pas?

Le captv Hickey: Oui.

Le président: Avez-vous une situation maritime au centre Trinity?

Le captv Hickey: Oui, monsieur.

Le président: Partagez-vous cette information avec d'autres ministères?

Le captv Hickey: Nous affichons ces renseignements sur le CANMARNET. Tous les ministères qui utilisent le Réseau d'entreprise du gouvernement peuvent se brancher et avoir accès à la situation maritime générale que nous établissons.

The Chairman: You have told us that you receive data from the Coast Guard's maritime vessel traffic communications system.

Capt. Hickey: That is correct.

The Chairman: How do you integrate that and how does it come to you?

Capt. Hickey: At present, that is accessed via an Internet site. We are able to access their Internet site.

We are hoping over the next fiscal year to be able to access it directly. In other words, we will access their server as opposed to an Internet site.

The Chairman: You have indicated to us that any agency can determine that there is a vessel of interest out there.

Capt. Hickey: I do not believe that I said that.

The Chairman: I did not mean to put words in your mouth. Tell us what you would like us to understand.

Capt. Hickey: I was saying that any agency, using their resources, can say, "We have an interest in this vessel. Navy, would you have a look and tell us where it is and keep track of it?"

We are given the suspected vessel list on a daily basis and the vessel of interest list coming from other intelligence sources as well.

The Chairman: If an agency comes to you and says a certain vessel is of interest, do you always say that you will keep an eye out for it or report on it every six hours?

Capt. Hickey: It is in our interest to keep track of it once it has been identified as a vessel of interest. We would do that on our own.

We are talking about federal departments here. If the department wanted further information, we would make it available to them as required.

The Chairman: When a vessel of interest has been identified —

Capt. Hickey: This does not happen often, by the way. It tends to happen only in drug interdiction cases.

The Chairman: When a vessel of interest has been identified, are you always able to find it?

Capt. Hickey: Not always, no.

The Chairman: When you do find it, are you always able to keep track of it?

Capt. Hickey: Generally speaking, yes. Once it has been identified, we can keep track of it. We can use other tools from the suite to keep track.

Le président: Vous nous avez dit que vous recevez des données du système de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière.

Le captv Hickey: En effet.

Le président: Comment intégrez-vous cela et comment cette information vous parvient-elle?

Le captv Hickey: À l'heure actuelle, nous y avons accès par l'entremise d'un site Internet. Nous pouvons nous brancher sur le site de la Garde côtière.

Nous espérons pouvoir au cours du prochain exercice y avoir accès directement. En d'autres termes, nous aurons accès au serveur de la Garde côtière plutôt qu'à son site Internet.

Le président: Vous nous avez dit que tout organisme pouvait déterminer s'il y avait un navire digne d'intérêt dans une zone donnée?

Le captv Hickey: Je ne crois pas avoir dit cela.

Le président: Je ne voulais pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Dites-nous ce que vous voudriez que nous comprenions.

Le captv Hickey: Je disais que tout organisme peut, en utilisant ses propres ressources, dire qu'il s'intéresse à tel ou tel navire et demander à la marine de bien vouloir vérifier, de lui dire où ce navire se trouve et de le suivre.

On nous donne la liste des navires suspects quotidiennement et la liste des navires dignes d'intérêt vient d'autres sources de renseignements également.

Le président: Si un organisme s'adresse à vous et vous dit qu'un certain navire est digne d'intérêt, dites-vous toujours que vous allez garder un oeil sur ce navire et faire rapport à son sujet toutes les six heures?

Le captv Hickey: Il est dans notre intérêt de suivre ses déplacements lorsqu'il a été identifié comme un navire digne d'intérêt. Nous faisons cela de notre propre chef.

Il est question des ministères fédéraux ici. Si le ministère voulait d'autres renseignements, nous transmettrions les renseignements demandés.

Le président: Lorsqu'un navire digne d'intérêt a été identifié...

Le captv Hickey: Cela ne se produit pas souvent, soit dit en passant. Cela a tendance à arriver seulement dans les cas de lutte contre le trafic des stupéfiants.

Le président: Lorsqu'un navire digne d'intérêt a été identifié, êtes-vous toujours en mesure de le trouver?

Le captv Hickey: Pas toujours, non.

Le président: Si vous le trouvez, êtes-vous toujours en mesure de suivre sa trace?

Le captv Hickey: De façon générale, oui. Une fois qu'il a été identifié, nous pouvons suivre ses déplacements. Nous pouvons utiliser d'autres outils à notre disposition pour le suivre.

The Chairman: In your experience, you have never lost a vessel?

Capt. Hickey: I am not saying that.

The Chairman: What are you saying, sir?

Capt. Hickey: I am saying that the preponderance of evidence is that we are able to keep track of the vessels once we find them. There have been cases where two vessels passed in close proximity and we did not have an aircraft right on top at the time. Our resources ended up looking at the wrong vessel. That has happened.

The Chairman: Would an aircraft on top be the —

Capt. Hickey: I am talking about the one time in the last 10 years that it has happened, but it has happened.

The Chairman: Fair ball. Would an aircraft on top of it be the only tool in your suite that could have done that, or would other tools possibly have been sufficient? For example, would that be a time when satellite access would be useful?

Capt. Hickey: That probably would not be a case for satellite access. Much of it depends upon the range or the distance from the coast where this activity would be taking place. Obviously, the closer to the coast you are, the greater the fidelity of your picture.

In this particular case, the vessel was quite far away. It was quite a distance for the aircraft. As a consequence, the aircraft simply was not on station when the shift occurred.

The Chairman: You mentioned the high frequency surface radars. How will their data be merged into Trinity?

Capt. Hickey: How? They are being merged into Trinity now. They are basically raw contact data. We are seeing dots. We are seeing contacts are out there and then it is up to us to use different tools to determine what those are.

You are raising another difficult aspect of surveillance, what is known as data fusion.

Every tool that I described will provide you with a contact at a single point in time. What happens if multiple sensors are detecting the same contact and they are separated in time? You will end up with perhaps four or five different contacts on a map.

The Chairman: You think you have three vessels?

Capt. Hickey: You think you may have three or four or five vessels. Someone has to determine that that contact is likely which one.

There are automated tools, but it boils down ultimately to a human trying to resolve that. That is a way that you end up missing contacts or losing track, when somebody has made a false assumption.

The Chairman: How will the Coast Guard's automated identification system be received and used by Trinity?

Le président: Selon votre expérience personnelle, vous n'avez jamais perdu la trace d'un navire?

Le captv Hickey: Je ne dis pas cela.

Le président: Que dites-vous, monsieur?

Le captv Hickey: Je dis que, à preuve du contraire, nous sommes en mesure de suivre les navires une fois que nous les avons trouvés. Il est arrivé que deux navires passent très près l'un de l'autre et que nous ne puissions pas compter sur un aéronef juste au-dessus d'eux à ce moment-là. Nos ressources ont fini par surveiller le mauvais navire. Cela s'est produit.

Le président: Un aéronef au-dessus...

Le captv Hickey: Je parle de la seule fois au cours des dix dernières années où cela est arrivé, mais cela s'est produit.

Le président: D'accord. Un aéronef au-dessus d'un navire est-il le seul outil à votre disposition qui aurait pu vous permettre de suivre ce navire ou d'autres outils auraient-ils pu être suffisants? Par exemple, s'agirait-il d'un cas où l'accès à un satellite serait utile?

Le captv Hickey: Cela ne serait probablement pas un cas exigeant l'accès à un satellite. Cela dépend en grande partie de la question de savoir à quelle distance de la côte cette activité aurait lieu. Manifestement, plus vous êtes près de la côte, plus vous obtenez une image fidèle.

Dans ce cas particulier, le navire était très éloigné. Il était à une grande distance de l'aéronef. Ainsi, ce dernier n'était tout simplement pas en position au moment voulu.

Le président: Vous avez parlé des radars haute fréquence à ondes de surface. Comment les données provenant de ces radars vont-elles être intégrées aux activités du centre Trinity?

Le captv Hickey: Comment? Elles sont intégrées aux activités au centre Trinity à l'heure actuelle. Il s'agit fondamentalement de données brutes sur les contacts. Nous voyons des points. Nous voyons des contacts et c'est à nous d'utiliser divers outils pour déterminer leur nature.

Vous soulevez un autre aspect difficile de la surveillance, ce qu'on appelle la fusion des données.

Tous les outils que j'ai décrits vont vous donner un contact à un moment donné. Que se passe-t-il si des senseurs multiples détectent le même contact à des moments différents? Vous allez aboutir avec peut-être quatre ou cinq contacts sur une carte.

Le président: Vous pensez que vous avez trois navires?

Le captv Hickey: Vous pensez que vous avez trois, quatre ou cinq navires. Quelqu'un doit faire le tri là-dedans.

Ce sont des outils automatisés, mais en fin de compte c'est un être humain qui doit essayer de trouver la réponse. C'est ainsi que vous finissez par perdre des contacts lorsque quelqu'un soulève une fausse hypothèse.

Le président: Comment les données provenant de Système automatisé d'identification de la Garde côtière vont-elles être reçues et utilisées par le centre Trinity?

Capt. Hickey: We would use the same method of electronic feed from the Coast Guard server to Trinity. I believe it would be the same method as the one we would use for INNAV.

The Chairman: Are there significant differences between Trinity and the system on the West Coast?

Capt. Hickey: In terms of the functions, the roles and their product, they are pretty much the same. Their sizes are a little different in that Trinity has more people.

The Chairman: You have been most helpful, Captain Hickey, and we appreciate your appearing before the committee today.

You have added significantly to the committee's understanding of the situation on the East Coast. We would ask that committee staff members be permitted to contact you to clarify some of the questions that often arise at a later time. Thank you.

For people watching the proceedings of today's meeting, you may submit your questions or comments by visiting our Web site at www.sen-sec.ca, where you will find witness testimony and confirmed meeting schedules. Otherwise, you may contact the clerk of the committee at 1-800-267-7362 for further information or assistance in contacting the members of the committee.

The committee adjourned.

Le captv Hickey: Nous utiliserions la même méthode de transmission électronique entre le serveur de la Garde côtière et le centre Trinity. Je crois que ce serait la même méthode que celle que nous utiliserions pour l'INNAV.

Le président: Y a-t-il des différences importantes entre le centre Trinity et le système sur la côte Ouest?

Le captv Hickey: En ce qui concerne les fonctions, les rôles et leurs produits, les deux centres se ressemblent beaucoup. Leurs tailles diffèrent un petit peu, le centre Trinity ayant plus d'employés.

Le président: Vous avez été très utile, capitaine Hickey, et nous vous remercions d'avoir comparu devant le comité aujourd'hui.

Vous avez beaucoup accru la compréhension par le comité de la situation sur la côte Est. Nous vous demanderions d'accepter que des membres du personnel du comité puissent se mettre en rapport avec vous pour clarifier certaines des questions qui se posent souvent à une date ultérieure. Merci.

Pour la gouverne des gens qui suivent les délibérations de la réunion d'aujourd'hui, vous pouvez soumettre des questions ou des observations en visitant notre site Web à l'adresse www.sen.sec.ca où vous trouverez des témoignages et le calendrier des réunions du comité. Autrement, vous pouvez vous mettre en rapport avec la greffière du comité au 1-800-267-7362 pour obtenir de plus amples renseignements ou rejoindre les membres du comité.

La séance est levée.

Bill C-44

From the Department of National Defence:

- Lieutenant-Colonel Dan Dunlop, Quality of Life;
- Mr. Alex Weatherston, Counsel, Legislative and Regulatory Services, Department of Justice assigned to Department of National Defence and Canadian Forces;
- Ms. Nathalie Hébert, Legislative Project Manager, Legislative and Regulatory Services, Legal Adviser for Department of National Defence and Canadian Forces;
- Mr. Patrick James, Special Adviser, Legal and International Affairs, Office of the Minister of National Defence.

**Examination on the need for
a national security policy for Canada**

From the Department of National Defence:

- Captain (N) Larry Hickey, Assistant Chief of Staff Plans and Operations (for Maritime Forces Atlantic).

Le projet de loi C-44

Du ministère de la Défense nationale:

- Le lieutenant-colonel Dan Dunlop, Direction de la qualité de la vie;
- M. Alex Weatherston, avocat, Services législatifs et réglementaires du ministère de la Justice, affecté au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes;
- Mme Nathalie Hébert, gestionnaire des projets législatifs, Services législatifs et réglementaires, conseillère juridique du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes;
- M. Patrick James, conseiller spécial, Affaires juridiques et internationales, cabinet du ministre de la Défense nationale.

**L'étude sur la nécessité d'une politique nationale sur
la sécurité pour le Canada**

Du ministère de la Défense nationale:

- Le capitaine (M) Larry Hickey, chef d'état-major adjoint, Plans et opérations (pour les forces maritimes de l'Atlantique).



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Bill C-31

From the Department of Veterans Affairs:

Mr. Bryson Guptill, Director, Program Policy Directorate.

From the Department of National Defence:

Lieutenant-Colonel Brian Sutherland, Canadian Forces Liaison
Officer to Veterans Affairs Canada.

From the Royal Canadian Mounted Police:

Inspector Earla-Kim McColl, Officer in Charge, Operational Policy
Section, National Contract Policing Branch;

Mr. Brent Merkley, Benefits Policy Analyst, National Compensation
Policy Centre.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le projet de loi C-31

Du ministère des Anciens Combattants Canada:

M. Bryson Guptill, directeur, Direction des politiques sur les
programmes.

Du ministère de la Défense nationale:

Le lieutenant-colonel Brian Sutherland, officier de liaison des
Forces canadiennes auprès d'Anciens combattants Canada.

De la Gendarmerie royale du Canada:

Le inspectrice Earla-Kim McColl, officier responsable, Section de la
politique opérationnelle, Direction de la police contractuelle;

M. Brent Merkley, analyste des politiques et prestations, Centre
national des politiques de rémunération.

(Suite à la page précédente)